Soixante-dix-neuvième année. — N° 188. Le Numéro : 4 francs. Dimanche 10 Août 1947.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			DÉBATS PARLEMENTAIRES	ÉDITION COMPLÈTE		
— COMPTE CHÈQUE POSTAL : 100.97, Paris. —	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
France, Colonies et pays de protectorat français.....	940 fr.	480 fr.	255 fr.	215 fr.	1.500 fr.	760 fr.	400 fr.
Etranger.. (Pays accordant 50 °/₀ sur les tarifs postaux...	1.300 »	660 »	345 »	320 »	1.960 »	990 »	515 »
Etranger.. (Autres pays.....	1.660 »	840 »	435 »	425 »	2.420 »	1.220 »	630 »

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : 1° les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires ; — 2° les avis, communications, informations, annonces.

L'Édition des DÉBATS PARLEMENTAIRES comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée Nationale et du Conseil de la République ainsi que les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions.

L'Édition COMPLÈTE comprend : *1° l'Édition des* LOIS ET DÉCRETS ; — *2° l'Édition des* DÉBATS PARLEMENTAIRES ; — *3° tous les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes* ; — *4° les Tables des matières délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.*

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 6 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Décret n° 47-1166 du 9 août 1947 constatant la nullité de l'acte provisoirement applicable dit loi du 31 décembre 1941 portant réquisition de main-d'œuvre pour les exploitations agricoles (p. 7830).

PRÉSIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Arrêté du 23 juillet 1947 portant nomination de membres du cabinet civil et du cabinet militaire du Président de la République (p. 7830).

Réception par le Président de la République de M. Marcelo Mathias, ministre du Portugal, qui lui a remis ses lettres de créance (p. 7831).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté du 9 août 2947 complétant et modifiant l'arrêté interministériel du 9 mai 1947 fixant les conditions d'attribution et de retrait de la carte d'acheteur instituée par la loi n° 47-650 du 9 avril 1947, modifié par arrêté du 3 juin 1947 (p. 7831).

Ministère de la justice.

Arrêté mettant un magistrat à la disposition du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes (p. 7831).

(1 f.)

Ministère des affaires étrangères.

Arrêté portant intégration dans le corps des secrétaires d'administration de certains fonctionnaires du ministère des affaires étrangères (p. 7831).

Ministère de l'intérieur.

Décret n° 47-1167 du 9 août 1947 fixant les conditions d'application à l'Algérie de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre (p. 7831).

Décrets du 9 août 1947 portant nominations, élévation de classe, mise en disponibilité, délégation de fonctions et intégration dans les cadres (conseils de préfecture et administration préfectorale) (p. 7833).

Arrêté portant modification de l'instruction du 18 mai 1909 sur la réglementation des jeux dans les casinos des stations balnéaires, thermales et climatériques (rectificatif) (p. 7834).

Ministère de la guerre.

Décrets du 11 juillet 1947 portant concession de la médaille militaire et modifiant les dispositions de précédents décrets (p. 7834).

Décrets portant nominations et modifiant des décrets antérieurs portant promotions et nominations (armée de terre, réserve) (rectificatifs) (p. 7840).

Arrêté portant maintien d'officiers en activité (p. 7840).

Arrêté portant dégagement des cadres d'officiers de l'armée de terre (active) (p. 7840).

Arrêté portant réintégration (personnels civils extérieurs) (p. 7841).

Décision portant admissions à l'honorariat (génie) (p. 7841).

Ministère de la marine.

Tableau de concours pour la Légion d'honneur (armée de mer, active) (rectificatif) (p. 7841).

Ministère de l'air.

Arrêté du 31 juillet 1947 relatif à la rémunération de l'agent comptable de la caisse de compensation pour la décentralisation de l'industrie aéronautique (p. 7826).

Liste des candidats admis à subir les épreuves orales du concours d'admission à l'école de l'air (élèves officiers de l'air du cadre navigant) (concours de juin 1947) (modificatif) (p. 7818).

Ministère des finances.

Arrêté du 24 juillet 1947 portant institution d'une régie d'avances à l'imprimerie nationale (p. 7841).

Arrêté portant nomination d'un assistant administrateur à la caisse des dépôts et consignations (p. 7841).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 4 août 1947 portant homologation du règlement du 2 juin 1947 fixant les modalités de la mise en place des plants de pommes de terre destinés à la plantation de 1948 (p. 7841).

Arrêté du 8 août 1947 portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'assistants et de directeurs de recherches du cadre scientifique de la recherche agronomique (p. 7842).

Arrêtés portant réintégrations, promotions et mutations (eaux et forêts et école nationale d'agriculture de Rennes) (p. 7842).

Liste d'admission aux fonctions de chefs de pratique d'écoles d'agriculture (p. 7841).

Liste des candidats admissibles aux épreuves écrites du concours d'admission à l'école nationale d'horticulture en 1947 (p. 7841).

Ministère des travaux publics et des transports.

Arrêté portant acceptation de démission (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale) (p. 7841).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêté portant autorisation de port d'armes (p. 7845).

Arrêtés portant nominations, intégration dans les cadres, réintégrations, reclassement, classement, affectation, mise en congé, acceptation de démission et admission à la retraite:

Agriculture aux colonies (p. 7845).

Eaux et forêts des colonies (p. 7845).

Mines des colonies (p. 7845).

Transmissions coloniales (p. 7845).

Travaux publics des colonies (p. 7845).

Vétérinaires des colonies (p. 7845).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 1er août 1947 déterminant les charges de la caisse régionale de Strasbourg au titre de l'assurance-vieillesse (p. 7845).

Circulaire n° 213 S. S. du 11 juillet 1947 concernant les tarifs d'honoraires des praticiens en matière de soins aux assurés sociaux (p. 7845).

Circulaire n° M. O. III/47 du 23 juillet 1947 relative aux conditions de versement de la redevance de 6.000 F pour l'introduction de main-d'œuvre étrangère, au délai de responsabilité de l'office national d'immigration dans le cas d'ouvriers introduits nominativement et aux ouvriers en rupture de contrat (p. 7846).

Circulaire n° 232 S. S. du 31 juillet 1947 concernant les tarifs d'honoraires en matière de soins aux assurés sociaux (p. 7846).

Médaille d'honneur du travail (Afrique occidentale française) (p. 7847).

Ministère du commerce, de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décret du 4 août 1947 portant promotions et nominations dans l'ordre du Mérite commercial (p. 7849).

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 7851).

Arrêté du 6 août 1947 accordant une subvention sur le fonds de dotation de l'artisanat (p. 7851).

Ministère de la jeunesse, des arts et des lettres.

Décret du 9 août 1947 portant application de l'article 3 de la loi du 11 mai 1946 à une entreprise de presse (p. 7851).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté portant promotion (services extérieurs) (p. 7841).

Elections à la commission supérieure des caisses d'épargne (p. 7851).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions (p. 7851).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 7853).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Annonces (p. 7855).

DÉBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT AU PRIX DE 2 FR. 50 LE NUMÉRO)

N° 93

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du samedi 9 août 1947. — Questions écrites.

LOIS

LOI n° 47-1466 du 9 août 1947 constatant la nullité de l'acte provisoirement applicable dit loi du 31 décembre 1941 portant réquisition de main-d'œuvre pour les exploitations agricoles.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Est expressément constatée la nullité des actes de l'autorité de fait se disant Gouvernement de l'Etat français dits:

1° Loi du 31 décembre 1941 relative à la réquisition de main-d'œuvre pour les exploitations agricoles;

2° Loi du 23 mai 1943 assurant l'exploitation des terres abandonnées, incultes ou insuffisamment cultivées et portant réquisition et emploi de la main-d'œuvre agricole en tant qu'elle modifie l'acte précité par ses articles 6, 7 et 8.

Toutefois, la constatation de cette nullité ne porte pas atteinte aux effets découlant de l'application des dispositions visées aux alinéas 1° et 2° ci-dessus, antérieurs à la mise en vigueur de la présente loi.

Art. 2. — Est abrogé le décret du 23 février 1940 portant réquisition des exploitants ruraux, des salariés agricoles et des artisans ruraux de toutes catégories.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 9 août 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

PAUL RAMADIER.

Le ministre de l'économie nationale,

A. PHILIP.

Le ministre de l'agriculture,

TANGUY PRIGENT.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

DANIEL MAYER.

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Cabinet civil et cabinet militaire du Président de la République.

Le Président de la République,

Vu l'arrêté du 20 janvier 1947 portant désignation des membres du secrétariat général du cabinet civil et du cabinet militaire du Président de la République,

Arrête:

Art. 1er.

CABINET CIVIL

Sont nommés:

Chargés de mission.

M. Chérif Mecheri, préfet hors cadres, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller pour l'Union française.

M. Georges Reynal, ancien déporté politique, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre au titre de la Résistance, attaché de presse.

M. Benjamin Lamartre, commissaire de la sûreté nationale. Médaille de la Résistance, Croix de guerre.

CABINET MILITAIRE

Sont nommés:

Secrétaire général militaire adjoint.

M. le colonel Campana, commandeur de la Légion d'honneur, Croix de guerre 1914-1918 et 1939-1945.

Commandant militaire du palais.

M. le chef de bataillon Marc Audoui, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre 1939-1945.

Chef du service documentation et secrétariat

M. le lieutenant Jean Schmitt.

Art. 2. — Les fonctions de médecin de la présidence de la République sont supprimées

Fait à Paris, le 23 juillet 1947.

VINCENT AURIOL.

Remise de lettres de créance.

Le Président de la République a reçu le 6 août 1947, en audience officielle, M. Marcelo Mathias, ministre du Portugal.

Ce chef de mission diplomatique a été conduit à l'Elysée dans une automobile de la présidence, par le chef du protocole, introducteur des ambassadeurs.

Le Président de la République lui a donné audience, ayant à ses côtés les membres de ses maisons civile et militaire.

Le nouveau chef de mission a présenté ses collaborateurs au Président de la République et s'est entretenu avec lui.

Les honneurs militaires lui ont été rendus à l'arrivée et au départ.

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Arrêté complétant et modifiant l'arrêté interministériel du 9 mai 1947 fixant les conditions d'attribution et de retrait de la carte d'acheteur instituée par la loi n° 47-650 du 9 avril 1947, modifié par arrêté du 3 juin 1947.

Le président du conseil des ministres, le ministre de l'économie nationale, le ministre de l'agriculture et le ministre du commerce de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi n° 47-650 du 9 avril 1947, instituant une carte spéciale d'acheteur;

Vu le décret du 12 juin 1947 relatif aux services du ravitaillement;

Vu l'arrêté interministériel du 9 mai 1947 fixant les conditions d'attribution et de retrait de la carte d'acheteur instituée par la loi n° 47-650 du 9 avril 1947;

Vu l'arrêté du 3 juin 1947 modifiant l'article 1er de l'arrêté du 9 mai 1947;

Vu le décret n° 47-140 du 16 janvier 1947 portant création de conseils de la viande;

Vu l'arrêté interministériel du 21 janvier 1947 fixant la composition et les conditions de fonctionnement du conseil national de la viande;

Vu l'arrêté du 21 janvier 1947 fixant la composition et les conditions de fonctionnement des conseils départementaux de la viande;

Vu l'article 378 du code pénal,

Le conseil national de la viande consulté,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est ajouté à l'arrêté du 9 mai 1947, modifié par arrêté du 3 juin 1947, un article 5 *bis* et un article 5 *ter* ainsi conçus:

Art. 5 bis. — Lorsqu'il n'a pu être statué sur la demande d'attribution de la carte d'acheteur avant la date prévue pour la mise en application de ladite carte, le préfet peut décider l'attribution d'une carte provisoire habilitant son détenteur à procéder temporairement à des opérations commerciales d'achat de bétail.

« La carte provisoire d'acheteur est valable jusqu'à ce qu'il ait été statué, suivant la procédure prévue à l'article 3, sur la demande d'attribution de la carte d'acheteur, et au plus tard, jusqu'au 30 septembre 1947.

« Le nombre de cartes provisoires délivrées dans un département ne devra pas excéder les deux tiers du nombre total de cartes d'acheteurs définitives pouvant être attribuées dans ce même département, conformément à l'article 4 de la loi n° 47-650 du 9 avril 1947. En tout état de cause, la carte provisoire ne pourra être délivrée qu'à une personne ayant régulièrement formulé une demande d'attribution de carte d'acheteur.

« *Art.* 5 ter. — Indépendamment du retrait de la carte provisoire susceptible d'être ordonné par le préfet en vertu de l'ordonnance n° 45-1484 du 30 janvier 1945, celui-ci peut également retirer la carte provisoire en vertu des dispositions de l'article 2 de la loi n° 47-650 du 9 avril 1947, en cas de non exécution, par le détenteur, des prescriptions du ravitaillement général visant à l'approvisionnement des grands centres. Ce retrait sera maintenu jusqu'à ce qu'il ait statué sur l'attribution de la carte définitive ».

Art. 2. — Le délai prévu pour le dépôt des demandes d'attribution de la carte d'acheteur instituée par la loi n° 47-650 du 9 avril 1947 est prorogé jusqu'au 8 juillet 1947 inclus.

Art. 3. — La carte d'acheteur provisoire ou définitive ne pourra être attribuée aux coopératives, aux « mutuelles d'achat » constituées par les commerçants, ainsi qu'aux collectivités procédant à l'achat du bétail que si elles ont obtenu préalablement l'agrément du secrétaire général du ravitaillement à la présidence du conseil.

Art. 4. — Les dispositions relatives à la carte d'acheteur ne sont pas applicables aux agriculteurs, emboucheurs, nourrisseurs, engraisseurs et, d'une manière générale, à toutes les personnes qui font profession d'élever ou d'engraisser des animaux et qui procèdent à des achats de bétail pour les besoins exclusifs de leur exploitation.

Art. 5. — Les membres du conseil national de la viande et des conseils départementaux de la viande, appelés à connaître des demandes d'attribution de carte d'acheteur, sont astreints à l'obligation du secret professionnel.

Art. 6. — Le secrétaire général du ravitaillement à la présidence du conseil est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 août 1947.

Le président du conseil des ministres,
PAUL RAMADIER.

Le ministre de l'économie nationale,

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRI FAURE.

Le ministre de l'agriculture,

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
R. LYON.

Le ministre du commerce,
de la reconstruction et de l'urbanisme,
JEAN LETOURNEAU.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Intégration dans le corps des secrétaires d'administration de certains fonctionnaires du ministère des affaires étrangères.

Le président du conseil des ministres et le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 45-2292 du 9 octobre 1945 (notamment son article 30), modifié par le décret n° 46-2771 du 27 novembre 1946;

Vu le décret n° 47-121 du 16 janvier 1947;

Vu l'arrêté du 6 février 1947, fixant les conditions de l'examen d'aptitude des secrétaires d'administration au ministère des affaires étrangères;

Vu l'arrêté du 10 mai 1947 portant organisation d'un examen d'aptitude complémentaire réservé à certains bénéficiaires de l'article 13 du décret n° 45-2111 du 18 octobre 1945;

Vu l'avis de la commission d'examen en date du 30 mai 1947,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont intégrés dans le cadre des secrétaires d'administration, en qualité de secrétaires d'administration de 2e classe:

Mlle Stephan, sous-chef de bureau temporaire à l'administration centrale.

M. André, commis auxiliaire au consulat de France à Gdansk.

M. Badino, commis auxiliaire au consulat de France à Swansea.

M. Bernard, commis auxiliaire à l'ambassade de France à Nankin.

M. Cordonnier, commis d'ordre et de comptabilité de 2e classe.

Mlle Claude-Lafontaine, rédactrice temporaire à l'administration centrale.

Mlle de Cotte, commis auxiliaire à la légation de France à Guatemala.

Mlle Deleule, commis auxiliaire au consulat de France à Saint-Paul-de-Loanda.

Mlle Donati, rédactrice temporaire à l'administration centrale.

M. de Hennezel, commis auxiliaire à l'ambassade de France à Varsovie.

Mme Loucel, commis auxiliaire au consulat de France à San Salvador.

Mlle Masbrenier, rédactrice temporaire à l'administration centrale.

M. Naggiar, commis auxiliaire au consulat général de France à Londres.

Mlle Petit-Delrieu, commis auxiliaire à la légation de France à Vienne.

M. Rondel, commis auxiliaire au consulat de France à Boston.

M. Simonet, commis auxiliaire à la légation de France à Beyrouth.

Art. 2. — Ces décisions prendront effet au 1er janvier 1946.

Art. 3. — Le ministre plénipotentiaire, directeur du personnel du ministère des affaires étrangères, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 août 1947.

Le président du conseil des ministres,

Pour le président du conseil et par délégation:
Le secrétaire général du Gouvernement,
ANDRÉ SÉGALAT.

Pour le ministre des affaires étrangères
et par délégation:
Le secrétaire général
du ministère des affaires étrangères,
P. CHAUVEL.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Magistrat mis à la disposition du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes.

Par arrêté du 28 juillet 1947, M. Jean Perrin, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Guelma est mis, pour une durée d'un an, à compter du 16 juillet 1947, à la disposition du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes pour exercer dans le cadre temporaire du commissariat général les fonctions d'administrateur.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret n° 47-1467 du 9 août 1947 fixant les conditions d'application à l'Algérie de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur, du ministre des finances et du ministre du commerce, de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre, et notamment son article 75;

Vu la loi n° 46-2921 du 23 décembre 1946 portant autorisation d'engagement de dépenses, et notamment son article 7;

Vu l'ordonnance du 2 octobre 1943 relative à la réparation des dommages causés par les faits de guerre dans les territoires de l'empire;

Vu les ordonnances des 3, 4 et 5 octobre 1943 relatives aux facilités de crédits accordées pour la reconstitution de certains biens;

Vu les décrets des 5 octobre 1943 et 24 septembre 1946 relatifs au recensement des dommages causés par les faits de guerre;

Vu le décret n° 46-2052 du 24 septembre 1946 étendant à l'Algérie la législation métropolitaine relative aux dommages causés aux mobiliers familiaux;

Vu le décret n° 46-2125 du 2 octobre 1946 portant extension à l'Algérie de certaines dispositions de l'ordonnance n° 45-609 du 10 avril 1945 relative aux travaux préliminaires à la reconstruction;

Vu la loi n° 47-580 du 30 mars 1947 portant fixation du budget de reconstruction et d'équipement pour l'exercice 1947, et notamment ses articles 50 et 51,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946, sur les dommages de guerre, sont applicables à l'Algérie, sous les réserves ci-après:

Art. 2. — L'article 4 est remplacé par les dispositions suivantes:

« La réparation intégrale s'effectue à mesure de l'instruction des dossiers suivant un ordre de priorité fixé par arrêté du gouverneur général, après avis d'une commission composée des représentants des services intéressés, conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi du 23 décembre 1946; la composition de cette commission pourra être modifiée ultérieurement pour tenir compte des règles posées par la loi prévue par l'article 4 de la loi du 28 octobre 1946.

« Des dispositions ultérieures détermineront, notamment, l'époque et les modalités de payement:

« 1° De la part des indemnités de reconstitution des biens meubles d'usage courant ou familial dépassant 200.000 F, ce chiffre étant majoré de 30 p. 100 par enfant ou ascendant vivant au foyer, dans la limite d'un maximum de 120 p. 100 et de 15 p. 100 pour toute autre personne vivant habituellement au foyer, sans que cette majoration puisse excéder 30 p. 100.

« 2° De la part dépassant 2 millions de francs des indemnités de reconstitution, autres que celles afférentes aux dommages mobiliers visés à l'article 21 ci-dessous.

« Jusqu'à la mise en application de ces dispositions la part supérieure à 2 millions de francs des indemnités de reconstitution visées au 2° ci-dessus, peut faire l'objet de versements dont le total ne peut dépasser 70 p. 100 du montant de cette partie ».

Art. 3. — L'article 5 est remplacé par le texte suivant:

« Les opérations financières de la reconstruction en Algérie seront assurées par le Trésor Algérien conformément aux dispositions qui seront arrêtées par la loi sur la caisse autonome prévue par l'article 5 de la loi du 28 octobre 1946, et compte tenu des dispositions prévues à l'article 50 de la loi du 30 mars 1947 relatif à la participation de la métropole aux dépenses entraînées par la réparation des dommages de guerre en Algérie et à l'article 51 de la même loi relatif à la contribution de solidarité à verser par l'Algérie ».

Art. 4. — L'article 10 (2°) est remplacé par les dispositions suivantes:

« Les personnes morales françaises autres que l'Etat ».

Art. 5. — Les dispositions de l'article 11 s'appliquent aux personnes morales, sociétés ou associations, même constituées sous le régime de la législation française ou ayant en France ou en Algérie leur siège social réel.

Art. 6. — Pour l'application des dispositions de l'article 18 les droits accordés à l'Etat sont dévolus à l'Algérie.

Art. 7. — L'article 21 est ainsi complété:

« Les majorations ne pourront dépasser:

« 1° 120 p. 100 pour les enfants ou ascendants habitant dans la maison;

« 2° 30 p. 100 pour les personnes habitant habituellement dans la maison.

« En aucun cas, le montant de l'indemnité mobilière ne pourra dépasser la valeur des dommages déclarés et constatés réévalués au jour du payement de l'indemnité dans les conditions fixées par arrêté du gouverneur général ».

Art. 8. — Le premier alinéa de l'article 22 est remplacé par les dispositions suivantes:

« L'indemnité de reconstitution des éléments d'exploitation agricole notamment: cheptel vif, récoltes faites ou sur pied, approvisionnements, stocks, matériel, outillage, mobilier professionnel, est calculée d'après les barèmes établis par arrêté du gouverneur général ».

Art. 9. — L'alinéa 1er de l'article 25 est remplacé par le texte ci-après:

« L'indemnité de reconstitution des éléments d'exploitation industrielle, commerciale, artisanale ou professionnelle notamment outillage, accessoires, animaux, mobilier professionnel, etc., est calculée d'après des barèmes qui seront fixés par arrêté du gouverneur général ».

Art. 10. — L'article 27 est modifié comme suit:

« Aucun abattement pour vétusté ou mauvais état n'est opéré:

« 1° Pour les immeubles habités principalement soit par le propriétaire, soit par un de ses ascendants ou descendants à la double condition que le propriétaire ne soit pas assujetti à l'impôt sur le revenu pour une somme supérieure à 500.000 F et que la valeur locative de l'immeuble évaluée conformément à la réglementation en vigueur au 1er janvier 1939 ne dépasse pas un maximum qui sera fixé par arrêté du gouverneur général de l'Algérie;

« 2° Pour les bateaux armés à la pêche et d'une jauge brute inférieure à cinq tonneaux;

« 3° Pour les immeubles publics ou d'utilité publique qui sont la propriété des communes, des départements, de l'Algérie, des services, des fondations administratives qui s'y rattachent ».

Art. 11. — L'alinéa 1er de l'article 43 est complété ainsi qu'il suit:

« Les dispositions du présent alinéa ne s'appliquent pas au privilège institué en faveur des établissements qui ont consenti des avances au titre des ordonnances des 3 et 4 octobre 1943 ».

Art. 12. — L'article 47 est modifié ainsi qu'il suit:

« Le gouverneur général de l'Algérie, habilité par le ministre de l'intérieur et le ministre des finances, est autorisé à conclure avec des établissements de crédit les arrangements financiers nécessaires à l'application du présent décret ».

Art. 13. — L'article 48 est remplacé par les dispositions suivantes:

« En Algérie, dans chaque département, sont créées une ou plusieurs commissions départementales et des commissions d'arrondissement des dommages de guerre, chargées de contrôler les décisions fixant les droits des sinistrés, notamment en ce qui concerne l'origine, la nature et l'importance des dommages et d'arbitrer les différends qui y sont relatifs.

« Les commissions d'arrondissement ont les mêmes composition, fonctionnement et attributions que les commissions cantonales de la France métropolitaine.

« Des arrêtés du gouverneur général fixent le siège et le ressort de chacune des commissions, compte tenu de l'importance et du nombre des sinistres ».

Art. 14. — Il est créé, en Algérie, une commission centrale des dommages de guerre qui joue le rôle attribué sur le territoire de la France métropolitaine à la commission nationale des dommages de guerre créée par l'article 55 de la loi du 28 octobre 1946.

La composition et le mode de fonctionnement de la commission centrale seront réglés par un arrêté du gouverneur général de l'Algérie.

Art. 15. — Pour l'application des dispositions du présent décret, il n'est en rien dérogé aux règles spéciales afférentes au statut musulman.

Art. 16. — Le gouverneur général décidera, en tant que de besoin, de l'institution de services de la reconstruction et des dommages de guerre, notamment de la création de délégués départementaux et de commissions départementales de la reconstruction.

Art. 17. — Les mesures d'application du présent décret seront prises par le gouverneur général de l'Algérie qui exercera notamment les attributions dévolues par la loi aux différents ministres.

Art. 18. — Un décret fixera les modalités selon lesquelles la législation nouvelle sera substituée à la législation antérieure ainsi que les conditions dans lesquelles seront revisées les indemnités déjà attribuées.

Art. 19. — Sont et demeurent abrogées toutes les dispositions contraires à celles du présent décret et notamment celles des ordonnances des 2, 3, 4, 5 octobre 1943 et du décret du 5 octobre 1943.

Art. 20. — Le ministre de l'intérieur, le ministre des finances et le ministre du commerce, de la reconstruction et de l'urbanisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 9 août 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

ÉDOUARD DEPREUX.

Le ministre des finances

SCHUMAN.

Le ministre du commerce, de la reconstruction et de l'urbanisme,

JEAN LETOURNEAU.

Décret du 9 août 1947 portant nomination d'un président de conseil de préfecture.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu l'article 5 du décret du 6 septembre 1926, créant les conseils de préfecture interdépartementaux, modifié par l'article 4 du décret du 5 mai 1934, relatif à la réorganisation des conseils de préfecture interdépartementaux;

Vu le décret du 21 décembre 1927 fixant le statut des membres des conseils de préfecture interdépartementaux;

Vu l'article 4 de l'ordonnance du 19 mai 1945 relatif au statut des membres des conseils de préfecture;

Vu la loi n° 46-451 du 19 mars 1946 tendant au classement comme départements français de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française;

Vu le décret du 7 juin 1947 instituant des conseils de préfecture dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane française et de la Réunion,

Décrète:

Art. 1er. — M. Vasserot (Clément), ancien préfet, est nommé président du conseil de préfecture de la Réunion.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 août 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
ÉDOUARD DEPREUX.

Décret du 9 août 1947 portant nomination d'un directeur de cabinet.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu la loi du 19 mars 1946 érigeant en départements la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion et la Guyane française;

Vu le décret du 7 juin 1947 relatif à l'organisation départementale et à l'institution préfectorale dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion;

Vu l'ordonnance du 3 juin 1944 portant organisation provisoire du statut de l'administration préfectorale,

Décrète:

Art. 1er. — M. Erignac (René), sous-préfet de Mauriac (3e classe), est élevé à la 2e classe de son grade et nommé directeur de cabinet du préfet de la Guadeloupe.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 août 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
ÉDOUARD DEPREUX.

Décret du 9 août 1947 portant nomination d'un directeur de cabinet.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu la loi du 19 mars 1946 érigeant en départements la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion et la Guyane française;

Vu le décret du 7 juin 1947 relatif à l'organisation départementale et à l'institution préfectorale dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française;

Vu le décret du 19 octobre 1936 relatif aux conditions de nomination et d'avancement des sous-préfets et secrétaires généraux de préfecture,

Décrète:

Art. 1er. — M. Marant (Marius), secrétaire général de la préfecture de la Manche (2e classe), est nommé directeur du cabinet du préfet de la Martinique.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 août 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
ÉDOUARD DEPREUX.

Décret du 9 août 1947 portant nomination d'un directeur de cabinet.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu la loi du 19 mars 1946 érigeant en départements la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion et la Guyane française;

Vu le décret du 7 juin 1947 relatif à l'organisation départementale et à l'institution préfectorale dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française;

Vu le décret du 19 octobre 1936 relatif aux conditions de nomination et d'avancement des sous-préfets et secrétaires généraux de préfecture;

Vu l'ordonnance du 3 juin 1944 portant organisation provisoire du statut de l'administration préfectorale, modifiée par l'ordonnance du 2 novembre 1945;

Vu la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée et notamment son article 7,

Décrète:

Art. 1er. — M. Bonhore (Guy), délégué dans les fonctions de sous-préfet de Pamiers, est intégré dans les cadres de l'administration préfectorale en qualité de sous-préfet de 3e classe.

Art. 2. — M. Bonhore, sous-préfet de Pamiers (3e classe), est élevé à titre militaire à la 2e classe de son grade à compter du 1er juillet 1947 avec un reliquat de 1 an 2 mois et 10 jours de bonifications d'ancienneté pour services militaires.

Art. 3. — M. Bonhore, sous-préfet de 2e classe, est nommé directeur du cabinet du préfet de la Guyane.

Art. 4. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 août 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
ÉDOUARD DEPREUX.

Décret du 9 août 1947 portant nomination d'un directeur de cabinet.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu la loi du 19 mars 1946 érigeant en départements la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion et la Guyane française;

Vu le décret du 7 juin 1947 relatif à l'organisation départementale et à l'institution préfectorale dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française;

Vu le décret du 19 octobre 1936 relatif aux conditions de nomination et d'avancement des sous-préfets et secrétaires généraux de préfecture,

Décrète:

Art. 1er. — M. Maccioni (Jean), secrétaire général de la préfecture de la Charente (2e classe), est nommé directeur du cabinet du préfet de la Réunion.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 août 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
ÉDOUARD DEPREUX.

Décret du 9 août 1947 portant nomination d'un secrétaire général.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu la loi du 19 mars 1946 érigeant en départements la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion et la Guyane française;

Vu le décret du 7 juin 1947 relatif à l'organisation départementale et à l'institution préfectorale dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion;

Vu le décret du 19 octobre 1936 relatif aux conditions de nomination et d'avancement des sous-préfets et secrétaires généraux de préfecture;

Vu le décret du 26 juillet 1947 portant dérogation provisoire au statut de l'administration préfectorale,

Décrète:

Art. 1er. — M. Bozzi (Jean), administrateur adjoint de 1re classe des colonies, est nommé sous-préfet de 2e classe.

Art. 2. — M. Bozzi (Jean), sous-préfet de 2e classe, est nommé secrétaire général de la préfecture de la Réunion.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 août 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
ÉDOUARD DEPREUX.

Décret du 9 août 1947 portant nomination d'un sous-préfet.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu la loi du 19 mars 1946 érigeant en départements la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion et la Guyane française;

Vu le décret du 7 juin 1947 relatif à l'organisation départementale et à l'institution préfectorale dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion;

Vu le décret du 19 octobre 1936 relatif aux conditions de nomination et d'avancement des sous-préfets et secrétaires généraux de préfecture;

Vu le décret du 26 juillet 1947 portant dérogation provisoire au statut de l'administration préfectorale,

Décrète:

Art. 1er. — M. Roger (Edouard), administrateur adjoint de 1re classe des colonies, détaché dans les fonctions de sous-préfet hors classe, est nommé sous-préfet de Pointe-à-Pitre (hors classe).

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 août 1947.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
ÉDOUARD DEPREUX.

Décret du 9 août 1947 portant élévation de classe et nomination d'un sous-préfet.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre de l'intérieur,
Vu l'ordonnance du 3 juin 1944 portant organisation provisoire du statut de l'administration préfectorale;
Vu la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée, et notamment son article 7;
Vu l'ordonnance du 9 juin 1944 portant statut des forces françaises de l'intérieur,

Décrète:

Art. 1er. — M. Kenec'hdu (Marcel), sous-préfet de 3e classe, chargé des fonctions de chef de cabinet du préfet du Rhône, est élevé, à titre militaire, à la 2e classe de son grade, à compter du 1er janvier 1947, avec un reliquat de 1 an 9 mois 16 jours de bonifications d'ancienneté pour services militaires.

Art. 2. — M. Kenec'hdu, sous-préfet de 2e classe à titre militaire, est nommé sous-préfet de Mauriac (3e classe), en remplacement de M. Erignac, nommé directeur du cabinet du préfet de la Guadeloupe.
M. Kenec'hdu bénéficiera dans ce poste de la 2e classe à titre militaire.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 août 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
ÉDOUARD DEPREUX.

Décret du 9 août 1947 portant mise en disponibilité d'un sous-préfet.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre de l'intérieur,
Vu l'ordonnance du 3 juin 1944 portant organisation provisoire du statut de l'administration préfectorale,

Décrète:

Art. 1er. — M. Ribière (René), sous-préfet de Lesparre (3e classe), est placé dans la position de disponibilité sans traitement.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 août 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
ÉDOUARD DEPREUX.

Décret du 9 août 1947 portant délégation dans les fonctions de sous-préfet.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre de l'intérieur,
Vu l'ordonnance du 3 juin 1944 portant organisation provisoire du statut de l'administration préfectorale,

Décrète:

Art. 1er. — M. Meyer (Pierre), délégué dans les fonctions de secrétaire général de la préfecture du Cantal, est délégué dans les fonctions de sous-préfet de Lesparre, en remplacement de M. Ribière, placé dans la position de disponibilité.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 août 1947.

PAUL RAMADIER.

Le ministre de l'intérieur,
ÉDOUARD DEPREUX.

Décret du 9 août 1947 portant nomination d'un secrétaire général.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre de l'intérieur,
Vu l'ordonnance du 3 juin 1944 portant organisation provisoire du statut de l'administration préfectorale,

Décrète:

Art. 1er. — M. Malefond (Jean), secrétaire général de la préfecture du Lot (3e classe), est nommé secrétaire général de la préfecture de la Nièvre (3e classe), en remplacement de M. Ordioni, précédemment nommé sous-préfet de Vitry-le-François.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 août 1947.

PAUL RAMADIER

Le ministre de l'intérieur,
ÉDOUARD DEPREUX.

Décret du 9 août 1947 portant délégation d'un secrétaire général.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre de l'intérieur,
Vu l'ordonnance du 3 juin 1944 portant organisation provisoire du statut de l'administration préfectorale,

Décrète:

Art. 1er. — M. Broué (Paul), délégué dans les fonctions de sous-préfet de Figeac (3e classe), est délégué dans les fonctions de secrétaire général de la préfecture du Lot (3e classe), en remplacement de M. Malefond, nommé secrétaire général de la préfecture de la Nièvre.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 août 1947.

PAUL RAMADIER.

Le ministre de l'intérieur,
ÉDOUARD DEPREUX.

Décret du 9 août 1947 portant intégration d'un sous-préfet.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre de l'intérieur,
Vu l'ordonnance du 3 juin 1944 portant organisation provisoire du statut de l'administration préfectorale, modifiée par l'ordonnance du 2 novembre 1945,

Décrète:

Art. 1er. — M. Mesnard (Marcel), délégué dans les fonctions de sous-préfet de Mascara, est intégré dans les cadres de l'administration préfectorale en qualité de sous-préfet de 3e classe et maintenu délégué dans ses fonctions.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 août 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
ÉDOUARD DEPREUX

Décret du 9 août 1947 portant nomination d'un secrétaire général.

Le président du conseil des ministres,
Vu la loi du 29 mars 1946 érigeant en départements la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion et la Guyane française;
Vu le décret du 7 juin 1947 relatif à l'organisation départementale et à l'institution préfectorale dans les départements de la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion et la Guyane française;
Vu le décret du 19 octobre 1936 relatif aux conditions de nomination et d'avancement des sous-préfets et secrétaires généraux de préfecture;
Vu le décret du 26 juillet 1947 portant dérogation provisoire au statut de l'administration préfectorale,

Décrète:

Art. 1er. — M. Maroselli (Jacques), administrateur adjoint de 1re classe des colonies, est nommé sous-préfet de 2e classe.

Art. 2. — M. Maroselli est nommé secrétaire général de la préfecture du Cantal (3e classe); il bénéficiera en cette qualité de la 2e classe de son grade, à titre personnel.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 août 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
ÉDOUARD DEPREUX.

Réglementation des jeux dans les casinos des stations balnéaires, thermales et climatériques.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er août 1947: page 7190, article 1er, 10e alinéa, 1e ligne, au lieu de: « sans pouvoir varier », lire: « sans pouvoir ensuite varier »; article 2, 3e ligne, au lieu de: « le directeur de la comptabilité générale », lire: « le directeur de la comptabilité publique ».

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Décret du 11 juillet 1947 portant concession de la médaille militaire.

Le Président de la République,
Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la guerre,
Vu l'ordonnance du 7 janvier 1944 relative aux décorations décernées à l'occasion de la guerre,

Décrète:

Art. 1er. — Sont décorés de la médaille militaire, les militaires dont les noms suivent:

BOUDOU (Jean-Justin-Jules), adjudant-chef, mle 4, 1er groupe de tabors marocains. Brillant chef de section qui, au cours du mois de mars 1943, a effectué plusieurs patrouilles pour sonder le dispositif ennemi ramenant chaque fois des renseignements précis. Le 11 avril chargé avec sa section d'attaquer une partie de la position fortement défendue de l'Argoub Longuesba s'est brillamment acquitté de sa mission. Le 15 avril au Djebel Fartout installé sur une position très fortement battue par l'artillerie ennemie a été grièvement blessé en se rendant au P.C. de son goum. 12 ans de service, 11 campagnes.
Cette concession annule la citation à l'ordre de l'armée n° 124.

CONFAAS (Roger), brigadier-chef, 12e régiment de cuirassiers. Tireur de char de tout premier ordre. Au cours de l'attaque contre une force blindée ennemie supérieure n'a évacué son char en flammes qu'après avoir donné le maximum de ses feux contre le char qui l'avait mis hors de combat. Très grièvement blessé, a dû être amputé de la jambe gauche.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 73.

MARTIN (Julien), maréchal des logis, 1er régiment de chasseurs. Chef de char d'un calme et d'une bravoure exemplaires. Blessé en Cochinchine est venu au Tonkin comme volontaire. Le 2 janvier 1947 à Baoninh a réussi à neutraliser une infiltration dangereuse sur le point d'appui de la gare malgré le tir adverse extrêmement violent, et de nombreuses grenades, n'a pas hésité, sa mitrailleuse de tourelle étant inutilisable, à servir lui-même une arme à l'extérieur du char. A repoussé ainsi l'attaque ennemie, est tombé grièvement blessé à la poitrine, laissant à son équipage l'exemple de son courage indomptable. Plusieurs fois cité et déjà blessé.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 29 du 24 janvier 1947.

OUGHAIDA (Mohamed), sergent, 1er régiment de tirailleurs algériens. Sous-officiers courageux, toujours en tête de son groupe. A montré au cours des combats menés par son unité un total mépris du danger. Chef de groupe de tête de sa section, le 19 avril 1943 a sauté sur des mines, en entraînant ses hommes, sous une violente réaction ennemie. Déjà cité. Résection du genou gauche.

THIOLET (Henri-Edmond), 1re classe, 12e régiment de cuirassiers. Exemple type du conducteur de char allant à un sang-froid absolu la complète maîtrise de ses réflexes. A continué à conduire son char alors qu'un coup direct avait arraché son volet. A éteint l'incendie allumé par un second impact qui immobilisait le char. A été très grièvement blessé à son poste de combat.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 2.

VALLET (Alfred), 1re classe, 13e demi-brigade de légion étrangère. Soldat dont le courage et la valeur militaire ont été remarqués au cours de la campagne de Tunisie et celle d'Italie. Lors de la réduction de la poche de Colmar, a été grièvement blessé par un obus de 88 mm. Amputé du bras droit.

A titre posthume.

CUISINIER (Jean), 2e classe, 1er régiment de marche du Tchad. Jeune engagé à la 2e D.B. dès son débarquement en Normandie. Soldat dévoué et courageux En patrouille de reconnaissance le 3 décembre 1944 a poursuivi résolument sa mission sous le feu violent de l'ennemi. A été tué au cours de l'action.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 11.

COURMELIN (Hervé), caporal, régiment de marche du Tchad. Jeune gradé courageux et plein d'allant. En patrouille de reconnaissance le 3 décembre 1944, a poursuivi résolument sa mission sous le feu violent de l'ennemi. Tué au cours de l'action alors qu'il venait de remplir sa mission.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 11.

JOULIN (Guy), 2e classe, 1er régiment de marche du Tchad. Jeune engagé volontaire, après avoir milité pour la résistance. Plein d'allant, d'enthousiasme et de courage, exemple de discipline et d'entrain. A fait les campagnes de Lorraine, des Vosges et d'Alsace où il s'est distingué. A trouvé une mort glorieuse à l'âge de 20 ans en sautant sur une mine, le 3 décembre 1944 devant Rhineau (Bas-Rhin), au cours d'une patrouille alors qu'il ramenait dans nos lignes son caporal blessé.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 11.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juillet 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

PAUL RAMADIER.

Le ministre de la guerre,

PAUL COSTE-FLORET.

Décret du 11 juillet 1947 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du 11 juillet 1947, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la guerre,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est conférée aux militaires en activité de service dont les noms suivent:

Gendarmerie.

(Pour prendre rang du 21 avril 1947.)

DORO (Touré), auxiliaire hors classe, détachement de l'Afrique occidentale française; 23 ans de services, 15 campagnes.

(Pour prendre rang du 27 avril 1947.)

MOLINES (Gabriel-Auguste-Louis), gendarme, détachement de l'Afrique occidentale française; 19 ans de services, 13 campagnes.

TROUPES COLONIALES

Infanterie coloniale.

(Pour prendre rang du 21 avril 1947.)

MOUSSA (Doumbia), mle 93410, sergent au 7e régiment de tirailleurs sénégalais; 15 ans de services, 13 campagnes.

(Pour prendre rang du 24 avril 1947.)

GAUD (Jacques), adjudant-chef, 7e régiment de tirailleurs sénégalais; 22 ans de services, 16 campagnes. A été cité.

GUELFUCCI (Pierre-Simon), adjudant-chef, 1er régiment de tirailleurs sénégalais; 18 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

(Pour prendre rang du 25 avril 1947.)

MORY MARA, mle 91293, sergent, détachement motorisé autonome n° 1; 15 ans de services, 15 campagnes.

ALPHA KONDE, mle 38204, sergent-chef, détachement motorisé autonome n°1; 14 ans de services, 13 campagnes.

SIAKA KAMARA, mle 35836, soldat de 1re classe, dépôt de transition de la Guinée; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

FAMORO SIDIBE, mle 38202, adjudant, bataillon autonome de la Guinée; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

(Pour prendre rang du 27 avril 1947.)

OUEDRAOGO DAKISSIOUENDE, mle 48133, soldat de 1re classe au régiment de tirailleurs sénégalais du Soudan; 19 ans de services, 10 campagnes.

SOKO, mle 24228, soldat de 1re classe au régiment de tirailleurs sénégalais du Soudan; 18 ans de services, 10 campagnes.

DONFICO TAMBONI, mle 75023, adjudant, détachement motorisé autonome n° 2; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

(Pour prendre rang du 30 avril 1947.)

BLIN (André-René), adjudant, régiment de tirailleurs sénégalais du Niger; 19 ans de services, 12 campagnes.

KAYABA, mle 76488, sergent-chef au régiment de tirailleurs sénégalais du Niger, 15 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

YAMMA, mle 63179, sergent au régiment de tirailleurs sénégalais du Niger, 17 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

MIKOUGNA, mle 76342, caporal-chef au détachement motorisé autonome n° 2; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Artillerie coloniale.

(Pour prendre rang du 27 avril 1947.)

IBRAHIMA DIANE, mle 94951, 1er canonnier au 6e régiment d'artillerie coloniale; 15 ans de services, 14 campagnes.

Santé coloniale.

(Pour prendre rang du 24 avril 1947.)

SABONA DIARRA, mle mle 2940, sergent-chef à la section mixte des infirmiers coloniaux de l'Afrique occidentale française; 14 ans de services, 14 campagnes.

Service administratif des corps de troupe

(Pour prendre rang du 21 avril 1947.)

PREVOT (Fernand), adjudant-chef, détachement motorisé autonome n° 1; 22 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Chancellerie coloniale.

(Pour prendre rang du 21 avril 1947.)

MARTIN (Alfred-Léon), adjudant-chef, dépôt des isolés coloniaux de Dakar; 20 ans de services, 11 campagnes.

Décret du 11 juillet 1947 conférant la médaille militaire à titre posthume.

Par décret en date du 11 juillet 1947, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la guerre, le conseil de l'ordre entendu, la médaille militaire a été conférée, à titre posthume, à:

LE MAGOAROU (Yves), sergent-chef des Forces françaises de l'intérieur: jeune résistant d'un courage calme et d'un sang-froid exceptionnel. Après une préparation longue et méthodique a réussi, le 20 avril 1944, à faire sauter le dépôt allemand de munitions de la caserne de Guingamp. Par cette action menée seul, a anéanti complètement le dépôt, causant à l'ennemi une perte considérable. Ayant rejoint une formation régulière, a pris part aux combats dans la région de Guingamp et de Paimpol, où il s'est distingué par sa bravoure. A trouvé une mort glorieuse sur le front de Lorient. Par le sacrifice de sa vie, a donné un bel exemple de son patriotisme. Croix de guerre avec palme.

Décret du 11 juillet 1947 conférant la médaille militaire à titre posthume.

Par décret en date du 11 juillet 1947, rendu sur la proposition du président du conseil et du ministre de la guerre, le conseil de l'ordre entendu, la médaille militaire a été conférée, à titre posthume, aux militaires dont les noms suivent:

1er régiment d'infanterie.

FAZI (Dominique-François), sergent-chef, classe 1924, mle 495 au recrutement d'Ajaccio: sous-officier courageux et plein d'allant. A été tué glorieusement à son poste de combat, le 23 mai 1940, à Fresnes-sur-Escaut, au cours d'un violent bombardement. A été cité.

FLAHAUT (Paul-François), soldat, classe 1934, mle 3452 au recrutement d'Arras-B: soldat brave et plein d'allant. A été blessé très grièvement le 25 mai 1940, à Fresnes-sur-Escaut, au cours d'une patrouille faite avec le corps franc; a toujours été pour ses camarades un bel exemple de courage et de sang-froid. Est mort des suites de ses blessures. A été cité.

JOLY (Alphonse-Maurice-René), soldat, classe 1937, mle 1948 au recrutement de Saint-Omer: soldat énergique qui a toujours fait preuve du plus beau courage et du plus pur esprit de camaraderie. A été tué glorieusement le 15 mai 1940, à Mont-Saint-Guibert, au cours d'un bombardement. A été cité.

PRENTGARBE (René-Albert-Joseph), soldat, classe 1933, mle 5512 au recrutement de Lille: soldat brave et dévoué. A été tué glorieusement à son poste de combat, le 20 mai 1940, à Picquigny (Somme). A été cité.

8e régiment d'infanterie.

HEBERT (François-Eugène), sergent, classe 1938, mle 709 au recrutement de Cherbourg. Excellent sous-officier adjoint d'une section de 25, d'une remarquable bravoure. A été mortellement blessé, le 12 mai 1940, entre le Haut-Wartin et Warmont, alors qu'il effectuait sous le feu de l'ennemi une liaison entre sa section et la section voisine. A été cité.

CAHOURS (René-Joseph), soldat. Soldat brave et plein d'allant. Après avoir fait preuve d'un courage remarquable au cours des combats livrés sur la Meuse, a trouvé une mort glorieuse à son poste, le 20 mai 1940, à Boussois (Nord). A été cité.

10e régiment d'infanterie de forteresse.

TOURNIER (Marcel-Lucien), soldat, classe 1938, mle 922 au recrutement de Chaumont. Soldat d'une grande bravoure. A trouvé une mort glorieuse à son poste de combat, le 17 juin 1940, à Beligot (Haut-Rhin), par suite de l'explosion d'une mine. A été cité.

11e régiment d'infanterie.

PARIS (Maurice-Jean-Marie), soldat, classe 1930-1931 au recrutement de Toulouse. Soldat très courageux et très dévoué. A été tué glorieusement à son poste de combat, le 4 juin 1940, au bois de Sy. A été cité.

19e régiment d'infanterie.

GLOAGUEN (Jean-Yves), caporal-chef, classe 1933, mle 773 au recrutement de Quimper. Gradé brave et plein d'allant. A été tué glorieusement à son poste de combat, le 14 mai 1940, à Hermeton-sur-Meuse. A été cité.

ALLAIN (Marcel-Jean-Baptiste-Louis), soldat de 1re classe, classe 1930, mle 1072 au recrutement de Saint-Brieuc. Soldat courageux et plein d'allant; a été tué glorieusement à son poste de combat, le 18 mai 1940, à Lamy-Beaurevoir (Aisne). A été cité.

PLUET (Eugène-Victor-Marie), soldat de 1re classe, classe 1931, mle 2512 au recrutement de Saint-Brieuc: soldat brave et plein d'allant. A été tué glorieusement à son poste de combat le 16 mai 1940 au cours de la défense de Soulme (Belgique). A été cité.

ANDOUARD (François-Ange), soldat, classe 1939, mle 2041 au recrutement de Saint-Brieuc: soldat courageux et plein d'allant. A été tué glorieusement à son poste de combat le 15 juin 1940 à Saint-Parrés-aux-Tertres. A été cité.

AVRIL (Pierre-Marie-Henri), soldat, classe 1931, mle 158 au recrutement de Saint-Brieuc: soldat brave et dévoué. A été tué glorieusement à son poste de combat le 14 juin 1940 à Saint-Cyr-sur-Morin (Seine-et-Marne). A été cité.

BIHAN (Emile), soldat, classe 1933, mle 410 au recrutement de Brest: soldat brave et plein d'allant. A été tué glorieusement à son poste de combat le 13 juin 1940 à Saint-Pierre-les Elbeuf dans les rangs du 118e régiment d'infanterie, formé en partie avec les restes du 19e régiment d'infanterie rentré de Belgique. A été cité.

LUGUERN (Guillaume), soldat, classe 1931, mle 3061 au recrutement de Brest: soldat courageux et dévoué. A été mortellement blessé à son poste de combat le 5 novembre 1939 à Stomberg (frontière du Luxembourg). A été cité.

21e régiment d'infanterie.

PREVOT (Pierre-Charles), sergent, classe 1934, mle 1257 au recrutement de Chaumont: sous-officier très courageux animé du plus pur esprit de sacrifice. Au combat de Fremontiers (Somme) le 7 juin 1940, alors que sa compagnie était débordée par l'ennemi, a commandé son groupe avec énergie, autorité et sang-froid. Pour permettre le repli de son unité, est resté à son poste de combat avec le tireur au F. M., arrêtant ainsi momentanément l'avance ennemie. A été tué héroïquement, face à l'ennemi, en accomplissant sa mission. A été cité.

25e régiment d'infanterie.

BONNARD (Maurice-René), sergent, classe 1933, mle 1199 au recrutement de Bordeaux. Sous-officier discipliné et courageux, digne de tous éloges. A été blessé mortellement à son poste de combat le 10 juin 1940, à Château-Thierry. A été cité.

35e régiment d'infanterie.

RENAUD (Robert-Jules), classe 1937, sergent, mle 510 au recrutement de Vesoul. Chef de groupe énergique et courageux, a su entraîner ses hommes par son allant et son mépris du danger. Très grièvement blessé en accomplissant une liaison particulièrement délicate, le 11 juin 1940 à Machault (Ardennes), est mort des suites de ses blessures. A été cité.

44e régiment d'infanterie.

GALLUS (Paul), caporal-chef, classe 1929, mle 2429 au recrutement de Mulhouse. Excellent gradé, animé par un patriotisme élevé. Volontaire pour servir dans un groupe franc, a été blessé grièvement le 29 mars 1940 au cours d'une reconnaissance effectuée dans la forêt de Warndt, devant les avant-postes de la position de couverture. Est mort des suites de ses blessures. A été cité.

45e régiment d'infanterie.

BERNE (Fernand-Ernest-Léon), caporal-chef, classe 1937, mle 19 au recrutement de Rouen-Nord. Gradé infatigable qui, pendant la période des combats sur l'Escaut et pendant la retraite sur Dunkerque, a toujours fait preuve de courage, presque de témérité. A été tué glorieusement à son poste de combat par éclat de bombe le 2 juin 1940 sur la plage de Dunkerque. A été cité.

47e régiment d'infanterie.

DELARUE (André-Jules-Marcel), sergent, classe 1933, mle 4851 au recrutement de Rennes. Sous-officier brave et plein d'allant. A été tué glorieusement à son poste de combat le 14 juin 1940 à Gourgançon (Marne) en s'efforçant d'arrêter l'avance de l'ennemi. A été cité.

48e régiment d'infanterie.

LE GALL (Jean-Louis), soldat, classe 1933, mle 3021 au recrutement de Brest: soldat courageux et dévoué. Le 25 mai 1940, volontaire pour porter dans des conditions particulièrement dangereuses le ravitaillement à ses camarades aux avants-postes, a été blessé mortellement dans l'accomplissement de sa mission. A été cité.

51e régiment d'infanterie.

GAILLET (Michel-Victor-André), sergent-chef, classe 1938, mle 585: très bon sous-officier qui n'a cessé, au cours de la campagne, de faire preuve de beaucoup de courage et d'un réel mépris du danger. Exemple vivant pour ses hommes, s'est distingué particulièrement au cours d'une attaque dans les bois du mont Dieu en mai 1940. A été tué glorieusement à son poste de combat le 12 juin 1940, à Suippes. A été cité.

60e régiment d'infanterie.

CHAPUIS (Robert-Marius-Eugène), sergent-chef, classe 1933, mle 1090 au recrutement de Besançon: sous-officier courageux et plein d'allant. A trouvé une mort glorieuse à son poste de combat, le 5 juin 1940, à Breilly (Somme), en exécutant fidèlement la consigne de tenir jusqu'au bout. A été cité.

65e régiment d'infanterie.

KIRIE (Aristide-Félix-Louis), soldat, classe 1936, mle 1306 au recrutement de la Roche-sur-Yon: bon soldat, brave et dévoué. A été tué glorieusement à son poste de combat le 26 mai 1940, à Courset (Pas-de-Calais). A été cité.

67e régiment d'infanterie.

LAMBRY (Jean-Marie-Charles-Edouard), aspirant, classe 1933, mle 3380 au recrutement d'Amiens: excellent chef de section, possédant de belles qualités militaires, un haut sentiment du devoir, payant de sa personne et entraînant ses hommes par son exemple. A été tué glorieusement à la tête de sa section, le 15 mai 1940, en défendant un point d'appui de la position de Stonne fortement attaqué par l'ennemi. A été cité.

LEBOURGEOIS (Louis-Charles), soldat, classe 1932, mle 314 au recrutement du Havre: excellent soldat qui s'est distingué par son courage durant les durs combats soutenus par le régiment du 14 au 25 mai 1940 devant Stonne. A été mortellement blessé à son poste de combat au cours d'une violente attaque ennemie lancée contre le point d'appui que sa compagnie défendait avec acharnement. A été cité.

69e régiment d'infanterie.

SIDHOUM (Camille-Lucien), sergent, classe 1936, mle 234 au recrutement de Nancy, jeune sous-officier engagé volontaire, ayant donné des preuves de sa valeur combattive dans de précédents engagements. Le 8 février 1940 à Forbach, a soulevé l'admiration de tous ses compagnons d'armes par son calme réfléchi et son courage. Blessé grièvement n'a cessé d'encourager ses camarades à la lutte. Est mort des suites de ses blessures. A été cité.

71e régiment d'infanterie.

PAGNY (Pierre-Georges), soldat, classe 1926, mle 3926 au recrutement de Mâcon: soldat courageux et dévoué. A trouvé une mort glorieuse à son poste de combat, le 12 juin 1940, à l'Est de Dormans, en s'opposant aux furieux efforts de l'ennemi pour prendre pied sur la rive Sud de la Marne. A été cité.

71e régiment d'infanterie.

BRACHET (Fleury), soldat, classe 1931, mle 1014 au recrutement de Saint-Omer: mitrailleur dévoué, discipliné, animé du meilleur esprit a toujours fait preuve au combat d'un courage admirable. A trouvé une mort glorieuse au cours des durs combats de Châtelet-sur-Retourne, le 10 juin 1940, ayant accompli magnifiquement son devoir. A été cité.

73e régiment d'infanterie.

MOUCHON (André-Emile-Auguste-Joseph), soldat, classe 1931, mle 3264 au recrutement de Saint-Omer: soldat extrêmement dévoué plein d'allant et de mépris du danger. Le 16 juin 1940 à Chanceaux, a été tué glorieusement à son poste de combat en assurant la défense contre une attaque aérienne. A été cité.

78e régiment d'infanterie.

REVERAULT (Pierre-Clément-Marie), soldat, classe 1932, mle 1077 au recrutement de Poitiers: excellent soldat courageux et dévoué. A été mortellement blessé à son poste de combat, le 8 juin 1940, près de la Faloise. A été cité.

80e régiment d'infanterie.

FAUDOT (Benoît-Alexis), soldat, classe 1934, mle 246 au recrutement de Dijon: soldat courageux et dévoué. A été tué glorieusement à son poste de combat le 9 juin 1940 à Aumenancourt-le-Grand (Marne). A été cité.

ROULIEAUX (Emile-Victor-Céleste), soldat, classe 1937, mle 2081 au recrutement d'Alençon: soldat courageux et plein d'allant s'est particulièrement distingué le 9 juin sur l'Aisne où il exécuta plusieurs liaisons sous le feu ennemi. A montré le même dévouement au

cours des opérations de retraite de l'Aisne à l'Aube au cours desquelles il trouva une mort glorieuse le 15 juin 1940 à Connantre (Marne). A été cité.

81e régiment d'infanterie de forteresse.

BOURET (Paul), caporal, classe 1933, mle 587 au recrutement de Dunkerque: vaillant gradé remarquable par son cran et son allant. A été glorieusement tué au combat de Soiré-le-Château le 17 mai 1940 sur la position qu'il était chargé de défendre. A été cité.

BAIVIER (Robert - Ferdinand), soldat, classe 1937, mle 517 au recrutement de Cambrai: soldat brave et courageux, a eu une belle conduite au feu les 16 et 17 mai 1940 au combat de Soiré-le-Château et a constamment fait preuve du plus bel esprit de sacrifice; est mort glorieusement à son poste de combat au cours de l'action. A été cité.

CARON (Julien), soldat, classe 1938, mle 1662 au recrutement de Lille: soldat brave et dévoué qui a toujours eu une très belle attitude au feu. A été tué glorieusement à son poste de combat le 19 mai 1940, à Soire-le-Château (Nord). A été cité.

POTIER (Adolphe-Anatole), soldat, classe 1927, mle 1985 au recrutement de Béthune: soldat brave et courageux qui a eu une très belle conduite au feu et a fait constamment preuve du plus bel esprit de sacrifice. Est mort glorieusement pour la France à son poste de combat, le 16 mai 1940 à Soire-le-Château (Nord). A été cité.

87e régiment d'infanterie de forteresse.

RICHE (Raymond - Emile - Désiré), soldat, classe 1933, mle 924 au recrutement d'Arras: très bon soldat audacieux et dévoué, très grièvement blessé le 28 mai 1940 au cours d'une rencontre avec les éléments ennemis très supérieurs en nombre, est mort des suites des blessures. A été cité.

89e régiment d'infanterie.

REBOUT (Roger-Augustin), soldat, classe 1930, mle 671 au recrutement de Troyes: soldat courageux et dévoué, ayant fait preuve d'une conduite remarquable sous le feu ennemi. A trouvé une mort héroïque le 6 juin 1940 à Cagny (Somme), en participant à la défense du village attaqué par de nombreux chars. A été cité.

91e régiment d'infanterie.

GRUSLIN (Alphonse), soldat de 1re classe, classe 1939, mle 1650 au recrutement de Mézières: soldat brave et plein d'allant. Excellent chef de pièce de mitrailleuse, a toujours été volontaire pour les missions difficiles. Le 12 juin 1940, à Jonchery-sur-Suippes, a été tué glorieusement à sa pièce après avoir ouvert le feu sur un groupe d'autos-mitrailleuses ennemies. A été cité.

92e régiment d'infanterie.

MORANGE (François), soldat de 1re classe, classe 1934, mle 2816 au recrutement de Clermont-Ferrand: soldat brave et dévoué qui s'est particulièrement distingué au cours des 23, 24 et 25 mai 1940 sur la Sensée. A été tué glorieusement à son poste de combat le 31 mai 1940 à Loos (Nord). A été cité.

FENDER (Emile), soldat, classe 1939, mle 219 au recrutement de Sélestat: soldat brave et dévoué, s'est particulièrement distingué au cours des combats des 23, 24 et 25 mai 1940, sur la Sensée. A trouvé une mort glorieuse au cours des combats devant Lille, le 26 mai 1940. A été cité.

47e régiment d'infanterie.

FLEURY (Jean), soldat, classe 1931, mle 3836, au recrutement de Brest: soldat brave et dévoué. A été mortellement blessé à son poste de combat le 10 juin 1940, à Saint-Rémy-en-Bousemont (Marne), au cours d'un violent bombardement aérien. A été cité.

94e régiment d'infanterie.

FOURNIER (Roger - Henri - Adrien), soldat, classe 1938, mle 493 au recrutement de Chartres: excellent soldat brave et plein d'allant. A été tué glorieusement le 28 mai 1940, à Gernicourt (Aisne), sur l'emplacement de sa pièce qu'il continuait à organiser. A été cité.

HUET (Roger-Auguste), soldat, classe 1936, mle 400 au recrutement d'Alençon: soldat brave et plein d'allant. A trouvé une mort glorieuse le 4 octobre, à Villing (Allemagne), au cours d'un violent bombardement. A été cité.

99e régiment d'infanterie.

MOUNIER-LAMBERT (Henri-Emile), soldat de 1re classe, classe 1934, mle 225 au recrutement de Grenoble: soldat courageux et énergique, s'est distingué au cours des violentes attaques ennemies sur l'Aisette, en juin 1940, s'imposant comme chef de groupe à ses camarades par son attitude résolue. A été mortellement blessé à son poste de combat le 5 juin 1940, à Braye-en-Laonnois (Aisne), au cours de l'attaque allemande. A été cité.

MAULLET (René), soldat, classe 1932, mle 2326 au recrutement d'Annecy: soldat brave et courageux. A trouvé une mort glorieuse à son poste de combat le 19 mai 1940, sur les bords du canal de l'Aisette. A été cité.

100e régiment d'infanterie.

DISLAIRE (Raymond-Albert), sergent, classe 1928, mle 4890 au recrutement de Lille: sous-officier brave et plein d'allant, a toujours donné à tous un merveilleux exemple de courage. Très grièvement blessé à la tête de son groupe le 18 juin 1940, est mort des suites de ses blessures. A été cité.

110e régiment d'infanterie.

QUENIART (Charles - Joseph), soldat de 1re classe, classe de 1935, mle 2360 au recrutement d'Arras-B: soldat dont le courage et le sang-froid ont fait l'admiration de tous. Participant à la défense de franchissement de l'Aa, a maintenu sa position malgré les bombardements intenses et les violentes rafales de mitrailleuses. Encerclé, s'est défendu jusqu'à l'épuisement total de ses munitions. S'est fait tuer sur place par rafale de mitrailleuse, le 25 mai 1940, au bois de Ham, faisant preuve du plus bel esprit de sacrifice. A été cité.

113e régiment d'infanterie.

CHARTIER (André), soldat, classe 1932, mle 1940 au recrutement de Poitiers: mitrailleur brave et dévoué. Le 9 juin 1940, à Concevreux (Aisne), a assuré avec décision la protection de sa pièce en tirant au mousqueton sur un assaillant qui le serrait de près. Très grièvement atteint au cours de l'action, est mort glorieusement quelques instants après. A été cité.

121e régiment d'infanterie.

BARRAULT (Henri), sergent-chef, classe 1926, mle 425 au recrutement de Moulins: sous-officier d'un calme courage, plein d'allant et d'esprit de sacrifice. A été tué glorieusement à son poste de combat, le 11 mai 1940, à Ventuezel (Belgique), pendant une violente attaque de l'aviation ennemie. A été cité.

DUCHAMP (André), sergent-chef, classe 1934, mle 1388 au recrutement de Moulins: sous-officier énergique, courageux et plein d'allant. Blessé grièvement à son poste de combat, le 11 mai 1940, sur la route d'Anvers à Breda, pendant l'attaque de l'aviation ennemie, est mort des suites de ses blessures. A été cité.

NAVOIZAT (Jean), sergent-chef, classe 1931, mle 1508/C au recrutement de Mâcon: sous-officier d'une grande bravoure qui s'est brillamment conduit au cours des combats de mai 1940 en Belgique et dans les Flandres. A trouvé une mort glorieuse au cours d'une contre-attaque devant Bouchain, le 25 mai 1940. A été cité.

BEAUREGARD (François), soldat, classe 1929, mle 2253 au recrutement de Moulins: soldat brave et plein d'allant. A été tué glorieusement à son poste de combat, le 22 mai 1940, pendant l'attaque du régiment au cours du passage de la Sensée. A été cité.

DUNEZ (Maurice), soldat, classe 1938, mle 1253 au recrutement de Moulins: soldat brave et plein d'allant. A été blessé mortellement à son poste de combat, le 13 juin 1940, à Ginneken (Nord Brabant). A été cité.

MICHON (Jean-Baptiste), soldat, classe 1934, mle 395 au recrutement de Clermont-Ferrand: soldat brave et courageux. Blessé très grièvement, le 22 mai 1940, à son poste de combat sur la Sensée, est mort des suites de ses blessures. A été cité.

THIVANT (Victor), soldat, classe 1934, mle 235 au recrutement de Moulins: soldat brave et courageux. A été tué glorieusement à son poste de combat, le 25 mai 1940, pendant la défense de Marquette (Nord). A été cité.

TIXERONT (Jean-Baptiste), soldat, classe 1934, mle 412 au recrutement de Clermont-Ferrand: soldat brave et courageux. A été blessé mortellement à son poste de combat, le 25 mai 1940, pendant la défense de Marquette (Nord). A été cité.

TIXIER (François-Marcel), soldat, classe 1930, mle 2973 au recrutement de Clermont-Ferrand: soldat brave et courageux. A été tué glorieusement à son poste de combat, le 30 mai 1940, à la défense de Lille. A été cité.

TUROT (Jean-Baptiste), soldat, classe 1934, mle 1163 au recrutement de Moulins. Soldat brave et plein d'allant. A été blessé mortellement, le 25 mai 1940, en accomplissant une mission périlleuse pendant les attaques de la région de Marquette (Nord). A été cité.

VIALLE (Albert-Jules), soldat, classe 1936, mle 595 au recrutement de Tulle. Soldat brave et plein d'allant. A été tué glorieusement à son poste de combat, le 25 mai 1940, au cours de l'attaque de Marquette (Nord). A été cité.

VOZY (Henri), soldat, classe 1937, mle 1632 au recrutement de Clermont-Ferrand. Soldat brave et plein d'allant. A été tué glorieusement à son poste de combat pendant la défense de Lille, du 28 au 31 mai 1940, secteur de Loos. A été cité.

128e régiment d'infanterie.

BOCQUET (Marcel-Léon-Jules), soldat de 1re classe, classe 1938, mle 1710 au recrutement de Béthune. Soldat courageux et plein d'allant. A été glorieusement tué à son poste de combat, le 19 juin 1940, au cours de la défense du village d'Allamps. A été cité.

133e régiment d'infanterie de forteresse.

MERCIER (Edmond-Robert), sergent-chef, classe 1922, mle 1152 au recrutement de Nancy. Sous-officier courageux, plein de calme et de sang-froid. Le 18 juin 1940, commandant un groupe de combat, s'est maintenu sur sa position à Gondrexange, malgré les nombreux et violents bombardements. Très grièvement blessé à son poste de combat, est mort des suites de ses blessures. A été cité.

165e régiment d'infanterie.

ROCHE (Jean), soldat de 1re classe, classe 1932, mle 498 au recrutement d'Aurillac. Soldat discipliné et courageux. A été tué glorieusement à son poste de combat, le 19 juin 1940, à Ferrières, au cours d'un bombardement. A été cité.

Ecole d'application de la cavalerie et du train de Saumur.

RAVETON (Etienne-Antoine-Aimable), élève aspirant. Sous-officier courageux et plein d'allant. Animé des plus belles qualités de cœur et de bravoure, volontaire pour les missions périlleuses, s'est particulièrement distingué le 20 juin 1940 en se portant à l'attaque sur la rive Nord de la Loire. A trouvé une mort glorieuse au cours de l'action. A été cité.

4e régiment de hussards.

MILLAN (Augustin), classe 1936, mle 2011 au recrutement d'Oran. Cavalier modèle de courage et de dévouement. Appartenant à un poste avancé couvrant la défense du pont de Crévecœur a été mortellement blessé en luttant pas à pas pour retarder l'avance ennemie. A été cité.

SOURDAIN (Jean-Marie-Constant-Marcel), cavalier, classe 1934, mle 954 au recrutement de Rennes. Cavalier brave et dévoué. A été blessé mortellement à son poste de combat le 11 juin 1940 au cours de la défense de Crévecœur. A été cité.

1er régiment de chasseurs à cheval.

LECOMTE (Georges-Gabriel-Henri), cavalier de 1re classe, classe 1934, mle 1632 au recrutement d'Alençon. Cavalier d'un grand courage et d'une belle abnégation. Faisant partie d'un peloton chargé d'assurer l'arrière-garde de son unité, a été blessé mortellement à son poste de combat le 18 mai 1940, donnant un bel exemple de bravoure militaire. A été cité.

2e régiment de dragons portés.

BISSON (Roger-Baptiste-Georges), maréchal des logis chef, classe 1928, mle 1132 au recrutement d'Amiens. Chef comptable de l'unité, plein d'allant et de courage. Surpris par l'ennemi en allant ravitailler son escadron, a été tué glorieusement en défendant son convoi le 7 juin 1940 à Gaillefontaine (Seine-Inférieure). A été cité.

3e régiment de dragons portés.

ARBANT (Hippolyte), cavalier, classe 1929, mle 1197 au recrutement de Bourg. Cavalier ayant fait preuve de courage et d'esprit de devoir, a été dans tous les engagements un exemple pour ses camarades. A trouvé une mort glorieuse, le 5 juin 1940, au Catelet, se sacrifiant en continuant d'assurer le tir de sa pièce de 25 complètement encerclée par les blindés ennemis et contribuant à la destruction de plusieurs automitrailleuses ennemies. A été cité.

4e régiment de dragons portés.

REQUIS (Lucien-Henri), maréchal des logis, classe 1934, mle 1670 au recrutement d'Albi: sous-officier d'un courage remarquable, n'a cessé de se distinguer pendant les hostilités par ses brillantes qualités de décision et de bravoure. Le 23 mai 1940, au mont Saint-Eloi, alors qu'il commandait un groupe canons de 25 mm, a résisté héroïquement à une attaque de chars ennemis qui prenaient ses pièces violemment à partie, et a réussi par un tir nourri à neutraliser plusieurs d'entre eux. A fait l'admiration de ses hommes en continuant à diriger un tir de ses pièces sur un ennemi supérieur en nombre, jusqu'au moment où il a été glorieusement tué à son poste de commandement. A été cité.

7e régiment de dragons portés.

DANNACHER (Joseph-Antoine), maréchal des logis, classe 1926, mle 2131 au recrutement de Mulhouse: sous-officier d'origine alsacienne, animé des plus purs sentiments de patriotisme. Le 18 juin 1940, chargé avec son peloton d'interdire le franchissement de la Loire en amont du pont de Blois, a été pour tous ses hommes un modèle de calme et de sang-froid. Très grièvement blessé au cours de l'action, est mort des suites de ses blessures. A été cité.

2e régiment de cuirassiers.

LEMAY (Fernand-Numa), cavalier, classe 1933, mle 1293 au recrutement de Cambrai: conducteur de char adroit et courageux. Au cours d'un violent combat, le 13 mai 1940, a continué la lutte sur place devant de nombreux chars ennemis. Malgré une violente préparation d'artillerie et d'aviation et quoique complètement entouré, a continué à se battre avec une énergie farouche; a été glorieusement tué à son poste de combat à Merdorp (Belgique). A été cité.

10e régiment de cuirassiers.

JOBERT (Edmé-Marie-André-Frédéric), maréchal des logis chef, classe 1930, mle 301 au recrutement d'Alger: chef de groupe motocycliste. Faisant partie d'un détachement de découverte, le 18 mai 1940, a porté son groupe sur une crête malgré un feu intense d'armes ennemies et l'a maintenu bien que ses fusils mitrailleurs fussent enrayés. A trouvé une mort glorieuse au cours de l'action. A été cité.

2e régiment d'automitrailleuses.

LEPLOMB (Joseph), maréchal des logis, classe 1934, mle 2831 au recrutement de Cambrai. Sous-officier courageux et plein de cran, qui s'est fait remarquer à plusieurs reprises en allant dégager sous le feu des camarades blessés. Le 5 juin 1940, a, comme chef de voiture, lutté contre de nombreux chars ennemis jusqu'à ce que son véhicule soit détruit et qu'il tombe lui-même gravement blessé. Est mort des suites de ses blessures. A été cité.

4e régiment d'automitrailleuses.

PICCAT (Henri-Louis), cavalier, classe 1932, mle 703 au recrutement de Bar-le-Duc. Excellent automitrailleur énergique, plein d'allant et courageux. A été tué glorieusement à son poste de combat, le 11 juin 1940 à la Neuville-en-Tourne, à Fuy (Ardennes). A été cité.

5e régiment d'automitrailleuses.

ROYER (Louis-Albert), cavalier, classe 1932, mle 2055 au recrutement de Versailles. Cavalier brave et dévoué. Blessé au cours d'une patrouille et son side-car mis hors d'usage, a continué à suivre son peloton par des moyens de fortune. A trouvé une mort glorieuse à son poste de combat, le 11 mai 1940 à Neufchâteau (Belgique) au cours d'un violent bombardement. A été cité.

21e groupe de reconnaissance de corps d'armée.

BREANT (Marcel-Louis-Léon), cavalier, classe 1928, mle 113 au recrutement de Caen. Ecellent cavalier d'un courage et d'un dévouement exemplaires. A été tué glorieusement le 7 juin 1940 à Pierrepont, à son poste de tireur au fusil mitrailleur qu'il continuait à servir au cours d'une violente attaque de l'aviation ennemie. A été cité.

9e groupe de reconnaissance de corps d'armée.

BRUNETON (Claudius-Benoît), cavalier, classe 1934, mle 4610 au recrutement de Lyon. Cavalier courageux et dévoué. A trouvé une mort glorieuse à son poste de combat, le 7 juin 1940 à Hartennes (Aisne) au cours d'un violent bombardement aérien. A été cité.

BUATOIS (Emile-Paul), cavalier, classe 1933, mle 1582 au recrutement de Besançon: cavalier dévoué et courageux. A trouvé une mort glorieuse à son poste de combat le 7 juin 1940 à Plessier-Huleu (Aisne). A été cité.

25e groupe de reconnaissance de corps d'armée.

BOULE DE LARIGAUDIE (Guillaume), maréchal des logis, classe 1928, mle 208 au recrutement de la Seine 6e subdivision: excellent sous-officier plein d'entrain, d'un dévouement et d'une bravoure exemplaires. Le 11 mai 1940, dans le bois de Musson, au cours d'une attaque de nuit menée par un ennemi très supérieur en nombre, a été mortellement blessé au moment où, avec ses fusils mitrailleurs, il couvrait le repli de son peloton. A été cité.

4e groupe de reconnaissance de division d'infanterie.

CREUSOT (Raymond-Emile), cavalier, classe 1938, mle 611 au recrutement de Vesoul: cavalier brave et dévoué. A été tué glorieusement à son poste de combat le 22 mai 1940. A été cité.

KLEIBER (Joseph), cavalier, classe 1927, mle 1046 au recrutement de Mulhouse: cavalier brave et plein d'allant. A été tué glorieusement à son poste de combat le 22 mai 1940 aux Rues-de-Vignes (Nord). A été cité

LITZLER (Jules), cavalier, classe 1932, mle 1187 au recrutement de Mulhouse: cavalier brave et dévoué. A été tué glorieusement à son poste de combat le 1er juin 1940 sur l'Antje. A été cité.

11e groupe de reconnaissance de corps d'armée.

PINOT (Albert), cavalier, classe 1933, mle 1690 au recrutement de Saint-Lô: cavalier très brave au feu, a largement payé de sa personne chaque fois que son unité a été engagée. Très grièvement blessé à son poste de combat le 16 juin 1940 à Erize-la-Brulée, est mort des suites de ses blessures. A été cité

19e groupe de reconnaissance de division d'infanterie.

PROST (Paul), cavalier, classe 1931, mle 690 au recrutement de Chalon-sur-Saône: cavalier courageux et plein d'allant. A été tué glorieusement à son poste de combat le 6 juin 1940, à Oresmaux (Somme). A été cité.

3e régiment d'artillerie.

PETITHORY (Jacques-Georges), canonnier, classe 1929, mle 2015 au recrutement de Lyon: canonnier dévoué et courageux. Au cours des combats des 6 et 8 juin 1940, au Sud de Roye (Somme), étant détaché à la pièce avancée, a, par son courage, servi d'exemple à ses camarades. La pièce étant prise sous le feu ennemi, est resté à son poste de combat, où il a été blessé mortellement. A été cité.

11e régiment d'artillerie.

DUCHENE (Edouard-Henri-Marie), canonnier, classe 1927, mle 4119 au recrutement du Havre: excellent canonnier qui a toujours accompli vaillamment son devoir. A trouvé une mort glorieuse à son poste de combat le 18 juin 1940, à Vassy (Calvados). A été cité.

16e régiment d'artillerie.

VIANNE (Roger-Pierre-Marie), canonnier, classe 1932, mle 2926 au recrutement de Clermont-Ferrand: maître pointeur courageux et plein d'allant. A été tué glorieusement à son poste de combat le 14 septembre 1939, à Hohkirken, au cours d'un violent bombardement. A été cité.

34e régiment d'artillerie.

BIDOT (Marcel-Eugène-Emile), canonnier, classe 1931, mle 1531 au recrutement de Caen: canonnier brave et plein d'allant. A été blessé mortellement le 9 juin 1940, dans le secteur de Rethel, en réparant une ligne de la batterie avancée, sous un violent bombardement. A été cité.

QUENEA (Albert-Yves-Marie), canonnier, classe 1931, mle 10 au recrutement de Caen: excellent canonnier, brave et plein d'allant, a eu une belle attitude au feu, au cours des combats de juin 1940. A été tué glorieusement à son poste le 9 juin 1940, dans la région Sud de Rethel. A été cité.

35e régiment d'artillerie.

LE SAUX (Marcel-Jérôme), adjudant-chef, classe 1928, mle 2301 au recrutement de la 3e subdivision de la Seine, Sous-officier courageux et plein d'allant. Commandant l'échelon de combat du 1er groupe, a brillamment accompli sa mission de conduire sa colonne dans un terrain violemment battu par l'ennemi, maintenant l'ordre et le calme dans sa troupe. A trouvé une mort glorieuse à son poste de combat le 2 juin 1940 à Coudekerque-Branche. A été cité.

39e régiment d'artillerie.

HEBERT (Roger-Fernand), canonnier, classe 1932, mle 958 au recrutement de Bar-le-Duc. Canonnier courageux et dévoué, a rendu de précieux services comme ouvrier de batterie à son unité. A été mortellement blessé à son poste de combat le 14 juin 1940 au bois de Bermering (Moselle) au cours d'un bombardement aérien. A été cité.

42e régiment d'artillerie.

PASCAL (Nicolas), canonnier, classe 1937, mle 971 au recrutement de Cambrai. Canonnier qui a toujours fait preuve des plus belles qualités de courage et de sang-froid. A été mortellement blessé le 26 mai 1940 vers Châtillon-sur-Bar, alors qu'il remplissait volontairement les fonctions de servant, en remplacement d'un camarade blessé. A été cité.

RAGON (Robert-Ernest-Paul), maréchal des logis, classe 1932, mle 2381 au recrutement d'Amiens. Chef de pièce qui a montré les plus belles qualités de courage et de sang-froid sous les bombardements les plus violents. Très grièvement blessé à sa pièce le 24 mai 1940 au bois de la Fontaine-Mehon, est mort des suites de ses blessures. A été cité.

46e régiment d'artillerie.

DELACROIX (Maurice-Jules-Yves-Albert), maréchal des logis chef, classe 1924, mle 380 au recrutement d'Amiens. Sous-officier remarquable par son dévouement et son sens du devoir, a assuré, sous un violent bombardement et sous le feu des mitrailleuses, le commandement d'un groupe de combat, faisant preuve d'un courage remarquable et remplissant jusqu'au bout la mission qui lui avait été confiée. A été très grièvement blessé à son poste le 20 juin 1940 aux environs de Nancy. Est mort des suites de ses blessures. A été cité,

61e régiment d'artillerie.

LANGELIN (Roland-Fernand), canonnier, classe 1936, mle 1090 au recrutement de Chartres. Canonnier courageux et plein d'entrain qui, en dépit des circonstances défavorables, pendant les durs combats sur l'Aisne et la Marne en juin 1940 a toujours assuré avec zèle le ravitaillement de ses camarades même au milieu des plus violents bombardements. A été mortellement blessé le 10 juin 1940 au combat de Gueux (Marne). A été cité.

106e régiment d'artillerie.

FONDAIN (Jean-Robert-Gabriel), adjudant, classe 1931, mle 1793 au recrutement du Mans. Sous-officier d'une haute valeur morale et d'une très belle conscience. Le 31 mai 1940, à Malo-les-Bains, a réussi par son énergie à maintenir l'ordre dans sa section pendant que le transport sur lequel il venait d'embarquer, atteint par des bombardements d'avions, sombrait en quelques minutes. A réglé sans faiblesse l'évacuation correcte du plus grand nombre de ses hommes; est resté avec les derniers et a coulé avec eux. A été cité.

115e régiment d'artillerie.

AVIGNON (Paul-Henri-Georges), canonnier, classe 1926, mle 896 au recrutement d'Alençon. Canonnier brave et plein d'entrain. A assuré son service avec intelligence et sang-froid dans des circonstances difficiles et rendues périlleuses par le bombardement ennemi. A été tué à son poste dans la nuit du 17 au 18 juin 1940 à Pagny-sur-Meuse (Meuse). A été cité.

151e régiment d'artillerie.

LAROCHE (Pierre), canonnier, classe 1921, mle 951 au recrutement de Thionville. Canonnier observateur ayant toujours fait preuve d'un allant et d'un courage remarquables. A été blessé mortellement à son poste de combat, le 14 juin 1940 à Thiaucourt (Meurthe-et-Moselle). A été cité.

156e régiment d'artillerie.

CUNY (Georges), canonnier, classe 1937, mle 315 au recrutement d'Epinal: excellent canonnier brave et plein d'allant. Le 19 juin 1940, au combat de Girmont, a fait preuve d'un grand courage en remplissant avec calme et énergie les fonctions de pointeur d'une pièce de 75 antichar. Blessé mortellement de deux balles de mitrailleuse et transporté au milieu du village bombardé et en feu, a déclaré aux habitants qui se pressaient autour de lui: « Ne vous exposez pas pour moi, je suis perdu, restez à l'abri ». Est mort quelques minutes après, des suites de ses blessures. A été cité.

159e régiment d'artillerie.

RUFFION (Gilbert-Roger), canonnier, classe 1938, mle 394 au recrutement de Besançon: canonnier brave et dévoué. Très grièvement blessé à son poste de combat, le 19 juin 1940, est mort des suites de ses blessures. A été cité.

169e régiment d'artillerie.

SOTTEAU (Alphonse-André), canonnier, classe 1923, mle 74 au recrutement de Chartres: canonnier brave et plein d'allant. A été tué glorieusement à son poste de combat, le 19 juin 1940, par le tir des chars ennemis. A été cité.

189e régiment d'artillerie.

QUILLON (Claude-Louis), brigadier-chef, classe 1923, mle 223 au recrutement de Saint-Etienne: gradé courageux et dévoué, jouissant de la confiance et de l'estime de ses chefs. Très grièvement blessé à son poste, le 21 mai 1940, au moment de franchir la baie de la Somme, est mort des suites de ses blessures. A été cité.

REISS (Isaac), canonnier, classe 1928, mle 1777 au recrutement de Lyon: canonnier téléphoniste dévoué et courageux. A été tué glorieusement à son poste, le 16 juin 1940, à Saulieu (Côte-d'Or). A été cité.

SUR (Léon), canonnier, classe 1936, mle 1618 au recrutement de Grenoble. Canonnier courageux et plein d'allant. A été blessé à son poste de combat le 21 mai 1940 à Cal-de-Rue (Somme). A été cité.

22e bataillon d'ouvriers d'artillerie.

LEFEBVRE (Marius-Edmond-Marcel), soldat, classe 1929, mle 4088 au recrutement de Saint-Omer. Canonnier dévoué, très méritant. A été blessé mortellement le 2 juin 1940 en accomplissant son devoir. A été cité.

2e régiment du génie.

DEPRES (Georges-Auguste), sapeur, classe 1923, mle 995 au recrutement de Melun. Sapeur courageux et plein d'allant, animé du plus pur esprit de sacrifice. A trouvé une mort glorieuse à son poste de combat le 15 mai 1940 à Rozoy-sur-Serre (Aisne), en faisant vaillamment son devoir. A été cité.

3e régiment du génie.

DEHIERE (Maurice), sapeur de 1re classe, classe 1932, mle 1050 au recrutement de Valenciennes. Sapeur modèle, courageux et dévoué, toujours volontaire pour les missions périlleuses. A trouvé une mort glorieuse en accomplissant magnifiquement son devoir, le 27 mai 1940, à Coudekerque-Branche (Pas-de-Calais). A été cité.

10e régiment du génie.

FREYCON (Aimé), caporal, classe 1939, mle 1534 au recrutement de Saint-Etienne. Excellent gradé, énergique et brave. Faisant partie d'un détachement du génie mis à la disposition d'une unité d'infanterie chargée d'interdire le passage de l'Aisne, a été blessé mortellement, le 9 juin 1940, à Annelles, alors qu'à la tête de son escouade, il luttait vaillamment avec cette unité, sous un feu des plus violents, pour la défense d'un village attaqué par des blindés et des avions ennemis. A été cité.

BURGLIN (Gabriel), sapeur, classe 1920, mle 767 au recrutement de Colmar. Sapeur énergique et brave. A été mortellement blessé le 9 juin 1940 alors qu'avec un détachement de son arme mis à la disposition d'une unité d'infanterie chargée d'interdire le passage de l'Aisne, il luttait vaillamment avec cette unité, sous un feu des plus violents, pour la défense d'un village attaqué par des blindés et des avions ennemis. A été cité.

GRAPIN (Marie-Ernest), sapeur, classe 1925, mle 1405 au recrutement de Lons-le-Saunier. Sapeur courageux et dévoué. Chargé d'assurer la surveillance de convois de ravitaillement, a exécuté avec conscience toutes les missions qui lui furent confiées. A trouvé une mort glorieuse le 15 juin 1940 au cours du bombardement des gares de Châtillon-sur-Seine et Nuits-sur-Ravires. A été cité.

28e régiment du génie.

BEZIN (Ernest), sapeur de 1re classe, classe 1934, mle 579 au recrutement d'Auch. Sapeur brave et plein d'allant, vivant exemple pour ses camarades. A, par son courage, permis d'assurer jusqu'au bout les transmissions du P. C. de la division, pendant le bombardement d'Orchies, au cours duquel il a trouvé une mort glorieuse à son poste, le 27 mai 1940. A été cité.

1er régiment d'infanterie coloniale.

MEUNIER (Fernand-Désiré-Charles), caporal-chef, classe 1935, mle 905 au recrutement de Laon. Gradé d'une grande valeur et d'une bravoure à toute épreuve. Le 19 mai 1940, près d'Oizy, au cours d'une attaque ennemie qui succédait à un bombardement intense, pris, après la mort du chef de section, le commandement des hommes qui se trouvaient à proximité et, par son action énergique, obligea l'ennemi à se retirer. Le 13 juin 1940, à Cuisy, en face d'un ennemi motorisé et blindé qui avait accroché sa compagnie, prit lui-même le fusil-mitrailleur de son groupe et par le feu alterné de son tir et de bonds sur un parcours de 4 kms, par sa tranquille assurance, qui galvanisait ses hommes, contribua largement à sauver une partie de la compagnie. A été tué glorieusement le 15 juin sur les pentes du Mort-Homme. A été cité.

6e régiment d'infanterie coloniale.

DESPUJOL (Daniel), sergent, classe 1924, mle 2106 au recrutement de Libourne. Sous-officier très courageux, excellent chef de groupe de F. V., dont l'allant, la compétence et les qualités de chef étaient reconnues de tous. Le 3 février 1945, à la cité Sainte-Thérèse, a fait l'admiration de tous par son sang-froid et sa décision. A été mortellement blessé alors qu'il allait à la tête de son groupe, aborder le village tenu par l'ennemi. A été cité.

21e régiment d'infanterie coloniale.

HEUGHEBAERT (Alcide-Aimable), caporal-chef, classe 1933, mle 347 au recrutement de Cambrai, gradé courageux et plein d'allant. A été tué glorieusement à son poste de combat le 15 juin 1940 à Rembercourt-aux-Pots. A été cité.

BONIN (Charles-Victor-Emile), soldat, classe 1925, mle 530 au recrutement d'Orléans. Soldat courageux et plein d'allant. A été tué glorieusement à son poste de combat le 19 juin au cours d'une violente attaque ennemie. A été cité.

23e régiment d'infanterie coloniale.

LAMBERT (Raymond-Claude), caporal, classe 1941, mle 5604 au recrutement de Saint-Quentin. Gradé brave et dévoué. Chauffeur d'un tracteur de pièce, a été tué glorieusement le 23 janvier 1945 à la ferme Grossecker en conduisant son véhicule sous le feu ennemi pour mettre son canon en batterie. A été cité.

43e régiment d'infanterie coloniale.

LUCAS (César-Emmanuel), sergent-chef, classe 1926, mle 5174 au recrutement de la Seine, 3e subdivision. Sous-officier adjoint au chef de section d'un courage et d'un sang-froid remarquables. Le 23 mai 1940, à Beaumont-en-Argonne, sa compagnie étant complètement encerclée par des forces ennemies très supérieures en nombre, son chef de secteur venant d'être tué, a pris le commandement de la section. Grâce à son énergie et à son courage, a conservé intégralement le secteur qui lui avait été confié. A été blessé mortellement d'une balle à la tête au moment où il recevait l'ordre de se replier. A été cité.

THEUREAUD (René), soldat de 1re classe, classe 1934, mle 3432 au recrutement de la Seine, 3e subdivision. Soldat d'un courage et d'un sang-froid admirables et d'un dévouement exemplaire. Le 23 mai 1940, la compagnie étant complètement encerclée par un ennemi très supérieur en nombre, le chef de la section et le chef du groupe dont il faisait partie venant d'être tués, a pris le commandement d'un groupe de combat. Grâce à son énergie et à son courage, a conservé intacte la position confiée à sa garde. Enfin d'après-midi, a pris volontairement le commandement d'une patrouille. Au cours de sa mission, blessé par éclat d'obus à l'œil droit, a continué à diriger la patrouille et à assumer la mission qui lui avait été confiée. A été blessé mortellement d'une balle en plein cœur au moment où il recevait l'ordre de se replier. A été cité.

MILOT (Raymond-Eugène), soldat, classe 1927, mle 1288 au recrutement d'Auxerre. Soldat brave et courageux, a fait preuve des plus belles qualités militaires. A été tué glorieusement à son poste de combat le 22 mai 1940 à Beaumont-en-Argonne. A été cité.

Décret du 11 juillet 1947 modifiant les décrets des 15 novembre 1946 et 15 janvier 1947 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 11 juillet 1947, sont annulées les concessions de médaille militaire faites en faveur des militaires désignés ci-après:

Décret du 15 novembre 1946.

(*Journal officiel* du 21 novembre 1946.)

Matériel.

Donner (Paul-Charles-René), adjudant-chef, 82e compagnie d'ouvriers du service du matériel.

Décret du 15 janvier 1947.

(*Journal officiel* du 18 janvier 1947.)

Troupes coloniales.

Privat (Lucien-Emile), adjudant, commandement supérieur des troupes françaises d'Extrême-Orient.

Gaboriau (Gabriel), adjudant-chef, commandement supérieur des troupes françaises d'Extrême-Orient.

Lafrogne (Georges-Victorin-Armand), adjudant-chef commandement supérieur des troupes françaises d'Extrême-Orient.

Décret portant nominations au titre des réserves de l'armée de terre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 juillet 1947: page 7067, 3e colonne, 30e ligne, au lieu de: « Rancheard (Raoul) », lire: « Rancheard (Raoul) ».

Décret modifiant plusieurs décrets antérieurs portant promotions et nominations dans les réserves d'officiers dégagés des cadres.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 juillet 1947:

Page 7369, 1re colonne, 41e ligne, au lieu de: « M. Haussin de Saint-Laurent (Emmanuel) », lire: « M. Houssin de Saint-Laurent (Emmanuel) »; 3e colonne, 6e ligne, au lieu de: « Avec le grade de lieutenant-colonel », lire: « Avec le grade de commandant ».

Page 7370, 1re colonne, 19e ligne, rayer: « Saurel (Marius-Victor-Paul) »; 31e ligne, après: « lire », ajouter: « Avec le grade de chef de bataillon ».

Maintien d'officiers en activité.

Le ministre de la guerre,

Vu l'arrêté du 22 septembre 1944 instituant une commission d'épuration et de réintégration des personnels militaires;

Vu le décret du 22 septembre 1944 annulant les nominations et promotions prononcées depuis le 8 novembre 1942 par l'autorité de fait se disant gouvernement de l'Etat français;

Vu les propositions de la commission d'épuration et de réintégration des personnels militaires;

Vu l'arrêté du 22 juillet 1947 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Les officiers désignés ci-après sont maintenus en activité sans interruption de service.

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Chef de bataillon.

M. Lagarrigue (R.).

Lieutenant.

M. Bensahli (A.), maintenu en activité sans interruption de service jusqu'au 6 septembre 1946, date de son dégagement des cadres.

Art. 2. — Les officiers désignés ci-après sont considérés comme ayant été maintenus en activité sans interruption de service:

Artillerie.

Chef d'escadron.

M. de La Motte de La Motte Rouge (C.-M.-E.-G.-J.) (rang du 1er mai 1940). Décédé en déportation, le 21 avril 1945, à Schirmeck (Bas-Rhin).

Capitaine.

M. Boureau (M.-R.) (rang du 25 mars 1938). Fusillé par les Allemands à la Doua (Rhône).

Lieutenants.

M. Michel (P.-F.-P.) (rang du 20 mars 1942). Mort pour la France, le 2 avril 1945, à Bergen-Belsen (Allemagne).

M. Vidiani (G.-R.-G.) (rang du 1er octobre 1938). Déporté, présumé disparu, le 25 juillet 1943, à Natz-Weiler (Allemagne).

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 août 1947.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet militaire,
Cl COGNY.

Dégagement des cadres des officiers de l'armée de terre (active).

Le ministre de la guerre,

Vu le titre II de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946 portant fixation du budget général (dépenses militaires) de l'exercice 1946;

Vu l'instruction n° 1165 CAB. MIL/GUE/PK, du 8 juin 1946 pour l'application des dispositions du titre II de la loi n° 46-607 susvisé;

Vu le décret n° 46-2955 du 31 décembre 1946 prorogeant la loi n° 46-607 du 5 avril 1946;

Vu l'arrêté du 22 juillet 1947 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Sont admis au bénéfice des dispositions de l'article 5 de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946, les officiers désignés ci-après:

TROUPES COLONIALES

Artillerie.

Capitaine.

M. Tomasini (J.-F.) sera dégagé des cadres à compter du 10 septembre 1947.

L'arrêté du 27 mars 1947 portant mise en non activité par suppression d'emploi est annulé en ce qui concerne cet officier.

Intendance.

Intendance militaire de 1re classe.

M. Courtant (G.-G.-A) (sera dégagé des cadres à compter du 1er décembre 1947).

Intendant militaire de 2e classe.

M. Guilloux (J.) (sera dégagé des cadres à compter du 25 septembre 1947).

Art. 2 — Sont admis au bénéfice des dispositions de l'article 6 de la loi n° 46-607, du 5 avril 1946, les officiers désignés ci-après:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Capitaine.

M. Cadoux (M.-D.) (sera dégagé des cadres à compter du 10 septembre 1947).

TROUPES COLONIALES

Services administratifs des troupes coloniales.

Capitaine.

M. Portière (R.-J.) (sera dégagé des cadres à compter du 10 septembre 1947).

Art. 3. — Sont admis au bénéfice des dispositions de l'article 12 de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946 les officiers désignés ci-après:

TROUPES METROPOLITAINES

Gendarmerie.

Capitaine.

M. Olivier (J.-M.-P.-M.) (sera dégagé des cadres à compter du 10 septembre 1947).

Infanterie.

Capitaine.

MM.
Caillon (E.-F.),
Cattiaux (G.-A.)
(seront dégagés des cadres à compter du 10 septembre 1947).

Artillerie.

Capitaine.

M. Feroldi (R.-A.-A.) (sera dégagé des cadres à compter du 10 septembre 1947).

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Lieutenant.

M. de Farcy de La Villedubois (J.) (sera dégagé des cadres à compter du 25 septembre 1947).

M. Nguyen Van Du (sera dégagé des cadres à compter du 10 septembre 1947).

Art. 4. — Les notifications aux intéressés des dégagements prononcés sur le présent arrêté seront faites par les directions d'arme ou de service de l'administration centrale.

Art. 5. — Les conditions dans lesquelles les officiers visés aux articles 1er et 2 qui précèdent recevront application de l'article 10 et, le cas échéant, de l'article 13 de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946, feront l'objet de dispositions ultérieures.

De même un arrêté ultérieur fixera éventuellement les conditions d'application aux officiers visés aux articles 1er et 2 précités les dispositions du 3e alinéa de l'article 11 de la loi susvisée.

Art. 6. — L'arrêté du 28 mai 1946 (*Journal officiel* du 13 juin 1946) portant dégagement des cadres des officiers de l'armée (active) de terre est modifié comme suit, en ce qui concerne les officiers désignés ci-après:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Rayer, article 6:

Chef de bataillon.

M. Rance (J.-J.-A.).

Ajouter, article 9:

Chef de bataillon.

M. Rance (J.-J.-A.).

Rayer, article 12:

Capitaine.

M. Dutrey (J.-J.-E.).

Cavalerie.

Rayer, article 12:

Capitaine.

M. de Rasilly (R.-R.-M.-J.).

Ajouter, article 6:

Capitaine.

M. de Rasilly (R.-R.-M.-J.).

Génie.

Rayer, article 6:

Lieutenant-colonel.

M. Vidieu (P.-J.-V.).

Ajouter, article 5:

Lieutenant-colonel.

M. Vidieu (P.-J.-V.).

Santé.

Médecin lieutenant-colonel.

M. Crevant (A.-L.): au lieu de: « sera dégagé des cadres un mois après la notification qui lui sera faite », lire: « sera dégagé des cadres à compter du 8 juillet 1946 ».

M. Vittot (M.-J.-A.-R.): au lieu de: « sera dégagé des cadres un mois après la notification qui lui sera faite », lire: « sera dégagé des cadres à compter du 12 août 1946 ».

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Article 12.

Capitaine.

M. Le Roux (J.-P.-M.): au lieu de: « sera dégagé des cadres un mois après la notification qui lui sera faite », lire: « sera dégagé des cadres à compter du 30 mars 1947 ».

Intendance.

Rayer, article 12:

Capitaine d'administration.

« M. Antonini (A.) ».

Santé.

Rayer, article 12:

Lieutenant d'administration.

« M. Girard (G.) ».

Adjoints administratifs des corps de troupe coloniaux.

Rayer, article 5:

Sous-lieutenant.

« M. Tellier (A.-E.) ».

Ajouter, article 5:

Lieutenant.

« M. Tellier (A.-E.) ».

Art. 7. — L'arrêté du 26 juin 1946 (*Journal officiel* du 4 juillet 1946) portant dégagement des cadres des officiers de l'armée (active) de terre est modifié comme suit en ce qui concerne l'officier désigné ci-après:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Rayer, article 12:

Lieutenant.

« M. Lefebvre (O.-C.) ».

Art. 8. — L'arrêté du 6 décembre 1946 (*Journal officiel* du 11 décembre 1946) portant dégagement des cadres des officiers de l'armée (active) de terre est modifié comme suit en ce qui concerne l'officier ci-après désigné:

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Article 5.

Capitaine.

M. Courtial (F.-J.-H.): au lieu de: « sera dégagé des cadres à compter du 15 décembre 1946 », lire: « sera dégagé des cadres à compter du 31 décembre 1947 ».

Art. 9. — L'arrêté du 30 décembre 1946 portant dégagement des cadres des officiers de l'armée (active) de terre est modifié comme suit en ce qui concerne l'officier désigné ci-après:

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Rayer, article 12:

Lieutenant.

« M. Rallet (E.) sera dégagé des cadres à l'issue de son congé de fin de campagne ».

Ajouter, article 6:

Lieutenant.

« M. Rallet (E.), sera dégagé des cadres à compter du 10 novembre 1947 ».

Art. 10. — L'arrêté du 17 mai 1947 (*Journal officiel* du 22 mai 1947) portant dégagement des cadres des officiers de l'armée (active) de terre est modifié comme suit en ce qui concerne l'officier désigné ci-après:

TROUPES COLONIALES

Article 10.

Au lieu de:

Chef de bataillon.

« M. Brunel (M.-R.) »,

Lire:

« M. Fave (P.-S.-A.) ».

Art. 11. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 août 1947.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet militaire,
Cl COGNY.

Personnels civils extérieurs.

Par arrêté du 30 juillet 1947, pris en application de l'ordonnance du 27 juin 1944 et après avis de la commission supérieure d'épuration de Strasbourg, l'arrêté du 9 mars 1946 (*Journal officiel* du 19 mars 1946) révoquant avec pension Mme Sternberger (Marthe), aide-commis administratif de la direction du service de santé de la 6e région, est annulé. L'intéressée, en congé sans traitement depuis le 1er novembre 1940, est réintégrée dans son emploi.

Les dispositions ci-dessus prennent effet du 30 juillet 1947.

Admission à l'honorariat (génie).

Par décision ministérielle du 7 juillet 1947, les officiers de réserve du génie rayés des cadres dont les noms suivent ont été admis à l'honorariat de leur grade, à compter de la date de leur radiation des cadres (art. 25 de la loi du 8 janvier 1925 sur l'organisation des cadres des réserves de l'armée de terre):

Les chefs de bataillon:

MM. Bernet (Gérard-Joseph-Raymond).
Ginestet (Jean-Louis-Léon).

M. le capitaine Monnier (Alphonse-Alexandre).

Les lieutenants:

MM. Legeron (Roger-Aimé).
Rouquaud (Michel).

MINISTÈRE DE LA MARINE

Tableau de concours pour la Légion d'honneur (armée de mer, active).

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 juillet 1947, page 7267, 2e colonne;

Timoniers.

Au lieu de: « Creach (Aristide), premier maître, 1114068-2 », lire: « Creach (Jean), maître principal, 134673-2 ».

Charpentiers.

Au lieu de: « Le Borgne (Jean), maître principal, 117 7085-2 » lire: « Le Borgne (Jean), maître principal, 117 708-2 ».

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.

Par arrêté en date du 21 juillet 1947, la démission de Mlle Gibert (Yvonne), adjoint administratif principal stagiaire, a été acceptée à compter du 26 juillet 1947.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Homologation du règlement du 2 juin 1947 fixant les modalités de la mise en place des plants de pommes de terre destinés à la plantation de 1948.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi validée du 11 octobre 1941 sur l'organisation du marché des semences, graines et plants;

Vu les ordonnances du 3 août 1944 relatives à la mobilisation, à la vente et à la circulation des denrées agricoles et à l'organisation du ravitaillement et de la production agricole;

Vu l'arrêté du 30 avril 1947 instituant la commission interprofessionnelle du plant de pommes de terre;

La commission interprofessionnelle du plant de pomme de terre instituée par l'arrêté susvisé du 30 avril 1947 entendue,

Arrête:

Art. 1er. — Est homologué le règlement du 2 juin 1947 fixant les modalités de la mise en place des plants de pommes de terre destinés à la plantation de 1948.

Art. 2. — Le directeur de la production agricole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 4 août 1947.

Pour le ministre de l'agriculture et par délégation:

Le directeur adjoint du cabinet,
R. LYON.

NOTA. — Le texte du règlement peut être consulté:

A la direction de la production agricole au ministère de l'agriculture;

Dans les directions départementales des services agricoles.

Ouverture d'un concours pour le recrutement d'assistants et de directeurs de recherches du cadre scientifique de la recherche agronomique.

Le président du conseil des ministres, le ministre de l'agriculture et le ministre des finances,

Vu l'article 12 de la loi de finances du 23 décembre 1946 relatif à l'ouverture des concours concernant le personnel titulaire de l'Etat en 1947;

Vu le décret n° 47-851 du 13 mai 1947 fixant le statut du personnel des services extérieurs de l'institut national de la recherche agronomique;

Sur le rapport du directeur de l'institut national de la recherche agronomique,

Arrêtent:

Art. 1er. — La direction de l'institut national de la recherche agronomique est autorisée à ouvrir les concours suivants:

21 et 22 juillet 1947.

Concours pour le recrutement d'assistants du cadre scientifique à l'institut national de la recherche agronomique:

a) Spécialisés dans les questions d'amélioration des plantes et génétique: deux emplois;

b) Spécialisés dans les questions de phytopharmacie: un emploi;

c) Spécialisés dans les questions de pathologie végétale: deux emplois.

25 juillet 1947.

Concours sur titres et, éventuellement, sur épreuves, en vue de la nomination d'un directeur de recherches du cadre scientifique de l'institut national de la recherche agronomique spécialisé dans les questions d'entomologie agricole (apiculture).

Art. 2. — Un arrêté du ministre de l'agriculture fixera les conditions d'ouverture desdits concours et, éventuellement, la nature des épreuves, conformément au décret du 13 mai 1947 susvisé.

Art. 3. — Le directeur de l'institut national de la recherche agronomique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 août 1947.

Le président du conseil des ministres,
Pour le président du conseil des ministres et par délégation:
Le secrétaire général du Gouvernement,
ANDRÉ SÉGALAT.

Le ministre de l'agriculture,
TANGUY PRIGENT.

Le ministre des finances,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
ANTOINE BANSILLON.

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 17 juillet 1947, les préposés des eaux et forêts désignés ci-dessous sont mutés, sur leur demande, avec leurs grade et classe actuels, conformément aux indications du tableau ci-après:

NOMS ET PRÉNOMS	GRADE	AFFECTATION ACTUELLE		NOUVELLE AFFECTATION			
		Résidence.	Circonscription forestière (D. S.).	Résidence.	Brigade ou triage.	Inspection ou chefferie.	Circonscription forestière (D. S.).
Boulanger (Maurice)..	Garde domanial.	Compiègne (Oise), maison forestière du Vivier-Corax n° 2.	1re	La Croix-Saint-Ouen (Oise), maison forestière du Bac-de-la-Croix.	20	Compiègne	1re
Caron (Paul).....	Garde domanial.	Crécy-en-Ponthieu (Somme), maison forestière de l'Hermitage (non installé).	1re	Crécy (Somme), maison forestière de Canchy.	4	Amiens	1re
Schutz (Oscar).....	Garde domanial.	A la disposition du conservateur à Lille (Nord).	1re	Crécy-en-Ponthieu (Somme), maison forestière de l'Hermitage.	3	Amiens	1re
Merle (Julien).....	Brigadier.	Mézos (Landes).....	20e	Fouencamps par Boves (Somme), laboratoire d'hydrobiologie du Paraclet.		»	1re
Dez (Gabriel).....	Garde domanial.	Les Andelys (Eure).....	2e	La Londe (Seine-Inférieure), maison forestière de Boschyons.	15	Rouen	2e
Lemoine (Maurice)....	Brigadier.	Grand-Couronne (Seine-Inférieure), maison forestière des Essarts (non installé).	2e	La Feuillée (Seine-Inférieure), maison forestière de Landel (maintenu).	3	Lyons-la-Forêt .	2e
Martin (Eugène).....	Garde domanial.	Chauvency-le-Château (Meuse).	4e	Samois-sur-Seine (Seine-et-Marne), maison forestière du Petit-Barbeau.	7	Fontainebleau .	3e
Auge (René).....	Garde domanial.	Saulx-le-Duc (Côte-d'Or)...	10e	Fontainebleau (Seine-et-Marne), maison forestière de Maintenon.	4	Fontainebleau .	3e
Becker (Constant).....	Brigadier.	A la disposition du conservateur à Metz (Moselle).	5e	Charleville-sous-Bois (Moselle), maison forestière de Saint-Michel.	8	Metz	5e
Greff (Georges).....	Garde domanial.	Buding (Moselle).....	5e	Oudrenne (Moselle), maison forestière des Quatre-Seigneurs.	11	Thionville	5e
Lichtl (Frédéric)	Garde domanial.	Fougerolles (Haute-Saône)	11e	Bertrichamps (Meurthe-et-Moselle).	13	Lunéville	5e
Auer (Honoré).....	Brigadier.	A la disposition du conservateur à Epinal (Vosges).	5e	Liffol-le-Grand (Vosges)...	4	Neufchâteau ...	5e
Chouzier (Marius).....	Garde domanial.	Mittlach (Haut-Rhin), maison forestière de Dubarle.	6e	Saint-Dié (Vosges), maison forestière de la Pêcherie.	32	Saint-Dié-Nord .	5e
Camuzet (Maurice)....	Garde domanial.	Chermizet (Vosges).....	5e	Oron (Moselle), maison forestière d'Oron.	63	Metz	5e
Thirion (Jean).....	Garde domanial.	A la disposition du conservateur à Metz (Moselle).	5e	Virming (Moselle).....	120	Sarrebourg	5e
Meyer (Jean).....	Brigadier.	A la disposition du conservateur à Colmar (Haut-Rhin).	6e	Munster (Haut-Rhin), maison forestière d'Eschbach.	8	Colmar	6e

NOMS ET PRÉNOMS	GRADE	AFFECTATION ACTUELLE		NOUVELLE AFFECTATION			
		Résidence.	Circonscription forestière (D. S.).	Résidence.	Brigade ou triage.	Inspection ou chefferie	Circonscription forestière (D. S.).
Grandgeorge (Henri)..	Garde domanial.	A la disposition du conservateur à Strasbourg (Bas-Rhin).	6e	La Wantzenau (Bas-Rhin), maison forestière de la Wantzenau.	178	Strasbourg	6e
Forgeoux (Louis).....	Brigadier.	Chambourcy (Seine-et-Oise), maison forestière de la Porte-Dauphine.	3e	Jupilles (Sarthe), maison forestière des Forges.	2	Le Mans.....	8e
Jeanjon (Georges).....	Brigadier.	Châtel-Gérard (Yonne), maison forestière de Missery.	10e	Tonnerre (Yonne).....	8	Sens	10e
Fontaine (André)	Garde domanial.	Essey-lès-Eaux (Haute-Marne), maison forestière de l'Abondance.	10e	Esnouveaux (Haute-Marne).	11	Chaumont-Sud .	10e
Gautherot (Camille)...	Garde domanial.	Fontenois-lès-Montbozon (Haute-Saône).	11e	Montbozon (Haute-Saône).	49	Vesoul	11e
Topenot (André)	Brigadier.	Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie).	17e	Saint-Claude (Jura).....	1	Saint-Claude ..	11e
Pallaud (Robert).....	Garde domanial.	Chatelay (Jura).....	11e	Dôle (Jura), maison forestière du Grand-Contour.	19	Dôle	11e
Dupeux (Robert).....	Garde domanial.	Montereau (Loiret), maison forestière du Carrefroy n° 2.	9e	Boisserolles (Deux-Sèvres), maison forestière de Boisserolles.	4	Niort	12e
Gourrand (Pierre).....	Garde domanial.	Neuville-lès-Decize (Nièvre).	13e	Biches (Nièvre), maison forestière de la Vie-de-Las.	40	Nevers	13e
Duhau (Martin).....	Brigadier.	A la disposition du conservateur à Limoges (Haute-Vienne).	14e	Tulle (Corrèze).....	2	Tulle	14e
Combre (Albert).....	Garde domanial.	Auxy (Saône-et-Loire), maison forestière des Echards.	16e	Aydat (Puy-de-Dôme).....	17	Clermont-Ferrand.	15e
Velay (Marius).....	Garde domanial.	A la disposition du conservateur à Montpellier (Hérault).	24e	Tence (Haute-Loire).....	25	Le Puy.....	15e
Bordel-Cartan (Eugène)	Garde domanial.	La Chapelle (Haute-Savoie).	17e	Rumilly (Haute-Savoie)...	12	Annecy	17e
Basset (Marcel).....	Garde domanial.	Chambéry (Savoie).....	17e	Saint-Baldolph (Savoie)....	33	Chambéry	17e
Sar (Albert).....	Garde domanial.	Salles (Gironde).....	20e	Vendays (Gironde), maison forestière du Beau-Temps.	2	Bordeaux-Nord..	20e
Pech (Louis).....	Brigadier.	Davejean (Aude), maison forestière de Davejan.	23e	Léguevin (Haute-Garonne).	1	Toulouse	22e
Caverivière (Eugène) .	Brigadier.	Léguevin (Haute-Garonne).	22e	Davejean (Aude), maison forestière de Davejean.	7	Carcassonne-Nord.	23e
Duval (Georges).....	Garde domanial.	Domfaing (Vosges).....	5e	Jeugny (Aube).....	13	Troyes	10e
Nouxet (Maurice).....	Garde domanial.	A la disposition du conservateur à Bordeaux (Gironde).	20e	Capdenac (Aveyron).....	6	Rodez	24e
Gassmann (Paul).....	Garde domanial.	A la disposition du conservateur à Metz (Moselle).	5e	A la disposition du conservateur à Nice (Alpes-Maritimes).			25e
Graziani (Pierre).....	Garde domanial.	A la disposition du conservateur à Ajaccio (Corse).	25e	Solare (Corse), maison forestière de Tova.	14	Bastia	25e
Mozer (Georges).....	Garde domanial.	Faucogney (Haute-Saône).	11e	Belfays (Doubs).....	17	Montbéliard ...	11e
Piola (Robert).....	Garde domanial.	Saint-Julien-sur-Reyssouze (Ain).	16e	Epinac-les-Mines (Saône-et-Loire).	12	Autun	16e

Par arrêté du 30 juillet 1947, les gardes domaniaux des eaux et forêts, dénommés ci-après, sont promus au grade de brigadier des eaux et forêts, reclassés dans ce grade et affectés conformément aux indications du tableau ci-après:

NOM ET PRÉNOMS	POSTE D'AFFECTATION en qualité de garde domanial.	DATE A LAQUELLE l'intéressé aurait dû être promu brigadier	CLASSE de garde domanial de l'intéressé à cette date.	CLASSE DE PROMOTION au grade de brigadier.	POSTE D'AFFECTATION en qualité de brigadier.	CIRCONSCRIPTIONS forestières.
Sinck (Alexis).....	Wuisse (Moselle), maison forestière du Haut-de-Kœking, triage n° 68 de l'inspection de Metz.	3 avril 1939.	2e	4e p. o. 3 avril 1939. 3e p. o. 1er avril 1942. 2e p. o. 1er octobre 1945.	Carling (Moselle), maison forestière de Carling, brigade n° 4 bis de l'inspection de Sarreguemines.	5e
Ulrich (Eugène)....	Niederbronn (Bas-Rhin), maison forestière de Riesthal, triage n° 61 de l'inspection d'Ingwiller.	20 juin 1939.	3e	4e p. o. 20 mars 1939. 3e p. o. 1er juillet 1942. 2e p. o. 1er janvier 1946.	Niederbronn (Bas-Rhin), maison forestière de Niederbronn, brigade n° 14 de l'inspection d'Ingwiller.	6e
Salvini (Joseph)....	Monaccia (Corse), triage n° 14 de l'inspection de Sartène-Ajaccio.	30 novembre 1944.	2e	3e p. o. 30 novembre 1944.	Zonza (Corse), brigade n° 2 de l'inspection de Sartène-Ajaccio.	25e

Par arrêté en date du 30 juillet 1947, M. Veysseyre (Emile-Régis-Gustave), garde domanial des eaux et forêts de 4e classe, en disponibilité à Aubenas (Ardèche), est réintégré dans les cadres de l'administration des eaux et forêts et mis, avec ses grade et classe actuels, à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Grenoble (Isère) (domaine soumis).

L'installation de M. Veysseyre ne pourra intervenir que lorsqu'il aura fourni:

1° Un certificat médical attestant qu'il est apte physiquement à un service actif et pénible et indemne de toute affection tuberculeuse, cancéreuse et nerveuse, ou définitivement guéri;

2° Un extrait de son casier judiciaire (bulletin n° 3).

La durée des services accomplis postérieurement à la réintégration de M. Veysseyre validables pour l'avancement et la retraite sera décomptée à partir de la date effective de son installation consécutive au présent arrêté.

Par arrêté du 30 juillet 1947, M. Bedart (Paul), garde domanial des eaux et forêts de 2e classe à Gerland (Côte-d'Or), maison forestière de la Chocelle, triage n° 23 de l'inspection des eaux et forêts de Beaune, est mis à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Epinal (Vosges) (domaine soumis).

Ecole nationale d'agriculture de Rennes.

Par arrêté en date du 1er août 1947, M. Roux (Pierre), docteur vétérinaire et docteur ès sciences naturelles, directeur central de recherches, a été réintégré, sur sa demande, dans les fonctions de professeur titulaire de la chaire de zootechnie de l'école nationale d'agriculture de Rennes, à dater du 1er juillet 1947.

Liste d'admission aux fonctions de chefs de pratique d'écoles d'agriculture.

Par arrêté du 6 août 1947, ont été déclarés admissibles, après concours, aux fonctions de chefs de pratique d'écoles d'agriculture:

a) *Chef de pratique agricole.*

MM. Mathis, Louis, Bardon, Grimaud, Bejouse.

b) *Chef de pratique horticole.*

MM. Bridoux, Delais, Borne.

Liste des candidats admissibles aux épreuves écrites du concours d'admission à l'école d'horticulture en 1947.

1 Clautrier.
2 Garnaud.
3 Roche (Pierre).
4 Duquesne.
5 Langlo (Pierre).
6 Malleret (René).
7 Prudent (Paul).
8 Sauret (Georges).
9 Deraet (Jean).
10 Mathieu.
11 Bolze (Rémy).
11 Aubin (Jean-Pierre).
11 Cosset (Franck).
14 Le Bégaret.
14 Bobée (Gérard).
14 Pfeiffer (Claude).
14 Casalis.
18 de Cazenove.
19 Chesneau.
20 Seybald (Jean-Pierre).
20 Guilbert.
20 Rabette (Jean).
23 Perrot (André).
24 Prévos (Roger).
24 Trannin.
26 Bertran (René).
27 Soulacroix.
28 Deiss.
29 Thibaut (Bernard).
30 Cerniault (Claude).
31 Taureilles (Jean).
32 du Mesnildot (Henri).
33 de Faucal (Antoine).
34 Chambon (Henri).
35 Després (Marcel).
35 Le Gall (François).
37 Trainaut (J.-B.).
38 d'Armancourt (H.).
39 Mesnier (Yves).
40 Maillard (Arsène).
41 Bilheran.
42 de Chouliot (Thérèse).
42 Marielle (Etienne).
44 Mallet (Claude).
45 Lejolivet (René)
46 Martineau.
47 Marre (Roland).
48 Heyberger
49 Noël (René).
51 Imbert (Claude).
51 Renaud (Jean).
53 Klein (Roger).
53 Chevallier (J.).
55 Combat (Jean).
56 Vequaud
57 Laurent (Jacques).
58 François (Nicole).
58 Emery (Françoise).
60 Vidoudez (Suzanne).
61 Bournonville.
62 Petitjean (René).
63 Fauvel (Marc).
63 Gashinard (Louis).
65 Ben Jelloum (Moha).
65 Louis (Armand).
67 Castres (René).
68 Pic (Henri).
69 Dambrine (Charles).
69 Gevrey (Jean-Claude).
71 Joanny.
72 Breuil (Jean).
73 Bouchet (Henri).
74 Hennion (Claude).
75 Laurent (Guy).
76 Jardel (Edith).
76 Perrier (Jean-François).
78 Lambert (Bernard).
78 Mlle Walch.

Candidats dispensés de la composition française.

1 Mlle Daumann (Janine).
2 Ouezzani (Driss).
3 Edriss (Rachid).

Classement « catégorie Alsaciens-Lorrains ».

1 Hantz (Pierre).

Classement « catégorie victimes de la guerre ».

1 Fritz (Gilbert).

MINISTÈRE DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Services extérieurs.

Par arrêté du 5 août 1947, a été promu, sur place, chef de section principal, M. Leray, chef de section à Paris-interurbain.

MINISTÈRE DES FINANCES

Institution d'une régie d'avances à l'Imprimerie nationale.

Le ministre des finances,

Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique, et les textes qui l'ont modifié;

Vu le règlement du 28 novembre 1855 relatif à la comptabilité de l'Imprimerie nationale et les textes qui l'ont modifié;

Vu l'article 7 (alinéa 1er) de l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, ensemble les ordonnances subséquentes maintenant provisoirement en application l'acte dit arrêté du 29 septembre 1943 portant création d'une régie d'avances à l'Imprimerie nationale;

Vu les arrêtés des 2 février 1945 et 17 juillet 1946 modifiant l'arrêté provisoirement applicable du 29 septembre 1943;

Sur le rapport du directeur du personnel et du matériel,

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué à l'Imprimerie nationale une régie d'avances pour le payement des menues dépenses de matériel, des dépenses de matériel présentant un caractère d'urgence et des dépenses concernant les œuvres sociales.

Art. 2. — Le montant maximum des avances pouvant être consenties au régisseur est fixé à 20.000 F pour les dépenses concernant les œuvres sociales imputables sur le chapitre: « Œuvres sociales » du budget du ministère des finances, et à 400.000 F pour le payement des menues dépenses imputables sur les chapitres suivants du budget annexe:

Matériel.
Entretien des bâtiments et fournitures pour réparations.
Entretien, réparations, renouvellement du matériel d'exploitation.
Chauffage, éclairage, force motrice.
Approvisionnement pour les services des ateliers et dépenses remboursables.
Assistance aux ouvriers atteints de maladie ou victimes d'accidents du travail.
Secours.

Art. 3. — Il devra être justifié de ces avances dans le délai d'un mois et dans les conditions prévues par l'article 94 du décret du 31 mai 1862 et les textes subséquents qui l'ont modifié.

Art. 4. — Le régisseur est assujetti à un cautionnement dont le montant est fixé à 40.000 F.

Ce cautionnement peut être soit réalisé en numéraire ou en rentes sur l'Etat, soit remplacé par la garantie résultant de l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée.

Art. 5. — Le régisseur percevra une indemnité de caisse et de responsabilité dont le montant est fixé à 1.800 F par an.

Art. 6. — Le régisseur est nommé par le directeur de l'Imprimerie nationale, après agrément de l'agent comptable.

Art. 7. — L'acte dit arrêté du 29 septembre 1943, ainsi que les arrêtés des 2 février 1945 et 17 juillet 1946 sont abrogés.

Art. 8. — Le directeur de l'Imprimerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 juillet 1947.

Le ministre des finances,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
ANTOINE BANSILLON.

Nomination d'un assistant administrateur à la caisse des dépôts et consignations.

Le président du conseil des ministres et le directeur général de la caisse des dépôts et consignations,

Vu l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 relative à la formation, au recrutement et au statut de certaines catégories de fonctionnaires et instituant une direction de la fonction publique et un conseil permanent de l'administration civile;

Vu le décret n° 45-2114 du 18 octobre 1945 modifié par le décret n° 46-2516 du 9 novembre 1946, et notamment l'article 13;

Vu le décret n° 47-27 du 6 janvier 1947 fixant les conditions d'intégration dans le cadre des administrateurs civils des fonctionnaires de la caisse des dépôts et consignations;

Vu la liste des candidats ayant subi les épreuves orales de l'examen prévu à l'article 13 du décret susvisé,

Arrêtent:

Art. 1er. — M. Bossuroy (Jacques), rédacteur temporaire à la caisse des dépôts et consignations, est nommé, à titre provisoire, assistant administrateur au 1er échelon à la caisse des dépôts et consignations.

Art. 2. — Conformément aux dispositions du cinquième alinéa de l'article 13 du décret n° 45-2114 du 18 octobre 1945, modifié par le décret n° 46-2516 du 9 novembre 1946, la nomination de M. Bossuroy (Jacques) est prononcée en sus de l'effectif de deux cent quatre-vingt-huit administrateurs prévu à l'article 1er du décret n° 47-27 du 6 janvier 1947.

Art. 3. — Le secrétaire général de la caisse des dépôts et consignations est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui aura effet du 1er janvier 1946 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 août 1947.

Le président du conseil des ministres,

Pour le président du conseil des ministres et par délégation:

Le secrétaire général du Gouvernement,

ANDRÉ SÉGALAT.

Le directeur général de la caisse des dépôts et consignations,

JEAN WATEAU.

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Autorisation de port d'armes.

Par arrêté du ministre de l'intérieur et du ministre de la France d'outre-mer en date du 17 juillet 1947, les agents de la Banque de l'Afrique occidentale ci-après désignés:

MM. Siebert, chef du service de la caisse;

Sejourne, chef de section du service de l'émission;

Decamp, chargé des transports,

sont autorisés à porter une arme des première (§§ 1er et 2), quatrième et sixième catégories dans l'exercice ou à l'occasion de leurs fonctions.

Agriculture aux colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 5 août 1947:

I. — M. Bardin (Albert), ingénieur adjoint de 3e classe des services de l'agriculture aux colonies, à titre provisoire, pour compter du 3 mai 1946, est nommé à titre définitif à ce grade, pour compter de la même date.

II. — MM. Bedu (Paul), Moreau (Louis), Vaillant (André), ingénieurs adjoints stagiaires du cadre général du service de l'agriculture aux colonies, qui ont satisfait aux épreuves et examens du stage d'études à l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale, ont été nommés ingénieurs adjoints de 3e classe des services de l'agriculture aux colonies, pour compter du 22 avril 1947.

Eaux et forêts aux colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 5 août 1947, l'arrêté du 9 avril 1947 portant réintégration dans les cadres de M. Werquin (Jean), inspecteur de 2e classe des eaux et forêts des colonies, pour compter du 16 février 1947, a été rapporté.

M. Werquin (Jean) sera réintégré dans le cadre général des eaux et forêts aux colonies, pour compter du 10 novembre 1947, sous réserve de son aptitude physique au service colonial.

Mines des colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 11 juillet 1947:

I. — M. Lochet (Charles), ingénieur de 2e classe des mines des colonies, a été placé dans la position de congé hors cadres et sans solde, pour une période de deux ans à compter du 1er juin 1947, pour assurer les fonctions de chef du service d'exploitation de la mission du commissariat à l'énergie atomique de Madagascar.

II. — Les retenues auxquelles est astreint M. Lochet au profit de la caisse intercoloniale de retraites et la contribution de 11 p. 100 à laquelle est tenu envers ladite caisse le commissariat à l'énergie atomique seront versées dans les conditions prévues par les articles 11 et 83 du décret du 1er novembre 1928, modifié par les décrets des 16 juin et 31 décembre 1937.

Transmissions coloniales.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 5 août 1947, a été acceptée, pour compter du 1er novembre 1946, la démission de son emploi offerte par M. Gustave Bernard, opérateur radiotélégraphiste stagiaire des transmissions coloniales (ancien cadre général).

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er août 1947: page 7531, 2e colonne, dernier alinéa, au lieu de: « Faliciaggi », lire: « Feliciaggi ».

Travaux publics des colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 1er juillet 1947, M. Dussol (Georges), ingénieurs des travaux publics de 1re classe de l'Etat (ponts et chaussées), en service détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer, a été, sur sa demande, pour compter du 1er juin 1947, intégré définitivement dans le cadre général des travaux publics, des mines et des techniques industrielles des colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 4 juillet 1947, M. Gauthier (Auguste), ingénieur hors classe du cadre général des travaux publics des colonies, a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 11 juillet 1947, M. Marquetty (Eugène), ingénieur de 1re classe des travaux publics de l'Etat, détaché en Indochine, a été réintégré, pour compter du 11 avril 1944, dans le cadre général des travaux publics des colonies, au grade et avec l'ancienneté dont il était titulaire à cette date.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 11 juillet 1947, M. Lamaison (Georges), inspecteur des transports de 6e classe, détaché au ministère de la France d'outre-mer, est, pour compter du 16 juin 1947, classé dans le cadre général des travaux publics, des mines et des techniques industrielles, au grade d'ingénieur adjoint de 2e classe des travaux publics.

Il conserve, à la date du 16 juin 1947, une ancienneté effective de 5 mois 15 jours.

M. Lamaison a été affecté à la Réunion.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 16 juillet 1947, M. Thevenin (Lucien), ingénieur hors classe des travaux publics des colonies, a été admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services.

Vétérinaires des colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 5 août 1947, M. Letort (Robert), vétérinaire inspecteur principal de 2e classe du cadre général de l'élevage et des industries animales des colonies, a été placé dans la position de congé hors cadres et sans solde pour une période d'un an, à compter du 1er juillet 1947, pour servir auprès de l'office de la recherche scientifique coloniale.

Les retenues auxquelles a été astreint M. Letort au profit de la caisse intercoloniale de retraites et la contribution à laquelle a été tenu envers le même organisme l'office de la recherche scientifique coloniale, seront versées dans les conditions prévues par les articles 11 et 83 du décret du 1er novembre 1928, modifié par les décrets des 16 juin et 31 décembre 1937.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Détermination des charges de la Caisse régionale de Strasbourg au titre de l'assurance vieillesse.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance du 4 octobre 1945;

Vu le décret du 8 juin 1946 portant règlement d'administration publique et notamment l'article 81;

Vu le décret du 12 juin 1946 prévoyant des mesures transitoires pour l'application dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle du nouveau régime de sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 3 avril 1947 fixant les règles de compensation de l'assurance-vieillesse en Alsace-Lorraine,

Arrête:

Art. 1er. — Pour l'application de l'arrêté du 3 avril 1947, les charges de la caisse régionale de sécurité sociale de Strasbourg, au titre de l'assurance-vieillesse et de l'allocation aux vieux travailleurs, comprennent:

Les rentes et allocations des retraites ouvrières et paysannes;

Les rentes et pensions des assurances sociales;

Les allocations aux vieux travailleurs salariés;

Les rentes et allocations aux ayants droit d'assurés décédés;

Les pensions d'invalidité à partir de l'âge de 60 ans.

Art. 2. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1er août 1947.

DANIEL MAYER.

Circulaire n° 213 S. S. du 11 juillet 1947 concernant les tarifs d'honoraires des praticiens en matière de soins aux assurés sociaux.

Paris, le 11 juillet 1947.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale à MM. les directeurs régionaux de la sécurité sociale,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la commission nationale des tarifs, instituée par l'article 10 de l'ordonnance du 19 octobre 1945, a pris, au cours de sa réunion du 9 juillet courant, un certain nombre de décisions intéressant les tarifs d'honoraires des praticiens en matière de soins aux assurés sociaux.

En premier lieu, ladite commission a décidé d'approuver la valeur de 90 F en ce qui concerne la lettre clé K pour les honoraires médicaux en cas de cure thermale.

Par ailleurs, la commission a donné son approbation aux tarifs d'honoraires inclus dans la convention intervenue entre la caisse régionale de sécurité sociale de Nancy et le syndicat des médecins de Meurthe-et-Moselle. Ces tarifs s'établissent de la manière suivante:

Consultation	110 F.
Visite	135
Visite du dimanche	270
Visite de nuit	360
P. C.	90
K	90
I. K.	15
Forfait d'accouchement	2.700

Enfin, elle a décidé de comprendre au nombre des localités constituant la banlieue de Lyon, en ce qui concerne l'application des tarifs d'honoraires des médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et auxiliaires médicaux, la commune de Champagne-au-Mont-d'Or.

Je vous serais obligé de vouloir bien porter les décisions prises par la commission nationale à la connaissance des caisses placées sous votre autorité et de leur donner toute la publicité désirable.

Pour le ministre et par autorisation:
Le maître des requêtes au conseil d'Etat directeur général de la sécurité sociale,
PIERRE LAROQUE.

Circulaire M. O. 111/47 du 23 juillet 1947 relative aux conditions de versement de la redevance de 6.000 F pour l'introduction de main-d'œuvre étrangère, au délai de responsabilité de l'office national d'immigration dans le cas d'ouvriers introduits nominativement et aux ouvriers en rupture de contrat.

Paris, le 23 juillet 1947.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale, à MM. les inspecteurs divisionnaires du travail et de la main-d'œuvre, MM. les directeurs départementaux du travail et de la main-d'œuvre, M. le directeur de l'office national d'immigration.

Ma circulaire M. O. 80/47 du 30 mai 1947 relative à l'introduction de main-d'œuvre étrangère et au rôle des contrôleurs du travail et des contrôleurs itinérants a, ainsi que vous le savez, depuis le 1er juillet 1947, porté de huit jours à un mois la période pendant laquelle toute rupture de contrat non imputable à une faute de l'employeur donne lieu automatiquement au remplacement du travailleur étranger, ce délai étant porté à deux mois pour les mines.

J'ai été amené à constater que ces dispositions pouvaient donner lieu à des erreurs d'interprétation.

C'est ainsi que dans l'esprit de certains employeurs la redevance de 6.000 F due à l'office national d'immigration pour l'introduction d'un travailleur étranger ne serait plus exigible qu'à l'expiration du délai précité.

Afin d'éviter toute confusion, je vous rappelle que les dispositions de ma circulaire M. O. 71/47 du 13 mai 1947, concernant l'établissement des contrats d'introduction de la main-d'œuvre étrangère, demeurent applicables et que le payement de la redevance doit intervenir au moment du placement.

Par ailleurs, je précise que l'office national d'immigration n'est pas tenu de remplacer les ouvriers introduits nominativement en France qui rompent leur contrat pendant le délai précité, étant donné que, dans les cas de l'espèce, le contrôle auquel ont été soumis ces étrangers n'a été effectué qu'au point de vue police et au point de vue sanitaire, l'examen professionnel ayant eu le caractère d'une simple vérification destinée à éviter les contrats de complaisance.

Enfin, il est à prévoir que certains étrangers, pendant la période transitoire indispensable pour rendre efficace l'application de la circulaire M. O. 80/47 du 30 mai 1947, quitteront leur employeur avant que les contrôleurs itinérants n'aient pu effectuer leur contrôle et se présenteront au centre de l'office national d'immigration dont ils proviennent.

Afin de ne pas laisser ces étrangers dans la détresse, j'ai décidé que, jusqu'au 1er août prochain, ils seront admis et hébergés dans les centres qui devront les signaler à la direction départementale du travail et de la main-d'œuvre en vue de leur placement chez un nouvel employeur dans les conditions prévues par la circulaire du 30 mai 1947.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Circulaire n° 232 S. S. du 31 juillet 1947 concernant les tarifs d'honoraires en matière de soins aux assurés sociaux.

Paris, le 31 juillet 1947.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale à MM. les directeurs régionaux de la sécurité sociale.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la commission nationale des tarifs instituée par l'article 10 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 a pris un certain nombre de décisions intéressant les tarifs d'honoraires des médecins et des auxiliaires médicaux au cours de sa réunion du 29 juillet 1947.

En premier lieu, la commission a donné son approbation aux tarifs inclus dans les conventions intervenues entre la caisse régionale de sécurité sociale de Paris et le syndicat des médecins de l'Oise, et entre la même caisse régionale et le syndicat des médecins d'Eure-et-Loir. Ces tarifs figurent au tableau I ci-annexé.

La commission a également décidé d'approuver les tarifs inclus dans les conventions intervenues entre la caisse régionale de sécurité sociale de Bordeaux et le syndicat des auxiliaires médicaux du Béarn et entre la caisse régionale de sécurité sociale de Rouen et le syndicat des auxiliaires médicaux de l'Eure. Ces tarifs figurent au tableau II ci-annexé.

A l'occasion de l'examen de ces tarifs, la commission a été amenée à préciser que la baisse générale des prix de 10 p. 100 ne s'appliquerait pas aux honoraires inclus dans ces conventions, bien que leur signature soit antérieure à la publication du décret du 26 juin 1947. Cette conclusion l'a amenée à modifier la décision antérieurement prise, lors de la réunion du 9 juillet, en ce qui concerne la valeur donnée à la lettre-clé K pour les honoraires médicaux en cas de cure thermale.

Ma circulaire n° 213 du 11 juillet 1947 indiquait que la valeur de la lettre-clé K était, en la circonstance, fixée à 90 F, la commission des tarifs ayant décidé d'appliquer la baisse de 10 p. 100 à la valeur de 100 F prévue dans la convention qui lui était soumise. En application de la mesure générale dispensant de la baisse générale de 10 p. 100 les tarifs inclus dans les conventions lorsque celles-ci ne le précisent pas explicitement, la valeur de la lettre-clé K pour les honoraires médicaux en cas de cure thermale est donc fixée à 100 F.

Enfin, la commission nationale, saisie d'une demande de relèvement des tarifs fixés par voie d'autorité lors de sa réunion du 4 octobre 1946, en ce qui concerne le département de la Seine, la commune de Lyon et sa banlieue, et la commune de Marseille, a décidé un relèvement symbolique de ces tarifs les éléments en sa possession ne lui permettant pas de prendre immédiatement une décision circonstanciée.

En application de cette décision, les prix de la consultation et de la visite ont été augmentés provisoirement chacun de 10 F et portés à 130 F pour la consultation et 150 F pour la visite. Les pourparlers et les études actuellement en cours devront permettre de reprendre une étude de l'ensemble de la question dans le plus court délai possible.

Je vous serais obligé de vouloir bien porter les décisions prises par la commission nationale à la connaissance des caisses placées sous votre autorité et de leur donner toute la publicité désirable.

Pour le ministre et par autorisation:
Le maître des requêtes au conseil d'Etat directeur général de la sécurité sociale,
PIERRE LAROQUE.

Tarifs inclus dans des conventions approuvées par la commission nationale des tarifs.

I. — *Tarifs médicaux.*

DÉPARTEMENTS	C.	V.	V. D.	V. N.	P. C.	K.	I. K.	ACCOUCHEMENT simple.	ACCOUCHEMENT gémellaire.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Oise:									
Zone I (1)	120 »	150 »	250 »	350 »	90 »	90 »	»	3.250 »	4.500 »
Zone II	110 »	140 »	200 »	300 »	90 »	90 »	12 »	3.000 »	4.000 »
Eure-et-Loir	110 »	140 »	250 »	300 »	90 »	90 »	12 »	3.000 »	4.000 »

(1) La zone I comprend les localités de Chambly, Creil, Laigneville, Mentataire, Rieux, Nogent-sur-Oise, Villers-Saint-Paul, Liancourt, Chantilly.

II. — *Auxiliaires médicaux.*

DÉPARTEMENTS	VALEUR de la lettre-clé A. M.	INDEMNITÉ de déplacement à l'intérieur de l'agglomération.	VALEUR de l'indemnité kilométrique.
	francs.	francs.	francs.
Béarn (Basses-Pyrénées)	40 »	Pau-Bayonne-Biarritz: 12 », 15 », 18 », 36 »	
Eure	40 »	10 »	12 »

Médailles d'honneur du travail.

Par arrêté en date du 1er août 1947, des médailles d'honneur du travail sont accordées aux personnes désignées ci-après:

GUINEE FRANÇAISE

Médaille d'argent.

MM. Sagria Abdoul dit Coly Armand, à Conakry.
Abdoulaye Bari, à Mamou.
Ali Diallo, à Conakry.
Alassane N'Diaye, à Conakry.
Ba Allouna, à Conakry.
Ba Samba, à Conakry.
Baba Diarra, à Conakry.
Bodiel Sow, à Conakry.
Marqiley Camara, à Kindia.
Collet Camara, à Kankan.
Balla Cisse, à Conakry.
Coker (Henri), à Freetown (Sierre Leone).
Coker (Jean-Maximilien), à Conakry.
Diaty Diallo, à Conakry.
Faber (Michel), à Conakry.
Faure (Williame), à Conakry.
Fode N'Daw, à Conakry.
Greene Duckivort, à Conakry.
Handaw Fall, à Conakry.
Ibrahima Camara, à Conakry.
Ibrahima Sylla, à Kindia.
Kamara, à Kindia.
Karfalla Kamara, à Kindia.
Alfa Keita, à Kindia.
Keita Tyassi, à Conakry.
Keita Yafoura, à Conakry.
Keita Soriba, à Kindia.
Koli Zoumanigui, à Kindia.
Mangue Camara, à Conakry.
Momo Soumah, à Conakry.
Moussa Keita, à Conakry.
Papa Gueye, à Conakry.
Baba Traore, à Mamou.
Seni Traore, à Conakry.
Sibiri Traore, à Kankan.
Souba Cisse, à Conakry.
Sylla Salifou, à Conakry.
Williams Leonard, à Conakry.
Yamoussa Camara, à Conakry.

Médaille de vermeil.

MM. Camara (Nokari), à Mamou.
Clarke (Joseph), à Conakry.
James (Samuel), à Conakry.
Koita (Kobélé), à Conakry.
Macarthy (Josna), à Conakry.
Reffel (Ernest), à Conakry.
Soyoule Magassaouba, à Conakry.

Rappel de médaille de vermeil.

MM. Ali Camara, à Conakry.
Amara Yalara, à Conakry.

MAURITANIE

Médaille d'argent.

MM. Kamara Balla, à Saint-Louis.
Kane Mamadou, à Saint-Louis.

Médaille de vermeil.

M. Sene Bacary, à Saint-Louis.

Rappel de médaille de vermeil.

M. Fall dit Smabakor Mar, à Kaedi.

NIGER

Médaille d'argent.

MM. Abbani Ousman, à Zinder.
Abdou Traore, à Tessaoua.
Ali Mamadou, à Niamey.
Ali Tahoua, à Maradi.
Amadou Sonehay, Magara, à Niamey.
Amoda Maiga, à Niamey.
Antoine Tousa, à Niamey.
Aoudi Diallo, à Tessaoua.
MM. Attikou Abdou, Attikou, à Niamey.
Badio, à Niamey.
Bako Mainou, à Koulou.
Balleize, à Niamey.
Bouba Traoré, à Niamey.
Chevrier Salomon, à Tahoua.
Daouda Massi, à Niamey.
Faran Maiga, à Filingue.
Garba Aouta, à Tahoua.
Garba Issa, à Niamey.
Ibra Marka, à Niamey.
Issifi Kollo, à Tessaoua.
Kaoura Adamou, à Gangara.
Kouassi (Joseph), à Dosso.
Maidoka Samna, à Niamey.
Mainassara Idi, à Niamey.
Maman Dodo, à Zinder.
Mayaki Salma, à Yeni.
Messan (Paul), à Niamey.
Mohamed Toumani, à Maradi.
Mouddour Zakara, à Tahoua.
Mougai, à Tessaoua.
Moussa Keita, à Zinder.
Naloga Haoussa, à Niamey.
Niandou So, à Niamey.
Pagnouf Tinga, à Niamey.
Salifou Yéro, à Zinder.
Samba Keita, à Dosso.
Samoni Ouombo, à Pama.
Sanda Oumarou, à Niamey.
Sidikou Donlé, à Niamey.
Sonkalo Kocty, à Niamey.
Sounkeita Ouenguere, à Fada.
Taouayre Amadou, à N'Guigmi.

Médaille de vermeil.

MM. Ali, à Niamey.
Arouna Hassane, à Niamey.
Bagnia Moussa, à Niamey.
Bako Sangare, à Niamey.
Beyllo Marka, à Zinder.
Boukari, à Zinder.
Boukari Karmogo, à Zinder.
Idrissou Zaroumaye, à Madaoua.
Lobit (Albert), à Maradi.
Mamadou Sangare, à Niamey.
Samba den Almali, à Tanout.
Sina Boukalar, à Niamey.
Souley Soumailou, à Niamey.
Soumana Monygounia, à Niamey.

Rappel de médaille de vermeil.

MM. Abdoulaye Sow, à Zinder.
Oumarou, à Zinder.
Toumani Sidibe, à Niamey.

SENEGAL

Médaille d'argent.

MM. Amadou N'Diaye, à Kaolack.
Anne Yors, à Dakar.
Baila Samba, à Dakar.
Bakary Sakhanoko, à Medina-Dakar.
Bandia Magaye, à Dakar-Médina.
Camara Djarra, à Dakar-Médina.
Coulibaly Thiémoko dit Mamadou, à Dakar.
Dia Oumar, à Dakar-Médina.
Diagne Alioune, à Dakar.
Diallo Mamadou, à Dakar.
Diop Ihassim, à Ouakam.
Diop Minkoro dit Traoré, à Dakar-Médina.
Diop Momar, à Dakar-Médina.
Diouf Amadou, à Dakar-Médina.
Diouf Mapenda, à Saint-Louis.
Fall Momar, à Dakar.
Ly Pumar, à Dakar-Médina.
M'Baye Sallou, à Dakar.
M'Bodj Souleymane, à Dakar-Médina.
N'Daw Mamadou, à Dakar-Médina.
N'Diaye Massaër, à Kaolack.
N'Diaye (André), à Saint-Louis.
N'Diaye Alioune, à Dakar.
N'Diaye (Isaac), à Dakar.
N'Diogon Sambaly, à Kaolack.
N'Dong Mamadou, à Dakar-Médina
Niangue Saliou, à Onakam.
Odou (Léon), à Dakar.
Sall Damba, à Kaolack.
Diouf Samba Oumar, à Saint-Louis.
Sane Yaya, à Dakar-Médina.
Seye Adama, à Dakar-Médina.
So Mamadou, à Dakar.
Soukare dit Alexandre Abdoulaye, à Rufisque.
MM. Sow Daouda, à Dakar.
Thioune Alioune, à Onakam.
Toure Baba, à Dakar-Médina.
Traore Moussa, à Dakar-Médina.
William (Jacques-Joseph), à Dakar.

Médaille de vermeil.

MM. Dia Oumar, à Saint-Louis.
Diagne Amadou, à Boghe.
Diallo Samba dit Mody Tioune, à Rosso.
Fall Kharialla, à Saint-Louis.
N'Diaye Anoune, à Saint-Louis.
N'Diaye M'Bissane Souleymane, à Dakar.
N'Diaye N'Gor, à Dakar.
Niang Amadou, à Saint-Louis.
Sall Moussé Daby, à Saint-Louis.
Thiaw Sellé, dit Abdoulaye, à Dakar.
Tounkara Bouillagui, à Saint-Louis.

Rappel de médaille de vermeil.

MM. Camara Birahim, à Saint-Louis.
Sidibe Mamadou, à Dakar.
Thiongane Aly, à Saint-Louis.

SOUDAN

Médaille d'argent.

MM. Alpha Saloum, à Bamako.
Ba Djibril, à Bamako.
Balla Kouyaté, à Bamako.
Bengaly Cissé, à Bamako.
Cissé Moussa, à Bamako.
Cissé (Madeleine), à Bamako.
Dantoume Kamissoko, à Bamako.
Dembélé Kouadia, à Galogo.
Diakité Mamadou, à Bamako.
Diakite Kaba Mamadou Kassoum, à Bamako.
Diarra Abdoulaye, à Bamako.
Diarra Moussa, à Kayes.
Fané Baba, à Bamako.
Fili Sidibé, à Bamako.
Fomba Molobaly, à Bamako.
Gaoussou Keita, à Bamako.
Konate Seydou, à Bamako.
Konate Bakary, à Bamako.
Konate Thiény, à Kita.
Mamadou Diallo, à Bamako.
Mody Coulibaly, à Bamako.
Mohamed Kibiri, à Mopti.
Oumar Soumaré, à Bamako.
Sada Touré, à Bamako.
Sabe Mama, à Mopti.
Sakou Bacca, à Koulikoro.
Samba Diakité, à Bougouni.
Sarr Amadou, à Bamako.
Sidibe Moussa, à Kayes.
Sidibe Toumany, à Mahina.
Sidibe (Paulette), à Bamako.
Sidibe Mamadou, à Bamako.
Souleymane Faye, à Bamako.
Toure El Madaine Ousmane, à Bamako
Traore Bilali, à Bamako.
Traore Sidiki, à Bamako.
Traore Dramane, à Bamako.

Médaille de vermeil.

MM. Abdoulaye Boré, à Bamako.
Ali Touré, à Bamako.
Amadou Coulibaly, à Bamako.
Amidou Boiteux, à Bamako.
Baba Sidibé, à Bamako.
Diallo Demba, à Kayes.
Diallo Bouyé, à Bamako.
Diallo Tapa, à Bamako.
El Hadji Abdoulaye M'Baye, à Bamako.
Gaoussou Koné, à Bamako.
Komian Traoré, à Bamako.
Makan Traoré, à Bamako.
Mme Mama Traoré, à Bamako.
M. Mamadou Badjiri Dia, à Mopti.
Mme Mari Diarra, à Bamako.
MM. Moussa Coulibaly, à Bamako.
N'Diaye (Charles), à Koulikoro.
N'Golo Traoré, à Bamako.
Samou Doumbia, à Bamako.

Rappel de médaille de vermeil.

MM. Diallo Samba, à Bamako.
Keltigui Diarra, à Bamako.
Kolado Bokoum, à Sang.
Samba Traoré, à Bamako.

Par arrêté en date du 2 août 1947, des médailles d'honneur du travail sont accordées aux personnes désignées ci-après:

GUINEE FRANÇAISE

Médaille d'argent.

MM. Bamba Lanfiné, à Conakry.
Bangoura Cyprien, à Conakry.
Bangoura Ibrahima, à Conakry.
Bangoura Ibrahima, à Kankan.
Bangoura Momo, à Conakry.
Bangoura Moussa, à Kankan.
Bangoura Nabi, à Conakry.
Bangoura Yola, à Conakry.
Camara Abou, à Conakry.
Camara Abous, à Conakry.
Camara Dioncdé, à Pita.
Camara Fodé, à Conakry.
Camara Fodé, à Conakry.
Camara Joseph, à Conakry.
Camara Moïss, à Kankan.
Camara Momo, à Kindia.
Camara Mongalaye, à Conakry.
Camara Morlaye, à Conakry.
Camara Morlaye, à Conakry.
Camara Sirémodou, à Kankan.
Camara Sory, à Kindia.
Cisse Doudou, à Conakry.
Cisse Lamina, à Conakry.
Mme Cisse Marie, à Conakry.
MM. Cisse Momodou, à Conakry.
Conde Faoura, à N'zerekore.
Conde Mamadi, à Kankan.
Condetto Alcaly, à Conakry.
Dabo Kémoko, à Kankan.
Da Costa Formose, à Conakry.
Demba Etienne, à Conakry.
Diakite Kéoulé, à Conakry.
Diakite Kéoulé, à Kankan.
Diallo Dian, à Conakry
Diallo Dian, à Kankan.
Diallo Sadio, à Pita.
Diallo Souleymane, à Conakry.
Diako Yaya, à Boke.
Dieng Abdoulaye, à Conakry.
Doumbia Diély-Mory, à Kankan.
Doumbouya Bayora, à Kakoulima.
Doumbouya Bokar, à Dabola.
Doumbouya Moussa, à Pita.
Fara Férian, à Guockedou.
Fofana Francis, à Conakry.
Gassama Mory, à Dabola.
Ibrahima dit Lalia, à Pita.
Kaba el Hadji-Amara, à Kankan.
Kaba Lamine, à Kankan.
Kaba Mamadi, à Kankan.
Keita Ansou, à Dabola.
Keita Ansoumani, à Conakry.
Keita Mamadou, à Conakry.
Keita Moussa, à la Kolonté.
Keita Sara, à Kankan.
Kone dit Kourouma Moussa, à la Kolonté.
Koroma Solo, à Kankan.
Koulibaly Bamba, à Conakry.
Kourouma Tiékoura, à Kankan.
Maman-Keita, à Conakry.
N'Diaye Amadou, à Conakry.
N'Iare Bango, à Dinguiraye.
Oulare Famoro, à Faranah.
Oulare Sory, à Conakry.
Pate Tierno-Ibrahima, à Pita.
Quenum Marc, à Conakry.
Sakho Momo, à Conakry.
Samoura Morlaye, à Conakry.
Samoura Saïdou, à Faranah.
Sidibe Boubakar, à Conakry.
Sidibe Dramani, à Kankan.
Sidibe Makoura, à Conakry.
Sidibe Mory, à Kankan.
Sidino el Hadj-Yacouba, à Kankan.
Sissoko Bokary, à Conakry.
Soulah Seydouba, à Conakry.
Soumare Baba Hady, à Pita.
Sounah-Tour, à Conakry.
Sylla Kanfora, à Conakry.
Sylla Momo, à Conakry.
Sylla Soriba, à Conakry.
Toure Ibrahima, à Kankan.
Toure Issa, à Faranah.
Traore Bakary, à Camayonne.
Traore Fodé, à Dabola.
Turpin Jean-Pierre, à Conakry.
Wilkinson Louis, à Conakry.
Youlla Kerfalla, à Bonty.

Médaille de vermeil.

MM. Aribot Joseph, à Conakry.
Bah Abdoul, à Conakry.
Balde Omar-Mamadou, à Labé.
Balde Tidianou, à Labé.
Balde Tierno-Mamadou-Diouldé, à Labé.
Bandiou François, à Conakry.
Bangoura Bangoulaye, à Kankan.
Bangoura Bakary, à Conakry.
Bangoura Fodéeary, à Boke.
Bangoura Moussa, à Conakry.
Bangoura Papa-Jean, à Conakry.
Bouret Williams-John, à Dabola.
Camara Bokary, à Conakry.
Camara Djibi, à Boke.
Camara Ely-Nancouma, à Kankan
Camara Fally, à Kankan.
Camara Karimou, à Pita.
Camara Mamadou, à Conakry.
Camara Massabory, à Conakry.
Camara Momo, à Conakry.
Camara Momo, à Conakry.
Camara Yamoussa, à Dinguiraye.
Conde Mamadou, à Conakry.
Conde Mamadou, à Conakry.
Conte Ibrahima, à Conakry.
Conte Salifou, à Conakry.
Conte Yoni, à Forecariah.
Coulibaly Mamadou, à Mamou.
Diakite Mamadi, à Labe.
Diakite Samba, à Conakry.
Diallo Medi-Ousmane, à Labe.
Diako Souleymane, à Labe.
Diarra dit Petit Dioumé, à Conakry.
Diawando Oussmane, à Siguiri.
Diawara Amara, à Ouassou.
Doumbia Flory, à Conakry.
Foudia Aly, à Conakry.
Irepo N'Zebéla, à Conakry.
Kassa Yaya, à Conakry.
Keita Mamadou, à Conakry.
Keita Moussa, à Conakry.
Keita Moussa, à Kankan.
Keita Moussa Yéro, à Conakry.
Keita Simity, à Conakry.
Koulibaly Karamoko, Kankan.
Koulibaly Samba, à Conakry.
Konte Bomba, à Kankan.
Konte Seni, à Boke.
N'Diaye Abdoulaye, à Kindia.
Niaky-Sy Moussa, à Conakry.
Oulare Sayon, à Conakry.
Samake Makan, à Conakry.
Samake Moussa, à Dabola.
Samawa Moussa, à Conakry.
Samba Konakry, à Conakry.
Si Amadou, à Conakry.
Sidibe Baba, à Kankan.
Sidibe Traore, à Conakry.
Sissoko Sory, à Conakry.
Sylla Koba, à Conakry.
Sylla Momo, à Conakry.
Tibou Diawandou, à Pita.
Timbo Mamadou, à Conakry.
Traore Moussa, à Conakry.
Traore N'Ki, à Dabola
Turpin (Richard), à Conakry.
Wilkinson (Benjamin), à Conakry.
Yalague Abou, à Conakry.
Yattara Ansoumani, à Conakry.

Rappel de médaille de vermeil.

MM. Albis (Emmanuel), à Conakry.
Bangoura Yaya, à Boke.
Camara Ansoumani, à Conakry.
Camara Bandiougou, à Conakry.
Camara Daouda, à Conakry.
Camara Fodé, à Conakry.
Camara Moussa, à Conakry.
Diarra Guelo, à Conakry.
Doumbouya Fally, à Conakry.
Doumbouya Moussa, à Conakry.
Gaillard (Joseph), à Moriakori
Kamissoko Mamadou, à Siguiri.
Keita Mamadou, à Conakry.
Keita Moussa, à Dabola.
Mandegni Mamadou, à Conakry.
Moreah Alkaly, à Conakry.
N'Diaye Amadou, à Conakry.
N'Diaye Mamadou, à Dabola.
N'Diaye Mamadou, à Dabola.
N'Diaye Maninké, à Conakry.
N'Di Camara Baba, à Conakry.
Sidime Fodé Yaya, à Faranah.
Soumah Morlaye, à Conakry.
MM. Soumay Seydou, à Conakry.
Sow Mamadou, à Kouroussa.
Sylla Faouli, à Conakry.
Toure Fodé, à Conakry.
Traore Bomba-Fane, à Conakry.
Traore Soulé, à Dabola.

MINISTÈRE DE L'AIR

Rémunération de l'agent comptable de la caisse de compensation pour la décentralisation de l'industrie aéronautique.

Le ministre de l'air et le ministre des finances,

Vu l'article 105 de la loi de finances du 31 mars 1931 portant création d'une caisse de compensation pour la décentralisation de l'industrie aéronautique;

Vu le règlement d'administration publique du 6 août 1932 fixant les modalités de fonctionnement de la caisse de compensation pour la décentralisation de l'industrie aéronautique;

Vu le décret du 17 mars 1939 relatif aux conditions de fonctionnement de la caisse de compensation pour la décentralisation de l'industrie aéronautique;

Vu l'arrêté du 18 mars 1947 relatif à la rémunération de l'agent comptable de la caisse de compensation pour la décentralisation de l'industrie aéronautique,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'indemnité pour la rémunération de services allouée à l'agent comptable de la caisse de compensation pour la décentralisation de l'industrie aéronautique est portée à 81.000 F par an.

Art. 2. — Le présent arrêté aura effet à compter du 1er janvier 1947 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 juillet 1947.

Le ministre de l'air
ANDRÉ MAROSELLI.

Le ministre des finances,

Pour le ministre et par délégation:

Le chef du cabinet,
ANTOINE BANSILLON.

Liste alphabétique des candidats admis à subir les épreuves orales du concours d'admission à l'école de l'air (élèves officiers de l'air du cadre navigant) à la suite des épreuves écrites du concours du 16 au 20 juin 1947.

Modificatif au *Journal officiel* du 20 juillet 1947: page 6986, au lieu de: « Jacobi (François-Yves) », lire: « Jacobi (Francis-Yves) »; au lieu de: « Lurin (Albert-Jean) », lire: « Lurin (Albert-Jean) (1) »; au lieu de: « Mulleman (Robert-Albert-Ferdinand-Joseph) », lire: « Mulleman (Roland-Albert-Ferdinand-Joseph) »; ajouter: « Tourangin (Yves). L'intéressé, admissible au concours de l'école de l'air en 1944, en Afrique du Nord, conserve le bénéfice de son admissibilité en 1947, conformément à l'article 16 de l'instruction du 26 octobre 1945 ».

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret du 4 août 1947 portant promotions et nominations dans l'ordre du Mérite commercial.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du commerce, de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret du 27 mai 1939 instituant l'ordre du Mérite commercial;

Vu le décret du 16 janvier modifiant le décret du 27 mai 1939;

Vu l'avis émis par le conseil de l'ordre du Mérite commercial,

Décrète:

Art. 1er. — Sont nommés commandeurs du Mérite commercial:

MM.

Bourcier (Jean), président de la conférence générale des présidents et membres des tribunaux de commerce de France, président du tribunal de commerce de la Seine.

Claudon (Georges), administrateur directeur général de la manufacture de biscuits Pernot à Dijon, président de la chambre de commerce de Dijon.

Cusenier (Marcel), président de l'assemblée des présidents de chambres de commerce de France, président de la chambre de commerce de Paris.

Gillon (André), associé gérant, directeur de la librairie Larousse, président du comité permanent des expositions du livre, Paris.

Ginestet (Fernand), viticulteur, négociant en vins à Bordeaux, vice-président honoraire du syndicat national des vins, cidres et spiritueux.

Jacquemin (Georges), délégué général de la fédération des maîtres-imprimeurs de France, Paris.

Lambert (Marcel-Edouard), président du syndicat général de la mécanique et des industries transformatrices des métaux, président du syndicat des constructeurs de matériel pour les arts graphiques, Paris.

Martel (Eugène), directeur général de la foire internationale de Paris.

Pisson (Paul), président de la confédération générale des petites et moyennes entreprises, Paris.

De Plas (Bernard), président de la fédération française de la publicité, président du syndicat national des agents de publicité, Paris.

Stahl (Pierre), président de la chambre de commerce de Foix, vice-président de la IXe région économique.

Waendendries (Paul-Félix), président de la chambre de commerce de Saint-Quentin, président de la fédération des groupements commerciaux et industriels de l'Aisne.

Art. 2. — Sont promus ou nommés officiers du Mérite commercial:

MM.

Barrielle (Paul-Joseph), président de la chambre syndicale des fabricants de fruits confits du Midi, Apt.

Bayle (Raoul-Jean), secrétaire général du comité permanent des foires à l'étranger, Paris.

Beaussart (André), président directeur général des charbonnages de Dakar.

Bernardini (Joseph), administrateur civil de 1re classe au ministère du commerce, de la reconstruction et de l'urbanisme.

Blanc-Chatard (Edouard), président de la chambre de commerce d'Albi, commerçant en articles textiles.

Bruley (Joseph-Adrien), directeur général des laboratoires Midy à Paris.

Camboulives (Marius-Adrien), président de la chambre de commerce de Castres, président du tribunal de commerce de Castres, vice-président de la IXe région économique, entrepreneur de bâtiments et travaux publics.

Caron (Louis-Auguste), fabricant de tulles et dentelles mécaniques à Calais, président de la chambre syndicale des fabricants de dentelles de Calais.

Caussignac (Marie-Louis), président de la chambre de commerce de Mende.

Constans (Frédéric), président de la chambre de commerce de Rodez.

Deloraine (Louis-Hippolyte), président du syndicat des épiciers en gros du Pas-de-Calais, administrateur délégué du syndicat de l'épicerie en gros de France, Béthune.

Dormoy (Pierre-Jacques), fondeur de bronze, président de la fédération de la métallurgie de Bordeaux et du Sud-Ouest.

Dreyfus (Fernand-Marcel), vice-président de la chambre de commerce de Lons-le-Saulnier, négociant à Dôle.

Finet (Louis-Léonard), rédacteur au service économique de l'agence France-Presse, Paris.

Gaumont-Lanvin (Jean-Maurice), directeur général de la société Lanvin, vice-président de la chambre syndicale de la couture parisienne, président de la fédération nationale de la couture, président de la confédération nationale des métiers d'art et de création, Paris.

Gilbert (Paul-Georges), industriel à Paris, président de la fédération des syndicats de produits chimiques, président de l'association nationale d'expansion économique.

Godillot (Jean-Marie), administrateur délégué de la parfumerie Piver à Paris, président du syndicat national de la parfumerie française, président de la fédération des syndicats de parfumerie de France.

Hugues (Jean-Marie), conseiller commercial de France à Rome.

Lacroix (Marcel), président de la chambre de commerce de Boulogne-sur-Mer, président de la fédération nationale des magasins de vêtements masculins sur mesures et tailleurs, président du syndicat national des maisons de vêtements à succursales.

Lapparra (Henri-Emile), orfèvre à Paris; président de commissions à la chambre syndicale de la bijouterie-joaillerie-orfèvrerie, président de la commission intersyndicale de sous-répartition des métiers d'art.

Lapierre (Charles-Henri), président du tribunal de commerce de Nîmes, fabricant de bonneterie.

Lavault (André-Gustave), président directeur général de la société anonyme Coty, vice-président du syndicat de la parfumerie, Paris.

Lechiche (Léon-Georges), président honoraire de la chambre de commerce d'Auxerre, président directeur général de la société des ocres de France.

Leconte (André-Louis), éditeur à Paris, président de la chambre syndicale française de la carte postale illustrée.

Litalien (Georges-René), entrepreneur de transports, président de la fédération nationale des transports routiers, président de l'union régionale des transporteurs de l'orléanais, Blois.

Marceau (Maurice-Louis), président du tribunal de commerce de Dijon, administrateur directeur adjoint de la manufacture de maroquinerie Roux-Marchet à Dijon.

Martinenque (André), président de la chambre de commerce d'Alès.

Mayeux (Pierre-Charles), directeur général adjoint de l'imprimerie Chaix à Paris, président du syndicat patronal des maîtres imprimeurs typographes de la Seine.

Michon (Jacques-Simon), président du tribunal de commerce du Mans, vice-président de la chambre de commerce du Mans, directeur de la société Energie électrique Maine-Anjou.

Morel-Journel (Henry), ancien président de la chambre de commerce de Lyon, ancien président de l'union des marchands de soie de Lyon.

Morin (Gaston), président de la chambre de commerce de Poitiers, vice-président de la 7e région économique, président honoraire de la chambre syndicale de l'automobile de la Vienne.

Naudin (Jean), administrateur civil de classe exceptionnelle, directeur adjoint au ministère de la production industrielle.

Oudin (Georges-Louis), président de la chambre de commerce de Corbeil, fabricant de produits chimiques pharmaceutiques.

Parlon (Camille-Maurice), vice-président de la chambre de commerce de Limoges, directeur administratif de la fabrique de porcelaines Robert Haviland et La Tannieur.

Pecqueraux (Gabriel-Gustave), vice-président de la chambre de commerce du Mans, vice-président du syndicat des cuirs et peaux de France, président de l'union syndicale des tanneurs corroyeurs du Maine.

Perrier (Henri), éditeur publicitaire à Paris, vice-président honoraire de la fédération française de la publicité, président honoraire du syndicat des éditeurs publicitaires.

Pignol (Marcel), administrateur civil de classe exceptionnelle, sous-directeur au ministère du commerce, de la reconstruction et de l'urbanisme.

Potton (Ariste), ancien vice-président de la chambre de commerce de Lyon, ancien président de l'union des marchands de soie.

Rambaud (Philippe-Lucien), sous-directeur de l'organisation économique et professionnelle au gouvernement militaire pour la zone française d'occupation en Allemagne.

Robert (Henri-Louis), président de la chambre de commerce de Cholet, fabricant de chaussures.

Spinosi (Patrice), président du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Tabard (François-Paul), président de la chambre de commerce de Guéret, président de la chambre syndicale des fabricants de tapis et tapisseries d'art d'Aubusson.

Tenthorey (Victor-Louis), président de la chambre de commerce d'Epinal, vice-président de la Région économique de l'Est, président du syndicat général de l'industrie cotonnière française, vice-président de l'union des syndicats patronaux des industries textiles.

Vigne (Georges-Auguste), directeur général de l'union commerciale indochinoise et africaine, Paris.

Villette (Georges), président de la chambre de commerce de Granville, ingénieur directeur des usines à gaz de Granville et Saint-Lô.

Art. 3. — Sont nommés chevaliers du Mérite commercial.

MM.

Auclair (Georges-Eugène), secrétaire à l'union des syndicats chrétiens d'employés, techniciens et agents de maîtrise, Paris.

Beauchet de Servigny (Charles), fabricant de conserves alimentaires à Concarneau, ancien président du syndicat des fabricants de conserves du Finistère et du Morbihan, ancien président de la chambre de commerce de Quimper.

Beaufils (François-Claude), président du tribunal de commerce de Saint-Etienne, président de la fédération provinciale du Sud-Est du bâtiment et des travaux publics.

Blaizot (Georges-Louis), libraire, éditeur d'art à Paris, secrétaire général du groupement des experts spécialisés.

Boisde (Raymond-Paul), président directeur général de la société anonyme du comptoir des fournisseurs de l'Etat, président délégué de la fédération nationale de l'habillement, nouveauté et accessoires.

Bouchet (Jules-Marie), président de la chambre de commerce de Brive, vice-président de la VIIIe région économique, fabricant de conserves.

Boulenger (Raymond), président de la chambre syndicale de la bijouterie-joaillerie-orfèvrerie de Paris, président de la fédération nationale de la bijouterie-joaillerie-diamants-pierres précieuses, bijouterie fantaisie, vice-président de la fédération des métiers d'art de France et de la confédération des métiers d'art et création.

Boulet (Lucien), secrétaire général de l'union maritime et commerciale du port de Dunkerque.

Braud (Joseph), agent d'assurances à la Flèche.

Caburol (Jean-Jacques), président de la chambre syndicale de la coutellerie de Thiers.

Causse (Roger), président du syndicat des négociants en produits du sol de l'Aveyron, vice-président du conseil des céréales de l'Aveyron, Rodez.

Chadouteau (Pierre-Adolphe), directeur de papeteries à Angoulême, président du comité français des marques de papier à cigarettes.

Chomarat (Jean-Baptiste), fabricant de teintures et apprêts pour textiles, vice-président de la chambre de commerce d'Annonay.

Claudot (Paul-Léon), directeur du service étranger à la société commerciale des potasses d'Alsace à Paris.

Collignon (Auguste-Nicolas), président du syndicat des négociants grossistes en pommes de terre de la région d'Avesnes, vice-président de la chambre de commerce d'Avesnes.

Darley (Gaston-Eugène), constructeur de machines agricoles à Nemours, ancien vice-président de la chambre syndicale des constructeurs français de machines agricoles, vice-président de la chambre de commerce de Melun.

Dauthon (Henri), libraire à Paris, président d'honneur du syndicat de la librairie ancienne et moderne.

Degermann (Georges-Frédéric), président du syndicat des tanneurs des départements du Rhin et de la Moselle, vice-président du syndicat général des cuirs et peaux de France, Barr.

Delahodde (Jehan-Emile), président du syndicat des négociants en grains de l'Aube, ancien président du tribunal de commerce de Troyes.

Deshayes (René-Jean), fondeur, éditeur d'art à Paris, président fondateur de la chambre syndicale des fondeurs d'art, vice-président de la section statuaire de la chambre syndicale du bronze.

Diet (Pierre-Auguste), sous-directeur de la foire internationale de Paris.

Dussossoy (Gaston), grossiste en produits d'alimentation et vins à Béthune, vice-président de la chambre de commerce de Béthune.

Duverdrey (Robert-Pierre), directeur général de l'usine d'horlogerie Duverdrey et Bloquel à Saint-Nicolas-d'Aliermont (Seine-Inférieure), vice-président du syndicat national des fabricants d'horlogerie.

Edouard (Marcel-Henri), président du syndicat des fabricants de chaussures, pantoufles et galoches de la Dordogne, président de la chambre syndicale des industriels du Périgord, Neuvic (Dordogne).

Fanguin (Antoine-Guillaume), fabricant négociant en matériaux de construction à Espalion.

Fauque (Joseph-Célestin), président de la chambre syndicale de l'affichage, vice-président de la fédération française de la publicité, Paris.

Ferveur (Jean-Joseph), président du syndicat de l'épicerie du Mans.

Gaudineau (Louis), industriel papetier à la Flèche.

Gestakler (Joseph), coiffeur parfumeur à Paris, président de la commission d'études économiques et sociales à la chambre des métiers de la Seine.

Girard (François-Honoré), président du syndicat des fabricants de poteries de Vallauris.

Gousset (Pierre-Max), administrateur civil de 2e classe au ministère du commerce, de la reconstruction et de l'urbanisme.

Granaud (Paul), négociant en vins à Béziers, président d'honneur de la chambre de commerce de Béziers.

Gringoire (Paul-Emile), industriel en produits de boulangerie à Nantes, vice-président de la confédération nationale de la boulangerie française.

Gueury (André-Marie), président de la chambre syndicale du commerce et de la fabrication de la quincaillerie, président de la fédération métallurgique française, Paris.

Guillet (Henri-Joseph), fondeur constructeur de matériel textile à Haraucourt (Ardennes), vice-président de la chambre de commerce de Sedan.

Hallaire (Maurice-Octave), commissionnaire exportateur à Paris, président d'honneur de la chambre syndicale des négociants commissionnaires et du commerce extérieur.

Mme Heim-Turcat (Gabrielle), réparateur de tapis, tapisseries anciennes et antiquités à Paris, présidente du syndicat des réparateurs de tapis et tapisseries.

Hochstetter (René), directeur général des usines de Belfort de la société Alsthom, président de l'association industrielle de Belfort et des territoires limitrophes.

Horent (Marcel-Jules), président de la chambre syndicale du tissu de Roubaix, vice-président de la fédération nationale du négoce du tissu, vice-président de la fédération industrielle et commerciale de Roubaix-Tourcoing.

Laberte (Max-André), maître luthier à Mirecourt (Vosges).

Laporte-Bisquit (Jacques), négociant en cognacs à Jarnac (Charente).

Launay (François-Paul), maître imprimeur à Vendôme, président des maîtres imprimeurs de Loir-et-Cher, membre du comité directeur de la fédération des syndicats de l'imprimerie.

Legros (Jean), entrepreneur en bâtiments, président du tribunal de commerce de Villefranche, président du conseil d'administration de la Société des dragages de Villefranche.

Leymarie (Léopold), fabricant de conserves à Mont-de-Marsan, président d'honneur du syndicat des fabricants de conserves du Sud-Ouest.

Loiseau (Félix), constructeur de machines agricoles à Paris, vice-président de la chambre syndicale des constructeurs de machines agricoles.

Marfille (Edouard), président du tribunal de commerce de Brest, vice-président de la chambre de commerce de Brest.

Mathey (André-Maurice), vice-président de la chambre de commerce de Lure, président du syndicat du commerce en gros des vins et spiritueux du territoire de Belfort, vice-président du syndicat du commerce en gros des vins et spiritueux du département de la Haute-Saône.

Meriaux (René-Achille), président de la chambre des métiers du Pas-de-Calais, Doual.

Moine (Félix-Paul), entrepreneur de travaux publics à Paris, membre du conseil du syndicat des entrepreneurs de travaux publics de France.

Munier (Robert-Charles), libraire à Paris.

Nallin (Berlin-Aimé), président de la chambre de commerce de Digne.

Pecard (Auguste-Achille), industriel à Amboise, vice-président de la chambre de commerce de Tours.

Perin (Edmond), vice-président de la chambre de commerce de Charleville, vice-président du syndicat national des importateurs de combustibles par voies terrestre et fluviale.

Perrault (Jean-Sylvain), fabricant de tissus à Rennes, président du syndicat départemental des négociants en tissus en gros d'Ille-et-Vilaine.

Perret (Maurice), président du tribunal de commerce de Libourne, négociant en vins en gros.

Piraud (Victor-Etienne), commissaire général de la foire de Grenoble.

Pontneau (Aimé-Gaston), président du comité national du liège, Paris.

Raton (Félix-Paul), président du tribunal de commerce de Besançon.

Renaud (Joseph-Antoine), président de la chambre de commerce de Tarare, fabricant de tissus.

Renaud (Nicolas-Francis), président de la chambre syndicale de la droguerie lyonnaise, vice-président de la fédération française des marchands de couleurs de France et des colonies, Lyon.

Ribet (Pierre-Louis), vice-président de la section des fabricants d'appareils récepteurs du syndicat national de la construction radioélectrique, vice-président de la chambre syndicale des fabricants de compteurs et appareils de mesures, Montrouge (Seine).

Rivet (Henri-Joseph), chef de la section de répartition à la direction du commerce intérieur au ministère du commerce, de la reconstruction et de l'urbanisme.

Rogez (Henri-Jean), négociant en tissus en gros, ancien président de la chambre de commerce d'Alençon, ancien vice-président de la IVe région économique.

Saint-Salvi (Pierre-Eugène), banquier, vice-président de la chambre de commerce de Versailles, président adjoint de la fédération des groupements commerciaux et industriels de Seine-et-Oise.

Sarrazin (Jules-Auguste), industriel à Saint-Etienne, président du groupe « constructeurs » de la chambre syndicale nationale du cycle, président de la branche patronale de l'union nationale des ingénieurs et techniciens français, section Loire.

Servan (Henry-Jules), ancien président du tribunal de commerce de Lyon, importateur de denrées coloniales, président du syndicat des négociants en denrées coloniales.

Thevenin (Adrien), fabricant de meubles, président de la chambre syndicale de l'ameublement de Paris, président de la commission nationale de l'apprentissage pour les industries du bois.

Thoumyre (Louis-Paul), importateur de charbons et produits pétroliers à Rouen, vice-président de la chambre de commerce de Rouen, vice-président du syndicat des importateurs de houilles par le port de Rouen, président de la chambre syndicale des négociants détaillants de charbons de la Seine-Inférieure.

Viallis (Pierre), président du tribunal de commerce de Châteauroux, vice-président de la chambre de commerce de Châteauroux, fabricant de fournitures pour moulins et usines.

Vignon (Henri-Emile), mandataire en vente de fonds de commerce et industries à Paris, président de la chambre syndicale des mandataires en vente de fonds de commerce et industries de France, vice-président du syndicat général du commerce et de l'industrie.

Vincent (Adolphe-Henri), négociant en produits d'épicerie en gros à Metz.

Voisin (Henri-Emile), président de la chambre de commerce de Rochefort, président du tribunal de commerce de Rochefort.

Walser (Pierre), négociant en quincaillerie, fers et métaux à Belfort, président du groupement des chambres syndicales et patronales de métiers de Belfort et de la région de Montbéliard, vice-président de la chambre de commerce de Belfort.

Art. 4. — Le ministre du commerce, de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 août 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre du commerce, de la reconstruction et de l'urbanisme,

JEAN LETOURNEAU.

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 juillet 1947, page 7125, 1re colonne, au lieu de: « Bossavy (Raymond), encadreur miroitier, président de la chambre des métiers de Tulle, ancien président de l'assemblée des présidents de chambres de métiers de France, 26 annuités d'activité professionnelle et de services militaires », lire: « Bossavy (Léon), encadreur miroitier, président de la chambre de métiers de Tulle, ancien président de l'assemblée des présidents de chambres de métiers de France, 46 annuités d'activité professionnelle et de services militaires ».

Subvention accordée sur le fonds de dotation de l'artisanat.

Le ministre de la production industrielle et le ministre du commerce, de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi du 2 août 1932 facilitant la construction de locaux à usage artisanal et spécialement les paragraphes 1er et 2 de l'article 4;

Vu l'arrêté du ministre du travail en date du 17 mars 1934, pris en exécution de la loi précitée, autorisant l'union artisanale de crédit « l'Union nationale des sociétés coopératives d'artisans de France », 30, rue des Vinaigriers, à Paris, à contracter dans certains conditions un emprunt en vue du financement des opérations de construction de la cité artisanale édifiée quai de Jemmapes, à Paris, pour le compte de la Société coopérative immobilière de l'artisanat français;

Vu l'avis émis par la commission spéciale de l'artisanat instituée par l'article 6 de la loi du 27 décembre 1923 sur le crédit à l'artisanat, aux termes duquel l'Union nationale des sociétés coopératives d'artisans de France peut affecter à la réduction de l'annuité d'amortissement du prêt consenti à la Société coopérative immobilière de l'artisanat français une fraction supérieure à 1,75 p. 100 de la subvention;

Vu la convention en date du 31 octobre 1936 par laquelle la Mutuelle générale française-vie prête à l'Union nationale des sociétés coopératives d'artisans de France la somme de 15 millions de francs amortissable en quarante ans par fractions semestrielles payables les 30 avril et 30 octobre, la première fraction étant échue le 30 avril 1937;

Vu l'article 10 du décret du 29 juillet 1939 supprimant les unions artisanales ayant pour but exclusif l'accomplissement d'opérations de crédit;

Vu l'article 5 de l'arrêté précité du 17 mars 1934 prévoyant qu'au cas où l'Union nationale des sociétés coopératives d'artisans de France viendrait à perdre le caractère d'union artisanale de crédit, le ministre du travail pourrait décider que la fraction de subvention affectée à la réduction de l'annuité d'amortissement à la charge de la Société coopérative immobilière de l'artisanat français serait versée directement au prêteur ayant consenti à l'Union nationale le prêt à l'aide duquel celle-ci aura accordée l'avance à la Société coopérative immobilière de l'artisanat français;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Paris, en date du 30 décembre 1935, accordant la garantie communale, sous certaines conditions, à un emprunt de 15 millions de francs qui serait consenti à l'Union nationale des sociétés coopératives d'artisans de France auprès de la société mutuelle générale française-vie, au Mans, en vue de l'opération susvisée de la cité Clémentel, réalisée par la Société coopérative immobilière de l'artisanat français;

Sur le rapport du directeur de l'organisation professionnelle au ministère du commerce,

Arrêtent:

Art. 1er. — Une somme de 416.250 F est allouée à la ville de Paris en vue de l'amortissement de l'emprunt de 15 millions de francs autorisé par l'arrêté du 17 mars 1934 et contracté par l'Union nationale des sociétés coopératives d'artisans de France, avec la garntie de la ville de Paris, pour le financement des opérations de construction de la cité artisanale édifiée quai de Jemmapes, à Paris, pour le compte de la Société coopérative immobilière de l'artisanat français.

Cette somme représente le montant de la fraction de subvention affectée semestriellement à la réduction de l'annuité d'amortissement à la charge de la Société coopérative immobilière de l'artisanat sur le fonds de dotation de l'artisanat français (échéances des 31 octobre 1945 — 30 avril et 31 octobre 1946).

Art. 2. — La dépense que constitue la somme allouée par le présent arrêté est imputable sur les crédits du chapitre 502 (art. 2) du budget général de l'exercice 1947.

Art. 3. — Le directeur de l'organisation professionnelle au ministère du commerce et le directeur de l'administration générale au ministère de la production industrielle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 août 1947.

Le ministre du commerce, de la reconstruction et de l'urbanisme,
JEAN LETOURNEAU.

Le ministre de la production industrielle,
ROBERT LACOSTE.

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES ARTS ET DES LETTRES

Décret du 9 août 1947 portant application de l'article 3 de la loi du 11 mai 1946 à une entreprise de presse.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la jeunesse, des arts et des lettres, chargé des services de l'information,

Vu l'article 3 de la loi du 11 mai 1946 portant transfert et dévolution des biens et éléments d'actif d'entreprises de presse et d'information,

Décrète:

Art. 1er. — Il est fait application des dispositions de l'article 3 de la loi du 11 mai 1946 susvisée à l'entreprise de presse et d'information ou de publicité ci-après désignée:

Société Arrault et Ce, société en commandite simple au capital de 500.000 F, dont le siège social est à Tours (Indre-et-Loire), 6, rue de la Préfecture, et inscrite au registre du commerce de Tours sous le no 4200.

Art. 2. — Le ministre de la jeunesse, des arts et des lettres, chargé des services de l'information est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 août 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la jeunesse, des arts et des lettres, chargé des services de l'information,
PIERRE BOURDAN.

Ministère des finances.

ELECTIONS

A LA COMMISSION SUPÉRIEURE DES CAISSES D'ÉPARGNE

Les caisses d'épargne ont procédé le 10 juillet 1947 à l'élection de huit présidents ou membres de conseils d'administration des caisses d'épargne appelés à siéger pour quatre ans à la commission supérieure des caisses d'épargne, instituée par la loi du 20 juillet 1895, modifiée en dernier lieu par l'ordonnance du 7 décembre 1944.

Conformément aux dispositions du décret du 17 août 1895, le dépouillement des votes a été effectué le 31 juillet 1947 par une commission comprenant: MM. Philippe Gallard, membre du conseil des directeurs de la caisse d'épargne de Paris, président; Emile Gaspard, président du conseil des directeurs de la caisse d'épargne de Saint-Germain-en-Laye; Gravoisier, président du conseil des directeurs de la caisse d'épargne de Melun, et Lamy, sous-directeur au ministère des finances.

Le dépouillement a donné les résultats suivants:

64 caisses n'ont pas pris part au vote.

4 caisses n'ont pu valablement délibérer faute d'avoir réuni le nombre des membres requis à cet effet par leurs statuts.

Les 507 caisses dont les suffrages pouvaient être retenus représentent, conformément aux dispositions de l'article 2 du décret du 17 août 1895, un total de 1.766 voix.

Ont obtenu:

MM. Bacheux, président du conseil des directeurs de la caisse d'épargne d'Yvetot	1.718 voix.
Charrière, président du conseil des directeurs de la caisse d'épargne de Limoges	1.748 —
Hennion, président du conseil des directeurs de la caisse d'épargne de Lille	1.746 —
Hocquard, président du conseil des directeurs de la caisse d'épargne de Metz	1.716 —
Maiccol, président du conseil des directeurs de la caisse d'épargne de Pithiviers	1.719 —
Poydenot, président du conseil des directeurs de la caisse d'épargne de Bayonne	1.739 —
Fouresi, vice-président de la conférence générale des caisses d'épargne	1.739 —
Muisant, président du conseil des directeurs de la caisse d'épargne de Villefranche-sur-Saône	1.715 —

Les huit candidats ci-dessus désignés ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, la commission de dépouillement des votes, en exécution de l'article 7 du décret du 17 août 1895, les a proclamés élus membres de la commission supérieure des caisses d'épargne pour une période de quatre années.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1947

Ordre du jour du dimanche 10 août 1947.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Examen d'une demande de pouvoirs d'enquête présentée par la commission des pensions.

2. — Discussion: I. du projet de loi portant statut organique de l'Algérie; II. des propositions de loi: 1o de M. Rabier et plusieurs de ses collègues portant statut politique de l'Algérie; 2o de M. Djemad et plusieurs de ses

collègues tendant à établir le statut organique de l'Algérie, territoire associé dans le cadre de l'Union française; 3° de M. Saadane et plusieurs de ses collègues, transmise par M. le président du Conseil de la République, tendant à établir la Constitution de la République algérienne en tant qu'Etat associé, membre de l'Union française; 4° de M. Salah et plusieurs de ses collègues, transmise par M. le président du Conseil de la République, tendant à doter l'Algérie d'une Constitution; 5° de M. Benchennouf et plusieurs de ses collègues tendant à établir la Constitution de la République algérienne en tant qu'Etat associé, membre de l'Union française; 6° de Ben Tounes portant formation et mise en expérience, dans la Constitution de l'Union française, du statut particulier de l'Algérie dans le cadre à venir de la fédération nord-africaine. (N°s 1479-473 (rectifié)-923-1023-1160-1352-1357-2274. — M. Rabier, rapporteur.)

Séance du dimanche 10 août 1947.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

Galeries. — Depuis M. Arthaud, jusques et y compris M. Bacon.

Tribunes. — Depuis M. Badie, jusques et y compris M. Bastid.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le dimanche 10 août 1947.

N° 53. — Proposition de loi de M. Meck relative aux retraites des ouvriers mineurs (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 2068. — Proposition de loi de M. Regaudie tendant à planifier les prix de vente des spécialités pharmaceutiques (renvoyée à la commission de la famille).

N° 2088. — Proposition de résolution de M. Meck tendant à perfectionner l'enseignement français dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 2095. — Proposition de résolution de M. Métayer relative aux combattants démobilisés revenant d'Indochine (renvoyée à la commission des pensions).

N° 2098. — Proposition de résolution de M. Fily-Dabo Sissoko relative à la lutte antiacridienne (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 2127. — Proposition de résolution de M. Meck relative à la création de nouvelles chaires à l'université de Strasbourg (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 2128. — Proposition de loi de M. Le Coutaller relative aux associations syndicales de remembrement et de reconstruction (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 2156. — Proposition de loi de M. Meck relative à l'élection des conseillers prud'hommes (renvoyée à la commission du travail).

N° 2169. — Proposition de résolution de M. Minjoz relative aux cotisations aux caisses d'allocations familiales des travailleurs indépendants (renvoyée à la commission du travail).

N° 2170. — Proposition de résolution de M. Reeb tendant à venir en aide aux populations brestoises victimes de la catastrophe du 28 juillet 1947 (renvoyée à la commission des finances).

N° 2171. — Proposition de loi de M. Cerclier relative au transfert à l'Etat de la société Francolor (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 2173. — Rapport par M. Regaudie au nom de la commission de la famille, sur les propositions de loi relatives aux spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et services publics.

N° 2184. — Proposition de résolution de M. Meck tendant à relever les taux de certaines rentes servies par les caisses de sécurité sociale (renvoyée à la commission du travail).

N° 2188. — Rapport par Mme Schell, au nom de la commission de la production industrielle, sur la proposition de résolution tendant à faire délivrer le bon anniversaire de chaussures, au choix, soit en usage ville, soit en usage travail.

N° 2193. — Proposition de loi de M. Deixonne relative à la conservation du lait (renvoyée à la commission de la famille).

N° 2245. — Rapport par M. Houphouet-Boigny, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, sur les propositions de loi relatives aux assemblées locales dans les territoires d'outre-mer.

N° 2292. — Proposition de résolution de M. Moquet tendant à indemniser les viticulteurs et agriculteurs de l'Yonne victimes d'un ouragan (renvoyée à la commission des finances).

N° 2352. — Projet de loi mettant à la charge de l'Etat les dépenses de certains personnels en service dans les établissements français de l'Inde (renvoyé à la commission des finances).

N° 2357. — Projet de loi portant modification à la loi du 9 avril 1947 modifiant la loi du 26 avril 1946 portant dissolution d'organismes professionnels et organisation, pour la période transitoire, de la répartition des produits industriels (renvoyé à la commission de la production industrielle).

N° 2360. — Proposition de résolution de M. Airoldi tendant à fixer dans toute la France un prix uniforme du pain sur la base du prix appliqué à Paris (renvoyée à la commission du ravitaillement).

N° 2363. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale tendant à modifier les articles 3 et 6 de l'ordonnance du 18 novembre 1944, modifiés par la loi du 27 décembre 1945, instituant une Haute Cour de justice (renvoyé à la commission de la justice).

N° 2365. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale réglant les rapports entre locataires et bailleurs en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial ou industriel (renvoyé à la commission de la justice).

N° 2366. — Rapport, par M. Bacon, au nom de la commission du travail, sur la proposition de loi tendant à déterminer la situation professionnelle et sociale des conducteurs de taxi propriétaires de leur véhicule.

N° 2368. — Proposition de résolution de M. Gabriel Paul tendant à ouvrir une seconde tranche de crédits nécessaires pour les travaux d'urgence à allouer aux habitants de la ville de Brest et environs victimes de l'explosion du 28 juillet (renvoyée à la commission des finances).

N° 2371. — Rapport, par M. Beauquier, au nom de la commission des moyens de communication, sur le projet de loi tendant au rétablissement et à la réglementation du conseil supérieur des transports.

N° 2372. — Projet de loi modifiant la loi n° 46-1072 du 17 mai 1946 relative à la nationalisation des combustibles minéraux (renvoyé à la commission de la production industrielle).

N° 2373. — Projet de loi relatif au changement de nationalité sur les territoires réunis à la France par le traité de Paris du 10 février 1947, avec l'Italie (renvoyé à la commission de la justice).

N° 2374. — Rapport, par M. Finet, au nom de la commission de l'éducation nationale, sur la proposition de loi tendant à proroger les dispositions transitoires réglementant l'ordre des architectes.

N° 2375. — Proposition de loi de M. Citerne portant modification de la loi du 30 juillet 1947 prévoyant certaines dispositions transitoires en matière de loyers de locaux d'habitation ou à usage professionnel (renvoyée à la commission de la justice).

N° 2379. — Rapport, par M. Meck, au nom de la commission du travail, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale concernant les grands invalides titulaires de pensions ou rentes d'invalidité liquidées antérieurement à l'ordonnance du 19 octobre 1945.

N° 2380. — Rapport, par M. Jules-Julien au nom de la commission des affaires économiques sur l'avis donné par le Conseil de la République, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale tendant à compléter la loi du 27 octobre 1947 relative à la composition et au fonctionnement du Conseil économique.

Commission des affaires économiques.

Séance du samedi 9 août 1947.

Présents. — MM. Barel, Bergasse, Bergeret, Duforest, Guétin (Maurice) (Rhône), Joubert, Jules-Julien (Rhône), Julian (Gaston) (Hautes-Alpes), Mauroux, Mme Nedelec, MM. Palewski, Pflimlin, Poimbœuf, Mme Poinso-Chapuis, MM. Ribeyre (Paul), Rigal (Albert) (Loiret), Taillade, Toujas.

Excusés. — MM. Gazier, Leenhardt.

Commission des affaires étrangères.

Séance du samedi 9 août 1947.

Présents. — MM. Aragon (d'), Auméran (général), Bonnefous (Edouard), Bouhey (Jean), Mme Madeleine Braun, MM. Cachin (Marcel), Chambrun (de), Chevigné (de), Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Fonlupt-Esperaber, Jouve (Géraud), Marin (Louis), Moustier (de), Mutter (André), Pourtalet, Pronteau, Rivet, Scherer, Schumann (Maurice) (Nord), Mme Vaillant-Couturier.

Excusés. — MM. Bardoux (Jacques), Dhers, Raymond-Laurent.

Suppléants. — MM. Barel (de M. Grenier), Villon (de M. Biscarlet).

Commission de l'éducation nationale.

Séance du samedi 9 août 1947.

Présents. — MM. Bentaïeb, Calas, Cayol, Mlle Dupuis (José) (Seine), M. Hamon, Mlle Lamblin, M. Masson (Albert) (Loire).

Excusés. — MM. Binot, Garaudy, Mme Lempereur, MM. Schauffler, Le Sciellour.

Commission des finances.

Séance du samedi 9 août 1947.

Présents. — MM. Gaston Auguet, Charles Barangé, Robert Bétolaud, Jean Bocquaux, Maurice Brillouet, André Burlot, Joannès Dupraz, Roger Dusseaulx, Pierre Gabelle, Gilles Gozard, Jacques Gresa, André Guillant, Jean-Moreau, René Lamps, Max Lejeune, Maurice-Petsche, René Mayer, Pierre Meunier, Bernard Paumier, Christian Pineau, René Pleven, Arthur Ramette, Lionel de Tinguy, Auguste Tourtaud, Maurice Viollette.

Excusé. — M. Pierre Mendès-France.

Suppléants. — MM. Bartolini (de M. Félix Garcia), Dassonville (de M. Georges Cogniot), Mme Denise Ginollin (de Mme Rose Guérin), MM. Manceau (de M. Marc Dupuy), Mouton (de M. Jacques Duclos), Yves Fagon (de M. Robet Buron), Guitton (de M. Jean-Raymond Guyon), Métayer (de M. Albert Aubry), d'Aragon (de M. Pierre Abelin), Martineau (de M. Jean Blocquaux), Poirot (de M. Auguste Allonneau), J.-J. Juglas (de M. Pierre Schneiter), Poumadère (de M. Georges Cogniot).

Assistait en outre à la séance. — M. Pierre Villon, délégué de la commission de la défense nationale.

Commission de la marine marchande et des pêches.

Séance du samedi 9 août 1947.

Présents. — Bergasse, Calas, Cance, Germolacce, Hamon, Pleven (René), Siefridt.

Commission du ravitaillement.

Séance du samedi 9 août 1947.

Présents. — Mmes Darras, Douteau, MM. Dumet (Jean-Louis), Duprat (Gérard), Mlle Dupuis (José) (Seine), Mme Duvernois, M. Genest, Mme Ginollin, MM. Gros, Juge, Mauroux, Mme Méty, MM. Sigrist, Vée.

Suppléants. — MM. Bocquet (de M. Asseray); Bianchini (de M. Baurens); Mlle Francine Lefebvre (de Mlle Prevert).

Commission de la réforme administrative.

Séance du samedi 9 août 1947.

Présents. — MM. Barthélémy, Bétolaud, Boisdon, Bougrain, Bouret (Henri), Burlot, Capitant (René), Dreyfus-Schmidt, Fagon (Yves), Fonlupt-Esperaber, Girard, Godin, L'Huillier (Waldeck), Menthon (de), Palewski, Petit (Albert) (Seine), Rigal (Albert) (Loiret), Tinguy (de).

Excusés. — M. Kuehn.

Suppléants. — MM. Gros (de M. Servin), Môquet (de M. Kriegel-Valrimont), Touchard (de M. Meunier (Pierre) (Côte-d'Or).

La commission de la réforme administrative a nommé:

Président: M. Menthon (de).

Vice-présidents: MM. Dreyfus-Schmidt, Capitant (René).

Secrétaires: MM. Bougrain, N...

Convocations de commissions.

La commission de l'éducation nationale se réunira le lundi 11 août 1947, à quinze heures (local de la commission n° 262):

Examen du rapport de M. Doyen sur le projet de loi (n° 1855) relatif à la nationalisation des écoles privées des houillères.

La commission des finances se réunira le lundi 11 août 1947, à quatorze heures trente (local de la commission des finances):

I. — Projet de loi (n° 2331) portant ouverture de crédits pour le fonctionnement de l'Assemblée de l'Union française.

II. — Projet de loi (n° 2293) portant ouverture au ministre de la France d'outre-mer de crédits en addition aux crédits ouverts par la loi portant fixation du budget ordinaire de l'exercice 1947 (services civils) et par des textes spéciaux.

III. — S'il y a lieu, autres affaires dont la discussion d'urgence aurait été demandée.

La commission de la marine marchande et des pêches se réunira le lundi 11 août 1947, à quatorze heures trente (local de la commission n° 211):

Discussion du rapport de M. Cayol sur le projet de loi (n° 2225) tendant à l'organisation du travail de manutention dans les ports.

La commission du ravitaillement se réunira le lundi 11 août 1947, à dix heures (local de la commission n° 232):

Audition d'un représentant du président du conseil sur les éléments ayant servi de base à la fixation du prix du pain à Paris et en province.

Erratum.

Dans la liste des membres présents à la séance du vendredi 1er août 1947 de la commission chargée d'enquêter sur les problèmes du vin, il y a lieu de supprimer le nom de Mme Duvernois qui, par suite d'une erreur matérielle, y avait été porté.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1947

Ordre du jour du lundi 11 août 1947.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, tendant à réparer, en application de l'article 6 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946, les dommages résultant de l'annexion de fait de certaines parties du territoire national. (N° 576, année 1947. — M. N..., rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, tendant à modifier l'article 65 de la loi n° 46-2426 du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et maladies professionnelles. (N° 580, année 1947. — M. N..., rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, ayant pour objet le versement d'indemnités compensatrices aux travailleurs de Cerbère et d'Hendaye réduits au chômage par la fermeture de la frontière espagnole. (N° 579, année 1947. — M. N..., rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, tendant à proroger les délais actuellement impartis aux sociétés coopératives agricoles pour le dépôt de leur demande d'agrément et la mise à jour de leurs statuts. (N° 574, année 1947. — M. N..., rapporteur.)

5. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, tendant à valider les arrêtés préfectoraux portant majoration de 25 p. 100 des salaires agricoles. (N° 572, année 1947. — M. N..., rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, tendant à modifier l'ordonnance du 12 octobre 1945 sur le statut juridique de la coopération agricole. (N° 573, année 1947. — M. N..., rapporteur.)

7. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, tendant à compléter l'article 3 de la loi du 5 avril 1947 relative au remplacement des conseillers de la République décédés, démissionnaires ou invalidés. (N° 577, année 1947. — M. N..., rapporteur.)

8. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, tendant à modifier la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale. (N° 578, année 1947. — M. N..., rapporteur.)

9. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, tendant à autoriser l'octroi d'avances exceptionnelles du Trésor à la ville de Marseille. (N° 575, année 1947. — M. N..., rapporteur.)

10. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, ouvrant les crédits nécessaires pour les secours de première urgence à allouer aux habitants de la ville de Brest et environs, victimes de l'explosion du 28 juillet 1947. (N° 585, année 1947. — M. N..., rapporteur.)

11. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, visant à la réalisation d'un plan de congélation de la viande. (N°s 469 et 547, année 1947. — M. Chataigner, rapporteur; et n° , année 1947. — Avis de la commission de l'agriculture. — M. N..., rapporteur.)

12. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à proroger la loi n° 47-614 du 31 mars 1947 concernant l'indemnité mensuelle temporaire exceptionnelle et instituant un supplément temporaire pour charges de famille. (N°s 472 et 537, année 1947. — M. Renaison, rapporteur.)

13. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à fixer le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence des assemblées de groupe en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française dites grands conseils. (N°s 517 et 559, année 1947. — M. Ousmane Socé, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Schiever, jusques et y compris M. Verdeille.

Tribunes. — Depuis M. Vergnole, jusques et y compris M. Bocher.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le lundi 11 août 1947.

N° 505. — Proposition de résolution de M. Wehrung tendant à la classification des films en tenant compte de l'évolution depuis le seuil de l'enfance jusqu'à la maturité.

N° 538. — Rapport, de M. Fodé Mamadou Touré sur la proposition de résolution tendant à instituer un code de sécurité sociale dans les territoires d'outre-mer.

N° 539. — Rapport, de M. Mohamadou Djibrilla Maïga, sur la proposition de résolution tendant à étendre aux territoires d'outre-mer l'article 340 du code civil.

N° 540. — Rapport, de M. Max André, sur le projet de loi relatif au rétablissement de la légalité républicaine en Afrique occidentale française et au Togo.

N° 541. — Proposition de loi de Mme Eboué tendant à faire du 27 avril un jour férié dans les départements d'outre-mer en mémoire de Victor Schœlcher.

N° 542. — Proposition de résolution de M. Charles Okala tendant à proroger en ce qui concerne la France d'outre-mer le bénéfice de l'attribution des décorations pour faits de guerre ou de résistance.

N° 544. — Proposition de résolution de M. Laurenti tendant à prendre des mesures en vue de combattre les incendies de forêts dans les départements du Sud-Est.

N° 545. — Proposition de résolution de M. Laurenti concernant une politique nationale de l'eau d'irrigation.

N° 550. — Projet de loi relatif à la liquidation du compte spécial « ravitaillement général de la nation en temps de guerre ».

N° 551. — Rapport de M. Aussel sur la proposition de résolution tendant à rétablir la liberté du marché des vins.

N° 552. — Projet de loi autorisant la ratification de la convention concernant la réparation des maladies professionnelles.

N° 553. — Projet de loi autorisant la ratification de la convention concernant la réparation des accidents du travail.

N° 554. — Projet de loi autorisant la ratification de la convention concernant l'assurance-maladie des travailleurs et des gens de maison.

N° 555 (1). — Rapport, de M. Fournier, sur la proposition de loi tendant à accorder à certains déportés politiques le bénéfice de la présomption d'origine.

N° 559. — Rapport, de M. Ousmane Socé, sur la proposition de loi tendant à fixer le régime des assemblées de groupe en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française dites: grands conseils.

N° 561. — Rapport de M. Charles Brun sur la proposition de résolution tendant à améliorer la production et la distribution du lait.

N° 562. — Avis de M. Liénard sur la proposition de résolution tendant à améliorer la production et la distribution du lait.

N° 567. — Rapport de M. Abdesselam Benkhelil sur la proposition de loi tendant à compléter la loi relative à l'élection des membres de l'Assemblée nationale.

N° 571. — Projet de loi portant autorisation de dépenses au titre du budget de reconstruction et d'équipement pour l'exercice 1947.

N° 572. — Projet de loi tendant à valider les arrêtés préfectoraux portant majoration de 25 p. 100 des salaires agricoles.

N° 573. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'ordonnance sur le statut juridique de la coopération agricole

N° 574. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative aux délais impartis aux sociétés agricoles pour la mise à jour de leurs statuts.

N° 575. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à l'octroi d'avances exceptionnelles à la ville de Marseille.

N° 576. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à réparer les dommages résultant de l'annexion de fait de certaines parties du territoire.

N° 577. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter la loi relative au remplacement des conseillers de la République.

N° 578. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale.

N° 579. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, concernant le versement d'indemnités de chômage aux travailleurs de Cerbère et d'Hendaye.

N° 580. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier la loi relative aux accidents du travail et maladies professionnelles.

N° 585. — Projet de loi ouvrant les crédits nécessaires pour secourir la ville de Brest.

N° 588. — Projet de loi relatif à la reconstitution de documents administratifs.

N° 589. — Projet de loi autorisant le relèvement de la limite des engagements de l'Etat au titre de l'assurance crédit.

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de la République le 8 août 1947.

Erratum

au Journal officiel *du 9 août* 1947.

Page 7802, 3e colonne, porter *excusés* MM. N'Joya (Arouna) et Pujol à la séance du vendredi 8 août 1947 de la commission du travail et de la sécurité sociale.

Convocations de commissions.

La commission de l'agriculture se réunira le lundi 11 août 1947, à dix heures (local n° 211):

I. — Nomination de rapporteurs pour les propositions de loi, adoptées par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence:

(N° 573) Tendant à modifier l'ordonnance du 12 octobre 1945 sur le statut juridique de la coopération agricole;

(N° 572) Tendant à valider les arrêtés préfectoraux portant majoration de 25 p. 100 des salaires agricoles;

(N° 574) Tendant à proroger les délais impartis aux sociétés coopératives agricoles pour le dépôt de leur demande d'agrément et la mise à jour de leurs statuts.

La commission des finances se réunira le lundi 11 août 1947, à neuf heures trente (local de la commission):

I. — Etude du budget de reconstruction et d'équipement.

II. — Etude du projet de loi portant autorisation d'engagement de dépenses au titre du budget ordinaire (dépenses militaires) (n° 2231 A. N.).

III. — Etude de la proposition de loi tendant à autoriser l'octroi d'avances du Trésor à la ville de Marseille (n° 1039 A. N.).

IV. — Etude du projet de loi tendant à la fusion des groupements entre sociétés d'assurances sur la vie (n° 460, année 1947).

V. — Etude du projet de loi relatif à la clôture et à la liquidation du compte spécial « Ravitaillement général de la nation en temps de guerre » (n° 2086 A. N.).

VI. — Avis sur le projet de loi instituant une allocation d'attente en faveur des sinistrés (n° 1191 A. N.).

La commission de la France d'outre-mer se réunira le lundi 11 août 1947, à neuf heures trente (local n° 215):

Discussion du rapport de M. Ousmane Socé sur la proposition de loi concernant la création des grands conseils de l'Afrique équatoriale française et de l'Afrique occidentale française;

Examen du projet de loi créant en Afrique occidentale française le territoire de la Haute-Volta;

Examen du projet de loi relatif aux limites d'âge et à la réduction d'effectifs du personnel colonial;

Examen du projet de loi maintenant en vigueur au delà du 1er juillet 1947, dans les territoires autres que l'Indochine, certaines dispositions prorogées par la loi du 28 février 1947;

Questions diverses.

La commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) se réunira le lundi 11 août 1947, à onze heures trente (local n° 221):

Désignation d'un rapporteur et examen immédiat de la proposition de loi (n° 378, année 1947), adoptée par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, tendant à modifier la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale.

Réunions du lundi 11 août 1947.

Commission de l'agriculture, à dix heures. — Local n° 214.

Commission des finances, à neuf heures trente. — Local de la commission.

Commission de la France d'outre-mer, à neuf heures trente. — Local n° 215.

Commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions, à dix heures. — Local n° 221.

Commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie), à onze heures trente. — Local n° 221.

INFORMATIONS

Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture.

Un examen d'aptitude en vue du recrutement de traducteurs pour le service français de traduction du secrétariat de l'organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, aura lieu à Paris, au début de septembre.

Les épreuves comporteront deux versions anglaises obligatoires, et, à titre facultatif, avec majoration de points, une ou deux traductions d'autres langues vivantes.

Le titre exigé est la licence ès lettres (langues vivantes).

Les candidats sont priés d'adresser leur demande au secrétariat de l'Unesco, 19, avenue Kléber, Paris (16e), en y joignant:

1° Une copie de leur diplôme de licence;

2° Un *curriculum vitæ*;

3° Une note indiquant la ou les deux langues vivantes facultatives qu'ils désirent présenter, en plus de l'anglais.

Le registre des inscriptions sera clos le 21 août. Les candidats remplissant les conditions requises seront convoqués en temps utile.

Traitement de début: 3.370 dollars payables en francs français.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

Docks Méridionaux d'Alimentation

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 13.500.000 F
SIÈGE SOCIAL: 32, AVENUE GAMBETTA, A BEZIERS

OBLIGATIONS 4 0/0 1944

Tirage du 28 juin 1944.

Numéros des obligations sorties à ce tirage:

262 595 923 1.095.

Remboursables à 5.000 F à partir du 15 octobre 1945, à la caisse du siège social, 2, rue de Nissan, à Béziers, et à la Banque Dupuy de Parseval et Cie, à Béziers.

(*Le tableau d'amortissement de ces obligations a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » n° 16, du 17 avril 1944, page 587.*)

Liste des obligations sorties aux tirages antérieurs et non remboursées.

1.133.

Caisse nationale d'équipement de l'Electricité et du Gaz

68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS (8e)

OBLIGATIONS DE 500 F 5 0/0 1944
DE LA
Société méridionale de transport de force.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 47.400.000 F DONT LE SIÈGE SOCIAL EST A CARCASSONNE (AUDE), 16, AVENUE ARTHUR-MULLOT

En liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946).

Tirage du 15 juillet 1947.

Trois cent trente-sept obligations remboursables à partir du 15 septembre 1947, avec le coupon du 15 mars 1948 attaché, à 500 F.

18.111 18.129 18.216 18.220 18.383 18.384 18.407
18.415 18.419 18.427 18.464 18.485 18.504 18.515
18.529 18.543 18.545 18.557 18.573 18.604 18.647
18.659 18.660 18.697 18.699 18.740 18.743 18.745
18.746 18.748 18.760 18.784 18.792 18.801 18.811
18.817 18.836 18.838 18.883 18.907 18.913 18.932
18.942 18.944 18.954 18.967 18.982 18.987 18.990
19.004 19.033 19.047 19.065 19.070 19.079 19.081
19.088 19.116 19.117 19.132 19.198 19.216 19.343
19.257 19.266 19.303 19.313 19.315 19.335 19.371
19.374 19.382 19.383 19.384 19.397 19.434 19.441
19.456 19.468 19.474 19.479 19.489 19.495 19.523
19.543 19.555 19.560 19.562 19.578 19.592 19.602
19.617 19.683 19.702 19.727 19.729 19.730 19.734
19.748 19.769 19.776 19.786 19.805 19.808 19.821
19.851 19.854 19.865 19.866 19.873 19.882 19.905
19.912 19.998 20.013 20.014 20.032 20.058 20.061
20.079 20.106 20.150 20.172 20.173 20.185 20.197
20.218 20.228 20.236 20.249 20.251 20.276 20.319
20.386 20.403 20.419 20.454 20.457 20.492 20.496
20.522 20.528 20.557 20.567 20.606 20.619 20.668
20.673 20.678 20.679 20.714 20.724 20.747 20.752
20.777 20.793 20.801 20.807 20.814 20.830 20.834
20.852 20.868 20.872 20.883 20.898 20.932 20.964
20.983 20.996 20.997 21.002 21.012 21.023 21.036
21.037 21.063 21.072 21.102 21.119 21.122 21.133
21.136 21.156 21.158 21.274 21.280 21.293 21.327
21.354 21.355 21.377 21.386 21.387 21.414 21.472
21.482 21.519 21.545 21.562 21.579 21.608 21.612
21.641 21.669 21.679 21.702 21.708 21.709 21.710
21.740 21.770 21.814 21.821 21.839 21.845 21.866
21.913 21.918 21.921 21.923 21.924 21.933 21.971
21.984 21.988 21.995 22.002 22.028 22.039 22.043
22.046 22.049 22.077 22.105 22.146 22.167 22.182
22.218 22.232 22.255 22.263 22.270 22.295 22.307
22.310 22.320 22.337 22.340 22.368 22.392 22.420
22.437 22.444 22.449 22.466 22.496 22.504 22.560
22.570 22.612 22.614 22.659 22.682 22.693 22.700
22.720 22.775 22.802 22.837 22.841 22.852 22.861
22.866 22.869 22.871 22.910 22.911 22.939 22.955
22.956 22.984 22.988 23.012 23.046 23.032 23.039
23.055 23.062 23.069 23.074 23.088 23.116 23.128
23.142 23.150 23.245 23.271 23.281 23.287 23.301
23.311 23.337 23.382 23.394 23.398 23.427 23.431
23.479 23.481 23.494 23.496 23.501 23.519 23.540
23.541 23.548 23.556 23.589 23.596 23.597 23.668
23.674 23.677 23.696 23.702 23.710 23.726 23.735
23.762 23.801 23.802 23.815 23.902 23.903 23.913
23.914

Numéros des obligations restant à rembourser.

Tirage 1931.
19.261 19.262

Tirage 1934.
19.269

Tirage 1935.
22.411

Tirage 1937.
23.536

Tirage 1938.
19.268 22.267

Tirage 1939.
19.263 19.264 25.543

Tirage 1940.
19.265

Tirage 1941.
21.503 22.268 23.232 23.499

Tirage 1942.
20.308 20.493 23.304 23.372 23.374 23.910

Tirage 1943
19.260 21.240 21.816 22.412 23.197 23.302 23.307 23.378 23.379

Tirage 1944.
19.349 19.395 19.436 19.440 20.064 20.234 20.390
20.437 20.686 20.828 20.831 20.909 21.066 21.586
22.266 22.498 22.506 22.596 22.620 23.220 23.303
23.383 23.386 23.463 23.562 23.569 23.626

Tirage 1945
18.141 18.691 18 985 19.069 19.118 19.162 19.241
19.258 19.396 19.475 19.773 19.909 19.947 19.954
19.955 19.964 19.986 19.993 20.038 20.041 20.063
20.151 20.360 20.473 20.524 20.569 20.586 20.597
20.680 20.737 20.779 20.968 20.918 21.091 21.159
21.262 21.264 21.270 21.283 21.284 21.310 21.405
21.454 21.455 21.550 21.570 21.820 21.824 21.853
21.859 21.878 22.110 22.134 22.136 22.157 22.235
22.257 22.294 22.500 22.525 22.532 22.600 22.616
22.618 22.815 22.817 22.839 22.900 22.919 23.112
23.204 23.231 23.255 23.308 23.511 23.537 23.557
23.570 23.575 23.602 23.603 23.628 23.809

Tirage 1946.
18.290 18.392 18.596 18.689 18.692 18.703 18.977
19.163 19.492 19.290 19.340 19.343 19.355 19.362
19.369 19.372 19.444 19.449 19.647 19.660 19.697
19.756 19.793 19.872 19.879 19.880 19.900 19.908
19.925 19.928 19.929 20.024 20.062 20.103 20.323
20.338 20.341 20.371 20.382 20.459 20.460 20.534
20.539 20.546 20.554 20.562 20.575 20.579 20.585
20.592 20.603 20.623 20.635 20.695 20.703 20.708
20.756 20.802 20.805 20.806 20.819 20.827 20.871
20.881 20.882 20.914 20.921 20.958 20.973 20.980
20.982 21.003 21.005 21.014 21.017 21.038 21.062
21.104 21.110 21.111 21.123 21.138 21.149 21.150
21.163 21.174 21.215 21.216 21.227 21.228 21.241
21.276 21.286 21.319 21.328 21.330 21.331 21.439
21.444 21.456 21.485 21.541 21.594 21.597 21.598
21.600 21.729 21.735 21.764 21.803 21.949 22.018
22.024 22.070 22.107 22.154 22.172 22.178 22.181
22.186 22.191 22.234 22.238 22.299 22.365 22.385
22.387 22.388 22.396 22.443 22.497 22.530 22.557
22.662 22.673 22.677 22.698 22.703 22.727 22.792
22.795 22.846 22.850 22.855 22.864 22.888 22.893
22.944 23.023 23.025 23.026 23.051 23.153 23.228
23.256 23.280 23.282 23.286 23.310 23.338 23.432
23.468 23.469 23.498 23.539 23.578 23.605 23.616
23.661 23.663 23.721 23.730

Etablissements SEGUIN

(Société des Fonderies de Cuivre de Lyon, Mâcon et Paris)

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 50 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 1, COURS ALBERT-THOMAS, LYON
R. C.: Lyon B. 1671.

Obligations 4 0/0 1945.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission la société a racheté en Bourse le nombre d'obligations 4 0/0 1945 correspondant au montant du deuxième amortissement prévu au 15 septembre 1947.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué pour cet amortissement. Le premier amortissement a été effectué par voie de rachat en Bourse.

Société immobilière de la Rue Sala

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE UN MILLION DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 21, RUE SALA, A LYON
Registre du commerce: B 2636 Lyon.

Dix-septième tirage au 16 juillet 1947 de quinze obligations 5 0/0 1921, émises au pair, remboursables le 1er octobre 1947 à 550 F.

40 49 70 137 138 267 325 330 388 398 429 485 607 619 623.

Obligations des derniers tirages restant à rembourser.

51 80 116 130 131 139 266 270 276 277 291 309 327 328 351 376 426 479 539 578 600 611 613 614 705 706 720 762 770 777 796.

GOUVERNEMENT TUNISIEN

Avis aux porteurs d'obligations 4 0/0 de 1.000 F de l'emprunt 4 0/0 1931.

Amortissement du 10 octobre 1947.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses obligations 4 0/0 1931, le gouvernement tunisien a procédé à l'amortissement de ses obligations par voie de rachats en Bourse et informe les porteurs que le tirage au sort prévu pour le 10 juillet 1947 n'aura pas lieu.

Numéros des obligations amorties aux tirages antérieurs et restant à rembourser.

32	74	201	207	331	374
384	477	564	593	641	661
664	694	714	729	753	765
768	831	852	932	937	998
1.008	1.022	1.028	1.030	1.041	1.046
1.123	1.160	1.179	1.189	1.190	1.241
1.337	1.351	1.352	1.357	1.605	1.623
1.664	1.687	1.772	1.816	1.964	2.005
2.122	2.173	2.190	2.192	2.313	2.319
2.431	2.484	2.522	2.525	2.589	2.601
2.606	2.619	2.693	2.703	2.774	2.921
2.943	2.945	2.972	3.058	3.079	3.254
3.341	3.430	3.453	3.490	3.498	3.499
3.598	3.606	3.635	3.651	3.752	3.832
3 842	3.854	3.938	4.013	4.102	4.283
4.299	4.308	4.390	4.431	4.452	4.464
4.480	4.541	4.569	4.624	4.655	4.673
4.783	4.873	4.887	4.890	4.906	4.941
4.983	5.042	5.058	5.096	5.103	5.296
5.241	5.254	5.302	5.316	5.317	5.436
5.550	5.666	5.738	5.787	5.802	5.859
5.909	5.922	5.931	5.956	6.057	6.080
6.127	6.190	6.194	6.266	6.294	6.338
6.503	6.598	6.604	6.634	6.733	6.814
6.939	7.071	7.235	7.646	7.669	7.722
7.750	8.023	8.133	8.267	8.299	8.349
8.829	9.309	9.384	9.410	9.417	9.420
9.431	9.619	9.681	9.684	9.744	9.811
9.815	9.893	9.902	9.937	10.093	10.178
10.226	10.267	10.268	10.283	10.285	10.290
10.294	10.379	10.382	10.433	10.506	10.638
10.690	10.731	10.739	10.796	10.908	10.925
10.946	11.104	11.122	11.135	11.138	11.164
11.275	11.276	11.279	11.384	11.494	11.536
11.601	11.752	11.781	11.892	11.948	11.958
11.975	12.016	12.042	12.175	12.222	12.241
12.321	12.328	12.329	12.360	12.380	12.427
12.472	12.489	12.498	12.512	12.530	12.539
12.553	12.610	12.653	12.727	12.884	12.892
12.919	12.925	12.974	13.082	13.109	13.119
13.130	13.135	13.147	13.193	13.206	13.264
13.577	13.644	13.649	13.653	13.715	13.757
13.763	13.774	13.808	13.853	13.877	13.883
13.921	13.996	14.193	14.246	14.250	14.283
14.295	14.311	14.366	14.445	14.600	14.633
14.698	14.819	14.894	14.976	14.980	15.005
15.018	15.066	15.134	15.220	15.279	15.335
15.375	15.378	15.384	15.390	15.482	15.487
15.495	15.504	15.579	15.584	15.585	15.589
15.639	15.667	15.669	15.734	15.779	15.787
15.834	15.839	15.939	15.999	16.049	16.071
16.096	16.111	16.136	16.177	16.183	16.190
16.194	16.247	16.253	16.260	16.316	16.415
16.421	16.563	16.632	16.695	16.795	16.803
16.894	17.016	17.121	17.125	17.215	17.247
17.379	17.421	17.470	17.471	17.634	17.635
17.643	17.676	17.680	17.708	17.747	17.762
17.976	17.980	18.110	18.187	18.231	18.322
18.375	18.407	18.523	18.639	18.672	18.673
18.709	18.716	18.731	18.746	18.788	18.827
18.861	18.938	19.047	19.120	19.308	19.318
19.419	19.452	19.531	19.541	19.565	19.613
19.661	19.732	19.752	19.876	19.922	19.925
19.970	20.051	20.097	20.100	20.211	20.232
20.366	20.439	20.479	20.487	20.503	20.553
20.577	20.668	20.722	20.785	20.836	20.948
20.957	20.989	21.033	21.041	21.067	21.116
21.117	21.179	21.197	21.253	21.255	21.303
21.418	21.444	21.447	21.521	21.529	21.615
21.662	21.806	21.858	21.942	21.983	22.053
22.060	22.110	22.117	22.242	22.294	22.300
22.304	22.514	22.520	22.565	22.595	22.626
22.631	22.633	22.650	22.672	22.692	22.710
22.721	22.749	22.896	22.955	22.987	22.996
23.074	23.115	23.117	23.137	23.154	23.160
23.210	23.244	23.293	23.367	23.439	23.514
23.517	23.558	23.676	23.701	23.709	23.726
23.754	23.930	23.985	23.989	23.993	24.028
24.039	24.051	24.058	24.106	24.192	24.208
24.216	24.229	24.335	24.360	24.478	24.554
24.627	24.661	24.680	24.716	24.757	24.793
24.830	24.844	24.864	24.981	25.098	25.102
25.151	25.185	25.198	25.318	25.334	25.397
25.479	25.573	25.658	25.830	25.838	25.924
25.952	25.955	26.030	26.079	26.189	26.192
26.200	26.206	26.225	26.232	26.279	26.344
26.388	26.422	26.440	26.464	26.482	26.547
26.560	26.659	26.693	26.764	26.765	26.905
27.227	27.234	27.237	27.344	27.503	27.510
27.660	27.683	27.825	27.969	28.039	28.091
28.178	28.328	28.358	28.364	28.449	28.458
28.623	28.638	28.654	28.742	28.780	28.812
28.899	28.905	28.936	28.988	29.016	29.031
29.043	29.048	29.217	29.242	29.298	29.403
29.481	29.500	29.613	29.680	29.681	29.689
29.693	29.775	29.811	29.883	29.987	30.231
30.256	30.305	30.355	30.420	30.433	30.535
30.572	30.577	30.677	30.682	30.730	30.739
30.799	30.841	30.842	30.845	30.978	31.000
31.020	31.457	31.491	31.279	31.380	31.474
31.493	31.569	31.753	31.778	31.784	31.808
31.856	31.982	31.913	31.959	31.990	32.075
32.134	32.142	32.174	32.209	32.342	32.327
32.347	32.384	32.304	32.514	32.547	32.522
32.543	32.724	32.728	32.760	32.772	...778
32.791	32.804	32.862	32.882	33.072	33.115
33.186	33.208	33.227	33.295	33.362	33.457
33.461	33.568	33.588	33.605	33.735	33.765
33.770	33.802	33.949	33.967	34.218	34.258
34.300	34.302	34.418	34.488	34.540	34.592
34.614	34.623	34.636	34.678	34.705	34.783
34.805	34.812	34.826	34.830	34.835	34.841
34.843	34.856	34.934	34.940	34.941	34.977
35.000	35.036	35.054	35.055	35.057	35.087
35.088	35.106	35.109	35.110	35.180	35.224
35.296	35.317	35.356	35.393	35.422	35.435
35.521	35.531	35.564	35.609	35.690	35.770
35.774	35.818	35.824	35.835	35.917	36.067
36.103	36.120	36.258	36.271	36.352	36.391
36.439	36.487	36.491	36.631	36.732	36.759
36.806	36.821	36.880	36.896	36.933	36.978
37.031	37.042	37.087	37.119	37.133	37.174
37.198	37.210	37.219	37.221	37.318	37.379
37.402	37.432	37.566	37.632	37.636	37.652
37.719	37.726	37.756	37.986	38.025	38.051
38.093	38.271	38.472	38.565	38.592	38.623
38.631	38.637	38.680	38.713	38.725	38.750
38.754	38.818	38.939	39.018	39.069	39.083
39.194	39.217	39.313	39.371	39.398	39.455
39.460	39.650	39.690	39.702	39.831	39.836
39.866	39.873	39.892	39.894	39.974	39.987
39.997	40.047	40.151	40.195	40.198	40.216
40.319	40.407	40.412	40.470	40.479	40.601
40.747	40.827	40.911	40.963	40.993	41.063
41.094	41.131	41.149	41.170	41.171	41.183
41.208	41.240	41.243	41.271	41.272	41.284
41.301	41.330	41.366	41.410	41.463	41.530
41.582	41.596	41.623	41.665	41.804	41.825
41.861	41.907	41.937	41.957	41.965	42.017
42.115	42.187	42.292	42.479	42.484	42.488
42.509	42.539	42.546	42.551	42.552	42.567
42.588	42.735	42.863	42.910	42.927	43.058
43.094	43.212	43.261	43.265	43.345	43.355
43.386	43.424	43.526	43.603	43.638	43.675
43.721	43.756	43.790	43.819	43.828	43.908
43.915	44.049	44.051	44.061	44.069	44.142
44.187	44.199	44.275	44.303	44.401	44.414
44.433	44.503	44.567	44.610	44.764	44.913
44.922	44.947	45.269	45.306	45.378	45.453
45.507	45.510	45.573	45.633	45.711	45.713
45.734	45.777	45.808	45.829	45.902	45.965
45.994	46.049	46.112	46.163	46.179	46.376
46.382					
46.398	46.400	46.450	46.486	46.560	46.716
46.788	46.800	46.842	46.844	46.866	46.879
46.884	46.946	46.987	47.008	47.011	47.034
47.087	47.092	47.140	47.213	47.236	47.284
47.321	47.611	47.789	47.905	47.999	48.073
48.164	48.244	48.246	48.278	48.637	48.743
48.752	48.756	48.758	48.804	48.848	48.978
49.017	49.065	49.073	49.086	49.087	49.109
49.168	49.172	49.173	49.186	49.205	49.270
49.276	49.287	49.432	49.544	49.585	49.763
49.847	49.876	49.919	50.072	50.174	50.186
50.200	50.206	50.227	50.305	50.342	50.376
50.380	50.474	50.493	50.509	50.516	50.598
50.602	50.625	50.626	50.636	50.637	50.684
50.728	50.765	50.804	50.830	50.968	51.062
51.156	51.186	51.678	51.689	51.712	51.721
51.813	51.945	51.963	51.965	51.993	52.120
52.125	52.128	52.173	52.260	52.304	52.313
52.329	52.364	52.416	52.438	52.474	52.506
52.517	52.575	52.640	52.769	52.840	52.855
52.856	52.873	52.876	52.962	52.977	53.019
53.028	53.085	53.112	53.123	53.190	53.224
53.249	53.437	53.537	53.701	53.702	53.708
53.712	53.747	53.786	53.789	53.798	53.834
53.885	53.919	53.963	53.984	53.992	54.043
54.069	54.075	54.076	54.080	54.245	54.310
54.365	54.397	54.454	54.460	54.482	54.597
54.610	54.719	54.760	54.778	54.792	54.798
54.863	54.890	54.923	54.929	54.950	55.077
55.183	55.207	55.301	55.320	55.369	55.383
55.395	55.439	55.638	55.645	55.661	55.711
55.729	55.745	55.862	55.875	55.894	55.925
55.997	56.039	56.072	56.289	56.381	56.445
56.468	56.520	56.585	56.683	56.757	56.850
56.869	56.886	57.070	57.075	57.100	57.121
57.160	57.165	57.284	57.344	57.402	57.418
57.420	57.447	57.535	57.600	57.631	57.667
57.694	57.712	57.733	57.752	57.776	57.844
57.917	57.950	58.009	58.175	58.176	58.210
58.254	58.275	58.409	58.452	58.515	58.563
58.585	58.703	58.711	58.786	58.930	59.010
59.035	59.046	59.072	59.092	59.117	59.157
59.202	59.223	59.252	59.417	59.434	59.462
59.472	59.495	59.519	59.568	59.657	59.681
59.785	59.931	59.946	59.964	59.966	59.974
59.980	60.036	60.063	60.083	60.092	60.427
60.185	60.385	60.427	60.455	60.490	60.527
60.572	60.628	60.642	60.665	60.691	60.758
60.890	60.925	60.975	60.986	61.027	61.029
61.224	61.421	61.468	61.583	61.752	61.764
61.768	61.779	61.813	61.835	61.933	61.992
61.996	62.018	62.027	62.085	62.455	62.286
62.299	62.337	62.346	62.349	62.364	62.371
62.392	62.439	62.449	62.547	62.769	62.907
62.944	62.941	63.017	63.047	63.160	63.166
63.235	63.242	63.324	63.399	63.448	63.552
63.576	63.671	63.673	63.675	63.738	63.760
63.861	63.880	63.912	63.936	63.964	63.983
63.999	64.009	64.031	64.046	64.102	64.147
64.193	64.199	64.214	64.250	64.262	64.264
64.378	64.408	64.434	64.494	64.518	64.524
64.529	64.545	64.583	64.612	64.654	64.699
64.735	64.825	64.836	64.890	64.896	65.150
65.163	65.239	65.253	65.446	65.525	65.561
65.624	65.718	65.809	65.818	65.878	66.206
66.262	66.298	66.320	66.322	66.324	66.357
66.401	66.463	66.487	66.493	66.553	66.580
66.681	66.687	66.694	66.792	66.825	66.827
66.867	66.871	66.877	66.913	66.918	66.928
66.944	66.947	66.962	66.990	67.099	67.105
67.144	67.464	67.224	67.255	67.260	67.284
67.292	67.295	67.323	67.425	67.447	67.538
67.569	67.580	67.593	67.610	67.637	67.651
67.711	67.789	67.847	67.920	67.951	68.006
68.028	68.055	68.098	68.168	68.306	68.307
68.329	68.347	68.353	68.417	68.481	68.509
68.526	68.560	68.593	68.643	68.651	68.825
68.834	68.952	68.959	68.978	68.993	69.017
69.043	69.080	69.100	69.189	69.192	69.216
69.254	69.281	69.284	69.424	69.495	69.510
69.933	69.998	70.033	70.039	70.045	70.152
70.214	70.219	70.360	70.361	70.395	70.409
70.487	70.496	70.533	70.611	70.735	70.761
70.797	70.907	70.976	71.085	71.116	71.189
71.437	71.478	71.724	71.799	71.870	71.906
71.912	71.913	72.148	72.159	72.177	72.195
72.227	72.253	72.332	72.482	72.816	72.840
72.957	73.035	73.037	73.039	73.042	73.085
73.115	73.280	73.305	73.439	73.595	73.712
74.065	74.166	74.197	74.205	74.207	74.292
74.308	74.315	74.330	74.331	74.398	74.528
74.655	74.834	74.899	74.905	74.927	74.939
75.023	75.127	75.262	75.298	75.322	75.329
75.361	75.383	75.387	75.408	75.428	75.470
75.519	75.532	75.539	75.676	75.694	75.729
75.738	75.964	75.978	75.985	76.022	76.055
76.181	76.211	76.249	76.252	76.269	76.476
76.491	76.534	76.593	76.597	76.652	76.680
76.691	76.880	76.898	76.907	76.923	76.940
77.043	77.161	77.197	77.284	77.293	77.341
77.342	77.462	77.465	77.513	77.587	77.593
77.631	77.670	77.691	77.709	77.720	77.783
77.955	78.043	78.065	78.103	78.135	78.140
78.180	78.242	78.250	78.293	78.338	78.425
78.564	78.569	78.581	78.593	78.604	78.636
78.669	78.689	78.699	78.758	78.829	78.836
78.999	79.036	79.038	79.099	79.113	79.244
79.249	79.258	79.568	79.570	79.733	79.868
79.917	79.974	79.998	80.354	80.375	80.389
80.401	80.547	80.760	80.818	80.839	80.888
81.037	81.060	81.066	81.114	81.262	81.482
81.513	81.537	81.603	81.605	81.662	81.754
81.774	81.850	81.901	81.923	81.972	81.992
82.045	82.087	82.096	82.266	82.302	82.341
82.356	82.381	82.411	82.464	82.507	82.517
82.534	82.562	82.587	82.615	82.849	82.858
82.880	82.898	82.924	83.010	83.083	83.118
83.129	83.209	83.236	83.292	83.296	83.319
83.401	83.620	83.638	83.792	83.803	83.855
83.892	83.916	83.980	83.981	84.028	84.227
84.289	84.314	84.378	84.445	84.468	84.550
84.624	84.730	84.819	84.823	84.875	84.892
84.941	85.018	85.026	85.077	85.079	85.157

85.172 85.270 85.280 85.350 85.497 85.719
85.762 85.778 85.825 85.856 85.892 85.899
85.906 85.945 85.926 85.980 86.065 86.085
86.162 86.250 86.355 86.397 86.471 86.583
86.615 86.688 86.746 86.998 87.202 87.306
87.371 87.384 87.389 87.654 87.699 87.730
87.733 87.778 87.848 87.892 87.954 87.964
88.116 88.379 88.411 88.481 88.536 88.566
88.575 88.622 88.652 88.694 88.717 88.718
88.826 88.893 88.919 88.963 89.098 89.099
89.112 89.160 89.161 89.174 89.267 89.310
89.343 89.415 89.581 89.582 89.771 89.860
90.084 90.115 90.233 90.276 90.339 90.406
90.425 90.437 90.478 90.508 90.602 90.664
90.715 90.888 90.944 91.009 91.021 91.027
91.028 91.059 91.061 91.083 91.156 91.281
91.309 91.318 91.540 91.532 91.533 91.560
91.573 91.671 91.721 91.838 91.960 91.997
92.015 92.098 92.129 92.150 92.177 92.280
92.305 92.366 92.500 92.521 92.563 92.570
92.615 92.651 92.721 92.744 92.813 92.877
92.954 92.995 93.001 93.002 93.053 93.107
93.111 93.145 93.150 93.154 93.294 93.304
93.652 93.854 93.879 93.922 94.020 94.022
94.146 94.248 94.256 94.284 94.322 94.382
94.667 94.756 94.777 94.781 94.929 94.934
94.948 94.953 95.005 95.026 95.040 95.102
95.103 95.253 95.341 95.499 95.553 95.678
95.702 95.723 95.729 95.749 95.820 96.068
96.073 96.096 96.249 96.318 96.452 96.479
96.623 96.641 96.677 96.690 96.769 96.875
96.986 97.139 97.242 97.243 97.264 97.267
97.334 97.339 97.354 97.360 97.448 97.553
97.603 97.654 97.691 97.752 97.765 97.775
97.821 97.841 97.875 97.911 97.995 98.015
98.087 98.077 98.311 98.326 98.472 98.655
98.775 98.797 98.871 98.897 98.960 99.074
99.093 99.242 99.274 99.329 99.358 99.361
99.375 99.428 99.466 99.525 99.579 99.747
99.785 99.811 99.817 99.838 99.970 100.052
100.226 100.293 100.348 100.339 100.503 100.594
100.630 100.647 100.702 100.739 100.746 100.799
100.805 100.822 100.823 100.897 100.920 101 120
101.378 101.562 101.718 101.720 101.721 101.834
101.887 101.946 102.204 102.213 102.232 102.306
102.581 102.605 102.876 102.965 102.967 103.079
103.183 103.252 103.335 103.378

Colonie de Madagascar et Dépendances

EMPRUNT 3 0/0 1903

Liste des 1.150 numéros d'obligations sorties au tirage du 18 juillet 1947 et remboursables à partir du 1er septembre 1947.

OBLIGATIONS DE 500 F.

601 à 610 — 871 à 880 — 1.001 à 1.010 — 2.141 à 2.150 — 2.401 à 2.410 — 3.211 à 3.220 — 4.411 à 4.420 — 4.741 à 4.750 — 4.811 à 4.850 — 9.831 à 9.840 — 10.581 à 10.590 — 16.251 à 16.260 — 17.041 à 17.050 — 17.281 à 17.290 — 17.861 à 17.870 — 18.341 à 18.350 — 18.501 à 18.510 — 18.921 à 18.930 — 19.131 à 19.140 — 20.231 à 20.240 — 20.491 à 20.500 — 21.431 à 21.440 — 21.671 à 21.680 — 22.371 à 22.380 — 24.531 à 24.540 — 25.761 à 25.770 — 32.481 à 32.490 — 32.651 à 32.660 33.211 à 33.220 — 33.251 à 33.260 — 33.371 à 33.380 — 33.761 à 33.770 — 33.991 à 34.000 — 34.191 à 34.200 — 34.331 à 34.340 — 35.021 à 35.030 — 35.131 à 35.140 — 35.311 à 35.320 — 35.571 à 35.580 — 35.971 à 35.980 — 36.401 à 36.410 — 37.231 à 37.240 — 37.331 à 37.340 — 37.381 à 37.390 — 37.501 à 37.510 — 39.171 à 39.180 — 40.061 à 40.070 — 40.141 à 40.150 — 41.611 à 41.620 — 41.731 à 41.740 — 41.861 à 41.870 — 42.031 à 42.040 — 42.191 à 42.200 — 43.251 à 43.260 — 44.001 à 44.010 — 46.851 à 46.860 — 46.891 à 46.900 — 47.411 à 47.420 — 48.371 à 48.380 - 49.101 à 49.110 - 49.121 à 49.130 - 52.161 à 52.170 - 52.391 à 52.400 - 52.551 à 52.560 — 52.931 à 52.940 — 53.531 à 53.540 — 56.211 à 56.220 — 56 641 à 56.650 — 56.661 à 56.670 — 56.821 à 56.830 — 57.591 à 57.600 — 57.991 à 58.000 — 61.541 à 61.550 — 63.501 à 63.510 — 64.221 à 64.230 — 64.771 à 64.780 — 65.521 à 65.530 — 65.551 à 65.560 — 66.741 à 66.750 — 67.211 à 67.220 — 67.321 à 67.330 — 70.671 à 70.680 — 71.961 à 71.970 — 73.381 à 73.390 — 73.511 à 73.550 — 73.781 à 73.790 — 75.201 à 75.210 — 75.891 à 75.900 — 76.381 à 76.390 — 76.421 à 76.430 — 76.661 à 76.670 — 76.961 à 76.940 — 80.831 à 80.840 — 82.151 à 82.160 — 83.021 à 83.030 — 83.381 à 83.390 — 84.041 à 84.050 - 85.011 à 85.020 - 85.241 à 85.250 - 86.281 à 86.290 — 87.441 à 87.450 — 88.451 à 88.460 — 89.211 à 89.220 - 89.681 à 89.690 - 90.671 à 90.680 — 91.941 à 91.950 — 92.581 à 92.590 — 94.621 à 94.630 — 96.101 à 96.110 — 96.421 à 96.430 — 97.561 à 97.570 — 97.861 à 97.870 — 99.201 à 99.210 — 99.912 à 99.920 — 100.061 à 100.070 — 100.481.

La liste des numéros d'obligations amorties à des précédents tirages et restant à rembourser a été insérée au *Journal officiel* du 4 mars 1947.

EMPRUNT 3 0/0 1905

Liste des 85 numéros d'obligations sorties au tirage du 18 juillet 1947 et remboursables à partir du 1er septembre 1947.

OBLIGATIONS DE 500 F.

100.601 à 100.610 — 100.841 à 100.850 — 102.731 à 102.740 — 104.501 à 104.510 — 105 071 à 105.080 — 105.321 à 105.330 — 106.371 à 106.380 — 107.421 à 107.430 — 107.821 à 107.830 — 110.361 à 110.370 — 117.281 à 117.290 — 117.471 à 117.480 — 117.561 à 117.570 — 118.321 à 118.330 — 118.951 à 118.960 — 119.631 à 119 640 — 119.921 à 119.930 — 120.711 à 120.720 — 121.671 à 121.680 — 121.761 à 121.770 — 122.401 à 122.410 — 123.141 à 123.150 — 123.241 à 123.250 — 123.711 à 123.720 — 124.201 à 124.210 — 124.251 à 124.260 — 124.991 à 125.000 — 125.161 à 125.170 — 125.221 à 125.230 — 125.291 à 125.300 — 126.231 à 126.240 — 127.871 à 127.880 — 128.211 à 128.220 — 128.441 à 128.450 — 129.481 à 129.490 — 130.871 à 130.880 — 131.711 à 131.720 — 133.491 à 133.500 — 133.626 à 133.630.

La liste des numéros d'obligations amorties à des précédents tirages et restant à rembourser a été insérée au *Journal officiel* du 4 mars 1947.

Établissements Au PLANTEUR de CAIFFA

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 24 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL:
13, RUE JOANÈS ET RUE BOULITTE, PARIS (14e)
R. C. Seine no 203652.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 210 obligations 4 0/0 1945 dont le deuxième amortissement est prévu pour le 15 août 1947.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en juillet 1947.

Liste de rappel des obligations 4 0/0 1945 sorties au premier tirage et non remboursées au 20 mai 1947.

261 et 262 — 431 à 436 — 669 et 670 — 691 à 700 — 861 à 870 — 1.573 à 580 — 1.781 à 790 — 1.931 à 940 — 2.441 à 450 — 2.591 à 600 — 2.751 à 753 — 2.760 — 3.141 à 149 — 3.491 à 500 — 3.871 à 880 — 4.091 à 100 — 4.491 à 500 — 5.321 à 326.

Société Indépendante de Télégraphie Sans-Fil

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 50 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 168, BOULEVARD GABRIEL-PÉRI A MALAKOFF (SEINE)
R. C.: Seine 107825.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 100 obligations 4 0/0 1945 dont le deuxième amortissement est prévu pour le 10 août 1947.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en juillet 1947.

Liste de rappel des obligations à 4 0/0 1945, sorties à des tirages antérieurs et non remboursées à la date du 2 juillet 1947.

511 à 20 — 601 à 10 — 1.671 à 80 — 1.741 à 50 — 1.951 à 60 — 3.561 à 70 — 3.581 à 90 — 3.811 à 20 — 3.903 à 10.

Société Française " LA CHARFA "

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 5 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 97, RUE SAINT-LAZARE, PARIS
Registre du commerce: Seine no 227847 B.

Obligations 4 0/0 *de* 5.000 *F (émission* 1945).

Deuxième amortissement du 1er octobre 1947.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1945) sont informés que la société française « La Charfa », usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté sur le marché la quantité d'obligations nécessaires à l'amortissement du 1er octobre 1947.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Le précédent amortissement ayant été effectué par voie de rachats, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

Manufacture Française de Tapis et Couvertures

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 75 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL:
5, BOULEVARD SAINT-JEAN, A BEAUVAIS
SIÈGE ADMINISTRATIF:
16, AVENUE DE MESSINE, PARIS (8e)
R. C.: Beauvais no 2099; Seine no 94058.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

de l'emprunt 4 1/2 0/0 1947 de 80 millions de francs nominal représenté par 16.000 obligations de 5.000 F nominal amortissables en trente ans.

NUMÉROS	DATE	NOMBRE de titres à amortir.
1	1er mai 1948	262
2	— 1949	274
3	— 1950	286
4	— 1951	299
5	— 1952	313
6	— 1953	327
7	— 1954	342
8	— 1955	357
9	— 1956	373
10	— 1957	390
11	— 1958	407
12	— 1959	426
13	— 1960	445
14	— 1961	465
15	— 1962	486
16	— 1963	508
17	— 1964	530
18	— 1965	554
19	— 1966	579
20	— 1967	605
21	— 1968	632
22	— 1969	661
23	— 1970	691
24	— 1971	722
25	— 1972	754
26	— 1973	788
27	— 1974	824
28	— 1975	861
29	— 1976	899
30	— 1977	940
Total		16.000

VILLE DE PARIS

EMPRUNT MUNICIPAL DE 1892

Liste de 2.251 numéros sortis au 213e tirage effectué le 22 juillet 1947 et dont les 34 premiers ont droit aux lots ci-après:

N° 550.613 : **100.000** F.

N° 141.422 : **50.000** F.

N°s 138.142, 251.749 : **10.000 F.**

30 obligations remboursées chacune par **1.000** F:

7.241	12.880	15.146	16.754	31.353
35.641	36.386	37.471	87.251	97.394
122.957	167.507	203.740	204.723	254.114
339.453	353.688	355.814	356.590	379.680
387.087	409.245	412.230	438.170	446.263
467.306	497.423	506.256	518.719	552.218

281, 546, 553, 630, 788, 887—1.029, 193, 688, 802—2.603—3.059, 338, 751—4.018, 471, 490, 562, 698, 765, 782, 861—5.890—6.106, 172, 517, 530, 831, 845, 969, 983—7.003, *241, 667, 733, 911 —8.104, 223, 481, 884—9.094, 416 458, 481, 502, 515, 636—10.142, 166, 315—11.476—12.224, 475, 748, 860, *880, 997—13.369, 403, 950—14.801, 884—15.124, *146, 287, 364, 400, 598, 728, 871, 992—16.493, *754, 900, 954—17.304, 604, 617, 701—18.934—19.074, 151, 546, 767, 878, 993—20.322, 942—21.615, 674—22.271, 432, 747—23.066, 232, 371, 373—24.341, 347, 407, 468, 752—25.089, 253, 495, 829—26.632—27.228, 279, 551, 897—28.532, 593, 745—29.502, 566, 661—30.106, 252, 358, 893—31.016, 348, *353, 424—32.449, 475, 538, 571, 652, 728, 751—33.550, 755—35.064, 65, 132, 291, 384, 562, *641, 710, 750, 941, 998—*36.386, 542, 562, 697, 788, 969, 987—37.241, 430, *471—38.161, 208, 233, 424 —39.108, 200, 252, 529—40.305, 511, 997—41.188, 231, 520, 558, 674, 785—42.077, 201, 542, 557, 964—43.688, 712, 719—45.354, 763, 917—46.064, 497, 506, 511, 531, 630, 693, 759, 771—47.504, 695, 784, 793, 796, 804—48.454, 253, 446, 734, 990—49.194, 497, 501, 634—50.036, 53, 639—51.227, 261, 307, 437, 443, 560, 639—52.003, 85, 356, 386, 520, 541, 963—53.004, 692, 840, 847—54.219, 241, 426, 472—55.139, 397, 542, 808—56.112, 122, 171, 174, 204, 422, 815, 982 —57.193, 674, 815, 850—58.065, 267, 786, 808 —59.095, 476, 712—60.253, 289, 409, 567, 576, 613, 782, 843, 937—61.018, 22, 104, 426, 781—62.083, 169, 204, 493, 535, 607—63.023, 368, 901 —64.577, 689—65.059, 273, 734, 947, 968—66.470, 622, 674—68.123, 143, 348, 589, 599, 669, 772—69.172, 199, 680, 751—70.494, 528, 695, 870, 873, 899—71.010, 88, 117, 283, 493, 519, 953—72.094, 457, 606, 834, 884, 910—73.121, 337, 515, 532, 537, 602—74.018, [illegible] 313, 392, 580, 590, 649, 823.

75.268, 696, 770, 966—76.076, 392, 496—77.199, 815, 811, 897—78.105, 372, 480, 703—79.231, 703, 917—80.956, 971—81.072, 203, 232, 238, 339, 705, 794, 911—82.014, 41, 360, 510, 520—83.194, 556, 613, 914—84.271, 330, 365, 511, 730, 988—85.059, 186, 221, 319, 583, 710, 782, 947—86.765, 814—*87.251—88.005, 87, 185, 241, 387, 432, 912—89.438—90.257, 405, 436—91.097, 324, 398, 885—92.926—93.307, 578—94.124, 261, 319, 342, 557, 742, 957—95.089, 244, 379, 541, 612, 678, 707, 800, 964—96.001, 549, 606, 755, 816, 856, 915, 971, 979—97.263, 297, 387, *394, 461, 864, 928, 944—98.097, 513, 554, 865, 950—99.094, 362, 396, 406, 468, 481, 995—100.010, 696, 780—101.321, 492, 864—102.174, 590, 744, 845, 861—103.097, 135, 714, 962—104.448, 624, 858, 995—105.225, 254, 841, 364—106.550, 692, 788, 912, 990—107.159, 818, 406, 407, 658—108.086, 277, 410, 424, 626, 882—109.169, 272, 304, 516, 710, 803, 853, 882—110.499, 565, 569—111.285, 360, 415, 509, 714—113.591, 808—114.457, 549, 716, 765—115.209, 570 —116.306, 601, 779, 969—117.022, 35, 141, 345, 760, 776, 854, 953—118.212—119.130, 234, 757—120.707—121.371, 589, 934—122.328, 882, 907, *957—123.051, 509, 902, 985, 991—124.003, 121, 131, 361—125.084, 256—126.105, 171, 933—127.145, 159, 170, 239, 606, 807—128.325, 884—129.214, 370, 617, 710—130.106, 268, 311, 574, 903, 941—131.231, 315—132.772, 800—133.327, 998—134.116, 433, 588—135.042, 179, 215, 559, 924—136.104, 155, 721, 996—137.136, 175—*138.142, 933—139.195, 254, 314, 359, 480—140.040, 141—*141.422, 609, 715, 858, 998—142.150, 408, 551, 593, 841—143.230, 231—144.120, 133, 160, 649, 771, 855, 884—145.257, 349, 544, 754—146.023, 37, 676, 697, 850, 880 —147.006, 28, 132, 304, 670, 782, 805, 939—148.105, 196, 925—149.784, 848, 944.

150.709, 956—151.408, 641—152.119, 623, 663, 748, 765, 769, 942—153.342, 589, 637—154.011, 476, 609, 620, 683—155.291, 536, 831—156.052, 155, 159, 418, 471, 547, 556, 814, 968—157.018, 205, 248, 673, 857, 923—158.075, 270, 800—159.133, 534, 614, 819—160.064, 344, 505, 896, 964, 995, 998—161.292, 442—162.322, 419, 480, 501, 643—163.466, 716, 900—164.371, 849, 785, 927—166.201, 232, 498, 571, 605, 618, 630, 956, 966 —167.055, 507, 605, 769—168.007, 277, 298, 381, 447, 453, 782, 958—169.204, 226, 531, 620, 925—170.110—171.010, 096, 103, 937—172.142, 509, 795—173.513, 693, 950, 961—174.187, 261, 330—175.080, 134, 388, 866, 876—176.256, 560, 579—177.512, 800—178.066, 997—179.014, 175, 565—180.360—181.111, 209, 437, 861—182.072, 435, 970—183.100, 365—184.117, 483—185.234, 604, 612—186.218, 618—187.333, 695, 977—188.156, 873—189.024, 192, 471, 819, 841—190.403—191.039 —56, 175, 207—192.383, 773, 997—193.002—194.021, 256—195.007, 139, 191, 874—196.226, 332, 373, 594—197.241, 279—198.050, 121, 822, 843—199.149, 471, 482—200.033, 72, 428—201.232, 246, 410, 447, 474—202.948, 969—203.103, 275, 347, *740, 829—204.353, *723—205.237, 302, 736, 924—206.083, 365, 487, 503, 972, 998—207.238, 778—208.032, 400, 404, 636, 801-209.220, 268, 299, 322, 706—210.858—211.023, 76, 188—212.218, 475, 484, 953—213.102, 551, 672—214.228, 298, 374, 407, 614—215.330, 429, 478, 602, 955, 995—216.282, 562, 850—217.084, 409—218.084, 651, 944—219.015, 238, 475, 643—220.235, 484, 694, 734—221.030, 517—222.068, 195, 333, 419, 974—223.473, 688, 775—224.724, 992.

225.021, 409, 530, 682, 941—226.080, 203, 516, 689—227.492, 634—228.044, 87, 218, 439, 926, 948—229.178, 318, 676—231.027, 50, 65, 181, 321, 635—232.035, 694—233.173, 827, 913, 942—234.831—235.141, 157, 929—236.130, 943—237.060, 316, 697—238.093, 337, 390, 656, 846—239.310, 444, 780, 879, 883—240.206, 208, 332, 599, 704, 777, 861—241.414, 443, 606—242.080 —243.229, 280, 463—244.230, 484—245.990—246.008, 133, 615, 903, 943—247.659, 991—248.164, 334, 518, 806, 846—249.011, 265, 389, 488—250.479, 385, 427, 614—251.181, 245, 284, 592, *749—252.490, 654—253.048, 484, 498, 619, 713—*254.114, 436, 498, 639, 836—255.251, 999 —256.146, 356, 898, 975—258.008, 63, 310, 485 —259.394—260.261, 271, 441, 666, 933, 943, 959, 972—261.001, 42, 114, 815, 828, 888—262.057, 247—263.025, 275, 592, 782—264.562, 761—265.182, 487, 534, 845, 979—266.051, 489, 535, 904—267.028, 39, 292, 377, 704—269.685—270.044, 248, 293, 294, 480, 764—271.264, 369, 414, 530, 924—272.121, 307, 366, 495, 529, 594 —273.142—274.171, 275, 448, 468, 601—275.461, 901, 961—276.413—277.124, 481, 741—278.124—279.094, 186, 890—280.647, 912—281.046, 64, 173, 637—282.127, 479—283.042, 292, 681, 822—284.027, 60, 215, 294, 418, 476, 584—285.560—286.032, 179, 317, 433, 577—287.067, 160, 492, 486, 666, 728, 862, 984—288.484—289.430—290.013, 384, 461, 883, 925, 972—291.120, 454, 455, 227—292.092, 651—293.166, 637, 970—294.536, 704, 715, 729, 781, 787, 896, 932—295.471, 663, 671, 692, 983—296.008, 112, 690, 701—297.168, 330, 414, 717—298.122, 494, 632, 634—299.145.

301.101, 559, 600, 743, 922—302.334—303.392—304.116, 223, 590, 970—305.181, 554, 689, 817, 903—306.114, 460, 537, 704, 745—307.120—308.295, 304, 401, 679—309.033, 233, 535, 551—310.067, 713, 799—312.137, 295—313.518, 730—314.003, 572, 848—315.380—316.044, 233, 788, 879, 991—317.111, 119, 160, 183, 378, 583, 685, 819—318.642, 970—319.032, 101, 319, 338, 479, 975—321.298—322.190, 510, 781, 905—323.932—324.122, 311, 430, 562, 930—325.066, 328, 438, 463, 633, 665, 847, 883—326.222, 265, 298, 450, 464, 849—327.425, 493, 547, 632, 803, 967—328.325, 479—329.368, 552, 809—330.040, 322, 730, 980—331.249, 350, 865—332.302, 402, 843—333.138, 743—334.044, 852—335.357, 399, 663, 877, 954, 966—336.150, 601—337.467, 474, 614, 817—338.049, 207, 943—339.048, 84, 407, 420, *453, 480, 612, 808, 907—340.210, 216, 441, 593, 887, 956—341.603, 944 —342.465, 538, 549, 571—343.127, 349, 564, 667—344.078—345.009, 121, 306—346.407, 517, 627—347.304, 309, 353, 439, 995—348.070, 181, 474, 795, 903—349.044, 329, 361, 662, 687, 829, 984, 992—350.344, 356—351.247—352.973—353.249, 558, 604, 626, *688, 975—354.250, 459, 597—355.237, 341, 432, 681, *814, 832, 838, 960—356.033, 46, 416, 556, 582, *590, 974—357.124, 173, 437, 441, 617, 729, 769, 900—358.384, 523, 993—359.140, 204, 382, 416, 507—360.134, 569, 655—361.641, 692, 982—362.027, 300, 310, 399, 535, 676, 886, 983—363.002, 126, 334—364.033, 43, 57, 244, 557, 674—365.019, 36, 175, 316, 504, 609, 903—366.213, 268, 275, 410, 693, 764—367.047, 384, 804, 971—368.067, 122—369.019, 127, 164, 193, 745—370.423—371.013, 201, 324, 332—372.531—373.177, 336, 796—374.286, 448, 798, 895, 924.

375.783, 955—376.120—377.338, 563, 707, 916—378.064, 353, 939—379.454, 598, *680, 854 —380.346, 663, 808—381.316, 644—382.068, 745—383.308, 844—384.335, 317, 547, 647, 926 —385.404, 105, 116, 338, 652—387.083, *87, 230, 346, 530, 739—388.112, 418, 792, 973—389.008, 46, 342, 559, 728, 823, 979—390.431, 242, 499—391.119, 298—392.050, 178, 382, 712, 735, 743—393.444, 554, 858—394.169, 269, 362, 798—395.066, 87, 234, 453, 849, 866, 878—396.174, 384, 472—397.462, 765, 768, 773, 782, 861, 923—398.494, 716, 762, 816—399.177, 524, 850, 869—400.286, 402, 827, 903—401.055, 99, 218, 475—402.146, 457, 506, 660, 828, 879—403.063, 195, 219, 236, 663, 698, 852—404.146, 539, 631, 802, 870, 875—405.211, 587, 611, 904 —406.094, 684—407.584, 603—408.403—*409.245, 822, 915—410.002, 143, 920—411.115, 263, 468, 680, 862, 915—*412.230, 854—413.097, 163, 246, 364, 896—414.845—415.056, 113, 252, 298—416.238, 580, 607, 695—417.113, 216, 219, 986 —418.115, 556, 699, 919—419.266, 297, 407, 518, 990—420.089, 417, 855—421.078, 95, 103, 244, 357, 832, 886, 905—422.146—423.244—424.006, 189, 341, 428, 596—425.183, 228, 581, 796—426.340, 922, 953—427.480, 594—428.352—429.112, 540, 717, 810, 877—430.038, 268, 701 —431.532, 678—432.037, 617, 986—433.185, 925—434.092, 107, 117, 393, 933—435.110, 788 —436.295, 418, 592, 963—*438.170, 477, 858, 998—439.319—440.011, 30, 257, 773, 957—441.491, 654—442.444, 477, 628, 762—443.117, 168, 324, 883—444.054, 179, 895, 923—445.341, 550, 695—446.228, 252, *263—447.050, 113, 289, 426, 663, 780, 898—448.167, 620, 892, 951—449.151, 328, 428.

450.000, 48, 138, 254, 374, 428, 535, 719—451.162, 506, 510, 826, 851, 882, 898, 909—452.002, 493, 721, 884, 943—453.540, 818, 854—454.471, 567, 617, 750, 798—455.357, 682—456.009, 502, 737—457.175, 179, 308, 331, 576, 916—458.014, 116, 173, 322, 403, 446, 658—459.796—460.006, 369, 450, 573, 673, 990—461.865, 904—462.148, 156, 547—463.279, 540, 724, 850—464.159, 244, 596, 950—465.406, 422—466.506, 636, 904—467.061, 78, *306, 405—468.627, 899, 907—469.162, 919—470.819—471.073, 175, 888—472.126, 143, 300, 591, 644, 766—473.474, 499, 983—474.159, 551, 565, 684, 782—475.332, 398, 572, 626, 871—476.193, 217, 813—477.250, 286, 336, 377, 430, 450, 498, 593, 749, 759, 794—478.115, 118, 917, 969—479.118, 147, 633, 831, 852—480.401, 739, 768—481.914—482.105, 385, 395—483.834, 996—484.240, 265, 375, 509, 568—485.126, 943—486.273, 473, 589, 736, 873—487.729, 863—488.089, 233, 251, 288, 882, 980—489.027, 544, 695, 945, 946—490.235, 275, 501, 611, 680, 897, 987—491.132, 299, 527, 533, 621, 660, 822—492.506—493.078, 518, 640, 678—494.107, 685, 838—495.591, 767—496.256, 637—497.333, *423—498.332, 548, 721, 818, 923 —499.035, 285, 621, 786, 816, 943, 983—500.003, 147, 242, 477, 591, 876—501.006, 46, 292, 328, 391, 541—502.188, 257, 466, 675, 709, 776—503.136, 281—504.011, 401—505.245, 787, 864, 922—*506.256, 264, 435, 447, 590, 709—507.524, 721—508.374, 440, 927—509.231, 352, 422, 705, 803, 956—510.232, 248, 465, 608—511.162, 578, 588, 748, 765, 855—512.027, 444, 622—513.048, 145, 265, 391, 878—514.351, 717—515.154, 255, 348, 367, 687, 807—516.688—518.485, *719—519.095, 514, 523, 737, 816—520.000, 224, 498, 779—521.633, 750, 828—522.698—523.639—524.024, 39, 86, 264, 573, 613, 903.

525.638—526.567, 569, 603, 626, 678, 713, 985 —527.142, 762, 881—528.390, 964—529.119, 248, 745, 917—530.063, 332, 718, 988—531.203—532.018, 163, 203, 248, 374, 719—533.527, 632, 680—534.169, 501, 526, 598—535.140, 282—536.048, 101, 856, 876—537.163—538.202, 679, 848—539.242, 285, 365, 432, 524—540.110, 782 —541.592, 822—542.094, 218, 471, 639—543.196, 380, 823, 918—544.050, 466, 583, 785—545.336, 423, 942—546.214, 572, 747—547.073, 545, 603, 785—548.027, 202, 690, 793—549.455, 805—550.375, 445, *613, 709—551.340, 708—552.102, 103, *218, 240, 288, 434, 554—553.042, 142, 557, 663, 735, 819, 852—554.215, 627, 758—555.672—556.344, 347, 380—557.461, 477, 615, 790—

(*) Voir le tableau des lots.

558.052, 448, 789—559.245, 496—560.045, 395, 600—561.263, 275, 692, 830—562.288, 386, 771—563.018, 411, 427, 592, 683, 837—564.024, 806—565.243, 640, 898—566.150, 474, 616, 655, 748—567.196, 991—568.107, 117, 167, 294, 720, 802, 810—569.388, 773, 819, 843, 915, 995—570.120, 563, 619, 711, 785, 827, 869—571.124, 281, 356, 781, 803, 918—572.198, 322, 341, 402, 447, 683—573.233, 393, 671, 804, 920, 986—574.432, 484, 624, 796—575.022, 227, 358, 373, 608, 638, 707—576.066, 132—577.222, 438, 631—578.219, 232, 289, 380, 504, 872—579.147, 453, 768—580.741—581.579, 769, 799, 957—582.150, 295, 709, 976—583.176—584.362, 455, 551, 644, 665—585.360, 523, 632, 755, 943, 966—586.469, 634—587.014, 75, 179, 215, 240, 297, 600.

Le payement des lots et le remboursement des obligations sorties sans lot auront lieu à la recette-perception municipale, à l'Hôtel de Ville, à partir du 15 août 1947. Conformément à l'article 7 du cahier des charges, le payement des lots comprendra le remboursement des obligations.

Les titres amortis au pair seront remboursés après déduction de l'impôt à la somme nette de 382 F (unités) et de 95,50 F (quarts).

NOTA. — Le dernier coupon payable sur les titres sortis à ce tirage est à l'échéance du 15 mai 1947.

Société Française de Transports Pétroliers

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 30 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL:
11, BOULEVARD HAUSSMANN, PARIS (9e)
R. C.: Seine 278528 B.

Liste numérique des 1.460 obligations 4 0/0 1942 sorties au troisième tirage d'amortissement effectuée le 8 juillet 1947.

81 à 100 — 241 à 260 — 661 à 680 — 981 à 1.000 — 1.181 à 1.200 — 1.601 à 1.620 — 1.761 à 1.780 — 2.341 à 2.360 — 4.961 à 4.980 — 5.101 à 5.120 — 6.661 à 6.680 — 7.141 à 7.160 — 7.461 à 7.480 — 8.281 à 8.300 — 9.481 à 9.500 — 10.121 à 10.140 — 11.561 à 11.580 — 11.861 à 11.880 — 11.961 à 12.000 — 12.201 à 12.220 — 12.961 à 12.980 — 13.061 à 13.080 — 13.221 à 13.240 — 13.381 à 13.400 — 14.021 à 14.040 — 15.221 à 15.240 — 15.661 à 15.680 — 16.361 à 16.380 — 16.821 à 16.840 — 16.921 à 16.940 — 16.941 à 16.960 — 17.021 à 17.040 — 17.201 à 17.220 — 19.381 à 19.400 — 20.061 à 20.080 — 21.141 à 21.160 — 21.201 à 21.220 — 21.221 à 21.240 — 21.341 à 21.360 — 21.561 à 21.580 — 21.741 à 21.760 — 21.961 à 21.980 — 23.141 à 23.160 — 23.821 à 23.840 — 24.281 à 24.300 — 25.121 à 25.140 — 26.041 à 26.060 — 26.681 à 26.700 — 27.441 à 27.460 — 28.521 à 28.540 — 28.561 à 28.580 — 29.261 à 29.280 — 29.421 à 29.440 — 29.721 à 29.740 — 30.021 à 30.040 — 30.441 à 30.460 — 30.701 à 30.720 — 31.321 à 31.340 — 31.381 à 31.400 — 31.841 à 31.860 — 31.981 à 32.000 — 32.201 à 32.220 — 32.341 à 32.360 — 33.381 à 33.400 — 33.621 à 33.640 — 34.141 à 34.160 — 36.721 à 3636.740 — 36.921 à 36.940 — 37.901 à 37.920 — 38.921 à 38.940 — 39.021 à 39.040 — 39.261 à 39.280 — 39.601 à 39.620.

Le remboursement des ces obligations s'effectuera à partir du 1er août 1947.

Liste de rappel des obligations 4 0/0 1942, sorties à des tirages antérieurs et non encore remboursées à la date du 2 juillet 1947.

1.149 à 60 — 1.161 à 70 — 1.741 à 56 — 1.758 à 60 — 2.841 à 44 — 2.849 à 56 — 4.666 à 70 — 5.280 — 5.301 à 08 — 5.729 à 34 — 5.740 — 5.861 — 5.863 à 69 — 6.121 à 34 — 6.659 à 70 — 6.576 à 78 — 6.621 à 25 — 6.865 à 68 — 6.871 à 74 — 7.201 à 20 — 8.635 à 37 — 9.250 — 9.381 et 82 — 12.808 et 09 — 12.861 à 66 — 12.868 à 80 — 12.901 à 20 — 14.821 à 84 — 14.621 à 40 — 17.063 — 20.421 à 40 — 20.641 à 60 — 21.481 à 83 — 21.485 à 96 — 21.522 à 23 — 21.534 à 35 — 21.641 à 43 — 21.647 — 21.649 à 56 — 21.657 — 21.701 à 11 — 21.729 — 21.801 — 21.812 à 16 — 22.321 et 22 — 22.330 à 34 — 22.336 à 40 — 22.426 à 38 — 24.401 et 02 — 24.411 — 24.461 à 71 — 24.606 à 20 — 25.365 à 68 — 25.370 à 72 — 25.793 à 800 — 25.881 à 88 — 25.891 à 93 — 25.897 et 98 — 26.117 et 48 — 26.171 à 73 — 27.832 à 40 — 28.207 à 12 — 28.238 à 40 — 28.607 à 09 — 28.701 à 09 — 28.718 — 28.952 à 54 — 28.981 et 85 — 28.995 à 97 — 29.335 — 29.361 et 62 — 29.562 à 74 — 29.865 à 80 — 29.961 à 64 — 29.976 à 80 — 30.002 et 13 — 30.006 et 07 — 30.009 et 10 — 30.012 et 13 — 30.016 à 18 — 30.142 à 57 — 30.250 à 54 — 30.621 — 30.847 et 48 — 30.850 à 56 — 30.858 et 59 — 31.061 à 80 — 31.526 et 27 — 31.821 — 32.627 à 29 — 32.634 et 35 — 32.702 à 05 — 32.901 et 02 — 33.510 à 13 — 33.518 — 33.780 — 34.585 à 99 — 34.621 — 34.623 — 34.627 à 30 — 34.639 et 60 — 35.318 à 20 — 35.473 et 74 — 35.477 et 78 — 35.547 à 54 — 35.553 à 60 — 36.216 à 18 — 36.296 à 300 — 36.876 et 77 — 36.880 — 37.428 — 37.431 et 32 — 37.441 à 49 — 37.453 — 37.763 à 65 — 37.921 à 32 — 38.543 à 45 — 38.556 à 60 — 38.621 — 39.361 à 65 — 39.368 et 69 — 39.373 à 80 — 39.721 à 38.

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et dépendances

EMPRUNT 5,5 0/0 1936

Liste des vingt numéros d'obligations sorties au tirage du 4 juillet 1947 et remboursables à partir du 20 juillet 1947.

Obligations de 1.000 F.

711 à 715 — 2.981 à 2.985 — 3.381 à 3.385 4.231 à 4.235.

Liste des obligations amorties aux précédents tirages et restant à rembourser au 4 juillet 1947.

71 à 75	janv. 1947	2.515	janv. 1943
291 à 295	juill. 1946	2.861 à 2.864	janv. 1947
482 à 485	janv. 1946	2.986 et 2.987	janv. 1945
913 à 915	juill. 1946	3.371 à 3.375	juill. 1946
1.205	janv. 1947	3.441 à 3.444	janv. 1947
1.359	janv. 1946	3.566 à 3.570	juill. 1945
1.738 à 1.740	juill. 1945	3.901 et 3.902	janv. 1944
1.758 à 1.760	janv. 1945	5.316 à 5.320	janv. 1946
1.961 à 1.965	janv. 1947	5.321	janv. 1945
2.214 et 2.215	janv. 1946	5.324 et 5.325	janv. 1945
2.401 à 2.405	juill. 1946	5.394 et 5.395	juill. 1945

Gouvernement de la Côte Française des Somalis

EMPRUNT 5,5 0/0 1936

Liste des vingt numéros d'obligations sorties au tirage du 4 juillet 1947 et remboursables à partir du 20 juillet 1947.

Obligations de 1.000 F.

1.251 à 1.255 — 1.666 à 1.670 — 2.731 à 2.735 2.936 à 2.940.

Liste des obligations amorties aux précédents tirages et restant à rembourser au 4 juillet 1947.

91 à 95	janv. 1944	3.286	janv. 1946
614	janv. 1942	3.288 et 3.289	janv. 1946
816 à 820	juill. 1946	3.466 à 3.470	janv. 1947
1.311 à 1.315	janv. 1947	3.626 à 3.630	juill. 1946
1.456 à 1.460	janv. 1947	3.771	janv. 1945
1.601 à 1.603	juill. 1945	3.774 et 3.775	janv. 1945
1.751 à 1.755	janv. 1944	4.081 à 4.085	juill. 1944
1.956	juill. 1946	4.511 à 4.515	juill. 1946
1.958 à 1.960	juill. 1946	4.584 et 4.585	janv. 1946
2.155	juill. 1945	4.966 et 4.967	juill. 1941
2.489 et 2.490	janv. 1947	5.286 à 5.290	janv. 1946

Demandes de changement de nom

M. François-Robert Ruocco-Angari, né le 3 janvier 1924 à Marseille, demeurant 21, rue Granet, à Aix, dépose une requête auprès du garde des sceaux dans le but de substituer à son nom patronymique celui de Angari.

AVIS DIVERS

Gouvernement Général de l'Indochine

Emprunt de 53 millions de francs dont la réalisation a été autorisée par la loi du 14 mars 1939.

Le soixante-seizième tirage au sort des obligations 3 0/0 dudit emprunt aura lieu à la banque de l'Indochine, 96, boulevard Haussmann, le 1er septembre 1947, à quatorze heures trente.

A ce tirage, il sera extrait de la roue 60 bulletins de séries représentant 600 obligations remboursables à partir du 1er octobre 1947.

COMPAGNIE FRANÇAISE
DES
Chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan

Emission de 178.000 obligations privilégiées 3 0/0 de 500 F auxquelles est affectée intégralement la garantie d'intérêts de 3.000.000 de francs allouée par la colonie d'Indochine, dont le versement est garanti par le Gouvernement de la République française.

(Lois des 25 décembre 1898 et 5 juillet 1901.)

Le quatre-vingt-douzième tirage au sort des obligations privilégiées de la Compagnie française des chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan aura lieu à la banque de l'Indochine, 96, boulevard Haussmann, le 1er septembre 1947, à quatorze heures trente.

A ce tirage, il sera extrait de la roue 124 bulletins de séries représentant 1.240 obligations remboursables à partir du 1er octobre 1947.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations: 50 fr. la ligne
(Décret du 20 novembre 1948, article 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES
(Décret du 16 août 1901.)

10 juillet 1947. Déclaration à la préfecture de Troyes. ASSOCIATION FAMILIALE DES TRAVAILLEURS D'ARCIS-SUR-AUBE. But: défendre les intérêts de la famille. Siège social: union locale des syndicats, Arcis-sur-Aube.

10 juillet 1947. Déclaration à la préfecture de police. AMICALE DES ANCIENNES ÉLÈVES DE L'INSTITUT NOTRE-DAME-DES-CHAMPS. But: conserver les liens d'amitié entre ses membres, s'intéresser aux œuvres d'éducation populaire et postscolaire, défendre la cause de l'enseignement catholique en France. Siège social: 20, rue du Montparnasse, Paris.

10 juillet 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix. ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE MODERNE. But: extension de la pratique des sports parmi les élèves dudit collège. Siège social: au collège d'Aix, 60, boulevard Carnot, à Aix.

10 juillet 1947. Déclaration à la préfecture du Nord. ASSOCIATION DES FAMILLES NOMBREUSES DE LILLE, FAUBOURG DU SUD. But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social: 18, rue de Marquillies, Lille.

10 juillet 1947. Déclaration à la préfecture de Châteauroux. Syndicat des chasseurs et propriétaires d'Argenton-sur-Creuse. But: protection du gibier et son repeuplement, répression du braconnage, destruction des nuisibles avec le respect des récoltes et des clôtures. Siège social: mairie d'Argenton-sur-Creuse.

10 juillet 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Pithiviers. Syndicat des chasseurs et des propriétaires de Gaubertin. But: réglementation de la chasse, protection des récoltes. Siège social: chez M. Quetier (Edouard), Gaubertin-Auxy.

11 juillet 1947. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. Vigilante rurale de Vouvray-sur-Loir. But: diffuser l'éducation physique et les sports de toute nature. Siège social: école publique de garçons, Vouvray-sur-Loir.

15 juillet 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Romorantin. Association d'éducation populaire de l'école libre de Veilleins. But: organiser par les moyens appropriés le fonctionnement matériel de cette école. Siège social: école libre, Veilleins.

15 juillet 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. Association populaire des jeunes foyers de Cherbourg. But: faciliter matériellement et moralement la mise en ménage des jeunes foyers par un service d'achats collectifs des objets utiles au foyer; un service de documentation sociale et juridique sur les lois sociales et familiales existantes; entr'aide mutuelle de ses adhérents par la mise en commun de leurs difficultés et des solutions apportées aux problèmes à résoudre. Siège social: 24, rue du Château, Cherbourg.

15 juillet 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. Association populaire d'éducation et de sport de Coutiches. But: créer, soutenir et favoriser les œuvres d'instruction et d'éducation populaire, organisation de loisirs et de préparation militaire. Siège social: rue du Bourg, Coutiches.

16 juillet 1947. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. Fédération départementale des œuvres laïques de l'Aveyron. But: groupes, sociétés ou œuvres d'éducation laïque. Siège social: école Gally, Rodez.

16 juillet 1947. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. Jeunesse sportive bervillaise (J. S. B.). But: pratique des exercices physiques, notamment le football association. Siège social: mairie de Berville-en-Caux.

16 juillet 1947. Déclaration à la préfecture de la Somme. Amicale sportive des sapeurs-pompiers d'Amiens. But: volley-ball. Siège social: caserne des pompiers d'Amiens, rue Lavallard, Amiens.

17 juillet 1947. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. Association d'éducation populaire du Poiroux. But: assurer le fonctionnement de l'école libre, etc. Siège social: salle paroissiale, le Poiroux.

18 juillet 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. Association des familles de la Gimond. But: défense des intérêts des familles. Siège social: mairie de la Gimond.

18 juillet 1947. Déclaration à la préfecture de police. Fédération spécialisée de l'Association républicaine des anciens combattants. But: défense des intérêts moraux et matériels de ses adhérents. Siège social: 241, rue La Fayette, Paris.

19 juillet 1947. Déclaration à la préfecture de police. Association des familles ouvrières de Nanterre. But: défense matérielle et morale des familles. Siège social: 9, place Maréchal-Foch, Nanterre.

21 juillet 1947. Déclaration à la préfecture du Calvados. Foyer rural intercommunal de Gavrus-Bougy. But: distraire sainement les jeunes. Siège social: foyer rural de Gavrus.

21 juillet 1947. Déclaration à la préfecture de l'Allier. Association nationale des cheminots anciens combattants, prisonniers et victimes des deux guerres à Moulins. But: défense des intérêts de tous les membres. Siège social: 7, rue Denis-Papin, les Bataillots, Yzeure.

21 juillet 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. Association Club philatélique guisard. But: développer le goût de la philatélie, faciliter les échanges. Siège social: mairie de Guise.

21 juillet 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Coutances. Association des anciennes élèves et amies de l'école primaire et du cours complémentaire de jeunes filles de Villedieu. But: éducation populaire. Siège social: école de filles, Villedieu.

22 juillet 1947. Déclaration à la préfecture du Calvados. L'Avenir de Douvres. But: fanfare et gymnastique. Siège social: hôtel de ville de Douvres.

23 juillet 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Cosne-sur-Loire. Union des jeunes filles de France, foyer de Cosne. But: rassembler les jeunes Françaises dévouées à la patrie et les éduquer dans l'amour de la République, de la démocratie et de la laïcité; organiser des loisirs sains et éducatifs; défendre les revendications des jeunes filles. Siège social: prison de Cosne, rue Alphonse-Baudin, Cosne.

23 juillet 1947. Déclaration à la préfecture de police. Union sportive Moisant-Laurent-Savey. But: pratique des sports. Siège social: 81, rue Victor-Hugo, Ivry-sur-Seine.

24 juillet 1947. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. Réunion des amateurs du griffon nivernais change son titre et devient Club du griffon nivernais. But: encourager par tous les moyens possibles l'élevage du griffon nivernais de race pure et porter à la perfection pour l'usage de la chasse, les grandes qualités de cette race. La société modifie ses statuts et la composition du conseil d'administration et transfère son siège social de chez M. le vicomte d'Anchald, à Beaumont-la-Ferrière, au domicile du secrétaire, M. Foucher, 4, rue Vauban, à Nevers.

24 juillet 1947. Déclaration à la préfecture de police. Front humain (cercle technique d'études sociales) change son titre et devient Front humain pour la défense des économiquement faibles, modifie ses statuts et la composition du bureau, et transfère son siège social du 62, rue d'Anjou, au 31, rue du Louvre, à Paris.

25 juillet 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Chinon. Union sportive des collégiennes. But: organiser et favoriser la pratique du sport par les élèves du collège moderne de jeunes filles de Chinon. Siège social: collège moderne de jeunes filles, Chinon.

25 juillet 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Corte. Société de chasse Diane. But: repeuplement du gibier, destruction des animaux nuisibles, respect de la propriété d'autrui. Siège social: chez le président, à Altiani.

25 juillet 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Bône. Jeunesse sportive mondovienne. But: pratique des sports, préparation au pays d'hommes robustes et sains, création entre les membres de liens d'amitié et de bonne camaraderie. Siège social: rue Parmentier, Mondovi.

28 juillet 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. Centre d'entr'aide des anciens prisonniers de guerre 1939-1945 d'Avranches. But: entr'aide mutuelle. Siège social: hôtel de ville d'Avranches.

29 juillet 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. Société de chasse de Briant. But: répression du braconnage, destruction des animaux nuisibles, repeuplement du gibier. Siège social: aux Farges, Briant, par Marcigny.

30 juillet 1947. Déclaration à la préfecture de Tulle. Rassemblement du peuple français. But: rassembler les Françaises et Français qui s'inspirent de l'esprit qui a animé la Résistance française, veulent s'unir pour promouvoir et soutenir l'effort de la rénovation nationale et les réformes qui doivent mettre l'Etat républicain en mesure d'y conduire la nation. Siège social: 45, avenue Jean-Jaurès, Brive.

30 juillet 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Lure. Association familiale de Luxeuil-les-Bains. But: soutenir les intérêts des familles nombreuses, poursuivre l'amélioration de leur situation matérielle et morale. Siège social: mairie de Luxeuil-les-Bains.

31 juillet 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Aubusson. Association communale de chasse de Saint-Michel-de-Veisse. But: repeuplement du gibier, destruction des nuisibles, répression du braconnage, protection des récoltes et des clôtures. Siège social: mairie de Saint-Michel-de-Veisse.

31 juillet 1947. Déclaration à la préfecture du Calvados. Association familiale rurale d'Evrecy. But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social: mairie d'Evrecy.

1er août 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Abbeville. Association sportive des Dunes de Saint-Quentin. But: pratique du football et obligatoirement de l'éducation physique. Siège social: mairie de Saint-Quentin-en-Tourmont.

1er août 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. Le Cercle musical de Chaudenay. But: développer et propager l'art musical. Siège social: mairie de Chaudenay.

2 août 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Chinon. Union rurale de Fours. But: développer l'éducation et la culture de la famille et particulièrement de la jeunesse. Siège social: chez M. Delamotte, pharmacien, Fours.

2 août 1947. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. Union départementale des associations d'éducation populaire des Deux-Sèvres. But: coordonner la ligne de conduite de toutes les associations affiliées dans les questions relatives au financement et à la gestion matérielle des écoles; représenter valablement toutes les associations affiliées toutes les fois qu'une action collective paraîtra devoir être exercée en ces matières; fonder et assurer la gestion matérielle d'écoles normales d'instituteurs dans le département ou concourir à cette fondation et à cette gestion si ces écoles sont interdépartementales; représenter valablement les associations affiliées en tant qu'employeurs du personnel enseignant dans les commissions paritaires départementales et dans tous les organismes publics s'occupant de l'enseignement privé; promouvoir et encourager la création et le développement des associations familiales d'éducation populaire auprès des écoles du département; veiller à la défense des intérêts matériels et moraux des associations affiliées. Siège social: 19, rue Taury, Niort.

2 août 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. Comité des fêtes de Mauvaisville-Coulandon. But: organisation de fêtes dont le bénéfice est destiné aux œuvres de bienfaisance. Siège social: groupe scolaire de Coulandon, Argentan.

6 août 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. Syndicat d'élevage caprin de Seine-et-Oise. But: amélioration des qualités laitières des caprins en Seine-et-Oise. Siège social: 25, rue de Margency, Montmorency.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 mai 1947: page 4587, 3e colonne, 14e insertion. Comité de défense des intérêts généraux et des sinistrés de Graville-centre. Au lieu de: « sinistrés et estropiés », lire: « sinistrés et expropriés ».

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.